

**COMMENT COMPOSER AVEC UN PASSÉ D'ABUS GRAVES DES DROITS  
HUMAINS : LE CAS DE L'ARGENTINE DÉMOCRATISÉE, 1983-2007**

par  
Julian Ringuet

Thèse soumise à la faculté des études supérieures et postdoctorales  
dans le cadre des exigences du programme de Maîtrise en Science politique

École d'études politiques

Université d'Ottawa

Décembre 2012

© Julian Ringuet, Ottawa, Canada, 2012

## TABLE DE MATIÈRES

Table de matières .....	ii
Remerciements.....	iii
Résumé.....	iv
Introduction.....	1
Chapitre 1 – Revue de littérature et annonce de la problématique et de l’hypothèse.....	5
<i>Le traitement d’abus passés dans un contexte de démocratisation récente : entre approches pragmatiques et principes legalistes</i> .....	5
<i>Problématique, hypothèse de recherche et aperçu méthodologique</i> .....	18
Chapitre 2 – Avancées et reculs des droits humains au plan légal-institutionnel depuis la démocratisation .....	23
Chapitre 3 – Le discours alfonsiniste et son rapport aux droits de la personne.....	37
Chapitre 4 – La période 1986-1995 .....	52
Chapitre 5 – Les décennies 1990-2000 et le traitement discursif des droits humains : moment charnière ou maintien du statu quo? .....	72
Conclusion .....	94
Annexe méthodologique .....	98
Bibliographie.....	102

## REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier la professeure Marie-Christine Doran, directrice de cette recherche, dont la rigueur m'a mené à me pousser plus loin. Je vous suis reconnaissant de m'avoir appris d'importantes leçons de vie.

Je profite également de l'occasion pour saluer les deux membres du comité d'évaluation, les professeurs Cédric Jourde et Manon Tremblay. Vos commentaires, lucides et réfléchis, ont méthodiquement complété les observations de la professeure Doran.

Quisiera también reconocer y agradecer el apoyo de mi familia: mi madre Mabel, mi padre Gastón, a quienes debo de haber podido llegar a esta etapa de estudios; mi querida hermana Lucía, que con su cariño e idealismo ha sabido ser el sol del hogar; y mi formidable abuela Irma, ejemplo de honestidad, integridad y generosidad, que me sigue cuidando desde otros planos de existencia.

Enfin, à ma bien-aimée Marion, je te remercie pour ta patience et ton optimisme contagieux. Tu es, et seras toujours, celle qui sait me rassérer.

## RÉSUMÉ

Le traitement d'abus passés des droits de la personne s'avère un sujet très épineux dans un contexte de transition démocratique récente. Doit-on pencher du côté de l'amnistie des transgresseurs, souvent invoquée comme outil permettant d'enterrer les problèmes et les souffrances d'hier, ou est-il plutôt préférable de traduire les contrevenants en justice, afin d'éviter l'insatisfaction des victimes et de leurs sympathisants, ainsi que tous les problèmes qui y sont reliés?

Cette thèse s'intéresse au cas de l'Argentine, pays qui a connu les deux extrêmes de ce continuum, en tentant de déterminer si la nation sud-américaine a connu un réinvestissement dans la cause des droits humains comparable à celui vécu par la littérature spécialisée à partir des années 1990. À cet effet, nous concentrerons notre attention plus particulièrement sur la périodisation proposée par Thomas Wright dans son ouvrage *State Terrorism in Latin America: Chile, Argentina, and International Human Rights* en essayant de déterminer sa vraisemblance.

## INTRODUCTION

Lorsqu'un étudiant parvient à se frayer un chemin jusqu'à la maîtrise, un des moments les plus éprouvants survient lors du choix du sujet de recherche. Privilégier un objet d'étude plutôt qu'un autre peut effectivement s'avérer contrariant, surtout pour quelqu'un qui s'aventure pour la première fois dans le monde des études supérieures. Parfois, il arrive que le sujet choisi soit, de près ou de loin, relié à notre histoire personnelle, ce qui est le cas de la présente recherche.

Mes premiers pas dans une école secondaire se sont faits dans la ville de La Plata, en Argentine. Traditionnellement considérée comme une cité étudiante, celle-ci a été durement touchée par la répression et la violence caractéristiques du dernier régime militaire qui a gouverné le pays, entre 1976 et 1983. Mes années passées à La Plata m'ont alors mené à être régulièrement en contact avec des « espaces de mémoire, » tels que des squares commémoratifs, des monuments et des manifestations populaires. C'est pourquoi, une fois que j'ai rejoint les rangs universitaires, je me suis souvent penché sur le passé autoritaire de la nation sud-américaine. Plus tard, ma curiosité m'a conduit à me questionner sur la façon dont les dirigeants argentins actuels composent avec ce lourd héritage. Cette dissertation est le fruit d'une telle réflexion.

Avant de passer au tour d'horizon de la littérature spécialisée et à la subséquente formulation de la problématique qui chapeaute notre recherche, cette introduction se permet une brève mise en contexte historique, afin de situer le lecteur et, par là même, de clarifier le reste de nos propos.

\* \* \*

La première moitié de la décennie 1970 a été, en Argentine comme presque partout en Amérique latine, une période particulièrement mouvementée. En effet, le retrait des militaires de

la vie politique en mai 1973 n'a pas mis fin aux tensions économiques, sociales et politiques des années précédentes. Au contraire, il pourrait être argumenté qu'elles n'ont fait que s'aggraver, notamment suite au retour de l'ex-président Juan Domingo Perón.

Ce grand personnage de l'histoire argentine, dont les deux premiers mandats se sont étendus de février 1946 à septembre 1955, avait été forcé à l'exil suite au coup qui l'a évincé du pouvoir. Toutefois, devant une situation qui devenait dangereusement chaotique, les grands acteurs politiques, autant civils que militaires, ont décidé de permettre son retour, espérant pouvoir ainsi mettre un terme à la spirale de violence qui se dessinait. Dix-huit ans après son départ forcé, Perón est donc retourné à Buenos Aires, le 20 juin 1973, et a remporté le scrutin tenu en septembre de la même année (Cavarozzi 2006, 188-9).

Le dirigeant populiste est pourtant décédé quelques mois plus tard, le 1<sup>er</sup> juillet 1974. Sa vice-présidente, Isabel Perón (qui était aussi sa veuve), s'est avérée foncièrement incapable de redresser l'économie ou de mettre un terme aux affrontements entre guérillas d'extrême-gauche et groupes paramilitaires d'extrême-droite. Face au chaos grandissant, les forces armées argentines, qui étaient maintes fois auparavant intervenues pour « sauver la Nation, » ont décidé de se mobiliser, le 24 mars 1976, arrêtant Mme Perón et désignant le général Jorge Videla comme président. Moins de trois ans après leur départ du pouvoir, les militaires s'en saisissaient à nouveau, débutant ainsi ce qu'on allait dorénavant appeler *Proceso de Reorganización Nacional* (Processus de réorganisation nationale, ou simplement *Proceso*).

Cette dernière dictature argentine, qui a duré jusqu'à la fin 1983, a donné lieu à des abus majeurs de droits aussi essentiels et inaliénables que le droit à la vie, à la liberté et le droit de penser librement. Ces excès ont à leur tour mené à la naissance du mouvement qui cherchait tout d'abord à les mettre en lumière et, plus tard, à traduire en justice ceux qui les ont commis. La

citation de témoignages de ces abus ne semble pas pertinente à cette recherche, mais nous trouvons tout de même utile de signaler quelques faits afin de situer le lecteur. En premier lieu, les militaires argentins, influencés sans doute par la réaction internationale très négative soulevée par les méthodes du régime chilien, ont choisi d'éviter les démonstrations de force sur la place publique (Wright 2007, 228). Le résultat en a été une terreur « de basse intensité » : les disparitions forcées (*desapariciones* en espagnol) et la torture étaient banalisées, et d'autres méthodes, aussi choquantes que le viol et l'appropriation de nouveau-nés (CONADEP 1984, chapitre II), ont également été utilisées. Tel que nous le verrons plus bas, ce dernier crime s'est avéré particulièrement important pour les organisations que Louis Bickford (2000) appelle des « *Human Rights NGOs* » (HRNGOs).<sup>1</sup>

Comment la politique argentine a-t-elle composé avec ces graves abus de droits de la personne<sup>2</sup> une fois la démocratie réinstallée? Cette question de départ constitue le pôle autour duquel gravite la présente recherche. Dans le chapitre suivant, nous raffinerons notre réflexion en introduisant une question spécifique de recherche et une hypothèse, non sans avoir préalablement

---

<sup>1</sup> Cet acronyme, dont l'usage permet d'alléger le texte, désigne les organisations non-gouvernementales qui ont pour vocation la défense des droits humains et/ou la répudiation des abus commis à ce niveau (Bickford 2000, 164). Il est également important de clarifier que l'utilisation de ce terme ne fait pas tant référence aux organisations transnationales les plus connues (telles que Human Rights Watch ou Amnesty International), mais aussi à des organisations argentines, comme les *Madres de la Plaza de Mayo* ([Association des] Mères de la *Plaza de Mayo*), CELS (*Centro de Estudios Legales y Sociales*, Centre d'Études Légales et Sociales), APDH (*Asamblea Permanente de Derechos Humanos*, Assemblée Permanente de Droits Humains) ou encore à des regroupements de citoyens qui sont, de près ou de loin, reliés aux victimes des abus commis pendant la période dictatoriale, par exemple HIJOS (*Hijos por la Identidad y la Justicia contra el Olvido y el Silencio*, Enfants pour l'Identité et la Justice contre l'Oubli et le Silence). Autrement dit, nous attribuons un sens large au concept d'organisation non-gouvernementale, englobant sous son aile toute organisation qui n'est pas reliée au gouvernement, indépendamment de son caractère national ou international.

<sup>2</sup> Suivant l'exemple de Sonia Cardenas, nous définissons les droits humains comme des normes régissant le traitement des personnes (« *standards for how to treat human beings* » - Cardenas 2010, 4). Tel que l'auteure elle-même le souligne, cette définition minimaliste présente l'avantage de différencier le respect de ces droits de leur existence; autrement dit, ce n'est pas parce que les droits humains ne sont pas respectés qu'ils cessent d'exister dans l'absolu. Par ailleurs, nous devons signaler que, afin d'éviter de répéter toujours la même formulation, nous utilisons les termes « droits humains » et « droits de la personne » de façon interchangeable tout au long du texte.

procédé à une revue de littérature qui intègre les principaux ouvrages académiques se rapportant à notre sujet.

## CHAPITRE 1 – REVUE DE LITTÉRATURE ET ANNONCE DE LA PROBLÉMATIQUE ET DE L’HYPOTHÈSE

### 1) Le traitement d’abus passés dans un contexte de démocratisation récente : entre approches pragmatiques et principes légalistes

Tel que nous l’avons énoncé précédemment, les paragraphes suivants seront consacrés à un tour d’horizon des principales sources académiques reliées à notre sujet d’intérêt. Le débat que cet exercice nous permet de mettre en lumière est celui qui oppose ceux que nous pouvons appeler les « pragmatiques » à leurs adversaires « légalistes » (Vinjamuri et Snyder 2004, 346). Ces deux courants se distinguent par le rôle et l’importance qu’ils accordent à la traduction en justice des transgresseurs du passé dans un contexte de transition post-autoritaire : alors que les premiers la considèrent comme une problématique secondaire et carrément nuisible à la consolidation démocratique, les légalistes la perçoivent au contraire comme une cause primordiale, notamment du fait de leur adhérence aux principes de l’État de droit.

Nous commençons alors ce survol bibliographique avec les réflexions du chercheur français Olivier Dabène (2000), spécialiste reconnu de l’Amérique latine, qui propose que les principaux problèmes qui affligent le continent sont la détérioration du « tissu social » (causée par une augmentation des inégalités socio-économiques et visible notamment dans l’omniprésence de la violence – Dabène 2000, 401) et la discréditation du politique (attribuée principalement à la faiblesse de la gauche – Dabène 2000, 405). Si l’arrivée de gouvernements progressistes dans la dernière décennie met à mal la deuxième hypothèse, ce qui frappe le plus dans cette réflexion est l’absence des droits de la personne comme grande problématique à l’échelle latino-américaine. Malgré que l’auteur ne fait pas ici référence spécifiquement à l’Argentine, il nous permet de situer une tendance générale qui minimise le rôle des droits humains dans les problèmes de l’univers politique latino-américain et, par conséquent, argentin.

Edward Epstein et David Pion-Berlin (2006) abondent dans le même sens dans leur étude du cas argentin. En effet, l'analyse des motifs de la crise de la fin 2001 proposée par ces deux auteurs se concentre sur l'incapacité du gouvernement de l'*Alianza* (présidé par Fernando de la Rúa entre décembre 1999 et décembre 2001) de résoudre des problèmes tels que le chômage et le manque de transparence (Epstein et Pion-Berlin 2006, 6-12). Même si nous sommes d'accord avec l'idée que ces deux facteurs revêtent une importance capitale, une analyse plus approfondie du dernier ne manquerait, selon nous, de souligner le rôle que la problématique des droits de la personne a joué sur cette perception populaire. Pourtant, les auteurs n'en font pas mention. De plus, le passage dédié au mandat de Néstor Kirchner (Epstein et Pion-Berlin 2006, 13-24) ne touche que très brièvement à son engagement envers les droits humains, préférant se concentrer sur l'économie et la crise de légitimité des partis politiques.

Juan Linz (1996) a lui aussi tendance à minimiser l'importance des droits de la personne dans la réalité politique argentine. En effet, dans son analyse de l'administration de Raúl Alfonsín (décembre 1983 – juillet 1989), le prestigieux chercheur préfère se concentrer sur d'autres problèmes, tels que le manque de contrôle présidentiel sur le Congrès, l'opposition des syndicats péronistes (qui ont mené à 13 grèves pendant son mandat) et l'échec de ses politiques économiques (Linz 1996, 193-4). Il affirme ainsi qu'il « ne veut pas trop insister sur la question des relations civils-militaires »<sup>3</sup> (Linz 1996, 193). Cette perspective le mène nécessairement à mettre de côté le sujet des droits humains, qui se retrouve au cœur des rapports entre forces armées et civils.

Ces trois articles, publiés par des auteurs-phares des études latino-américaines dans les cercles universitaires francophone, anglo-saxon et hispanique, mettent au jour un certain

---

<sup>3</sup> Traduction libre: « [...] do not want to overstress the issue of civil-military relations » (Linz 1996, 193).

consensus selon lequel la problématique des droits de la personne n'est pas un des problèmes principaux de l'univers politique argentin. Ce constat nous mène à son tour à nous questionner sur les raisons de l'existence d'un courant de pensée qui tend à négliger les droits humains dans les contextes de transition démocratique. Afin de répondre à cette nouvelle interrogation, nous nous tournons du côté de chercheurs qui discutent des périodes de transition. Ceux-ci partagent la thèse qui veut que la prééminence des droits qui nous intéressent, dans un contexte d'interrègne, peut en réalité miner les chances de réussite démocratique.

Les premiers de ces auteurs sont Guillermo O'Donnell et Philippe Schmitter (1986), qui, dans leur étude du passage de l'autoritarisme à la démocratie, affirment que les responsables d'abus commis pendant la période autoritaire chercheront toujours des garanties d'amnistie. S'ils ne les obtiennent pas, ils demeureront, dans les mots des chercheurs, « une sérieuse menace pour la démocratie naissante »<sup>4</sup> (O'Donnell et Schmitter 1986, 29). Le corollaire de cette logique est que, si les transgresseurs n'obtiennent non seulement pas d'amnistie, mais sont au contraire traduits en justice, leur potentiel perturbateur devient encore plus important. Les deux auteurs différencient tout de même les cas où les abus des droits de la personne ont été moins violents (dans lesquels une politique de « clémence » serait recommandable) de ceux où tous excès étaient permis (qui rendent la poursuite des transgresseurs inévitable, mais pas moins dangereuse pour autant – O'Donnell et Schmitter 1986, 30). Malgré cette approche plus nuancée, O'Donnell et Schmitter nous permettent d'entrevoir un courant de pensée selon lequel la punition des abus du passé peut en réalité saper les bases d'une nouvelle démocratie.

Nous nous tournons maintenant du côté de Samuel Huntington et de son célèbre ouvrage sur la troisième vague des démocratisations (Huntington 1991). Dans son analyse du cas qui

---

<sup>4</sup> Traduction libre: « [...] a serious threat to the nascent democracy » (O'Donnell et Schmitter 1986, 29).

nous occupe, cet auteur affirme que « les efforts visant à traduire en justice et à punir en Argentine n'ont servi ni la justice ni la démocratie et ont plutôt mené à un désastre moral et politique »<sup>5</sup> (Huntington 1991, 221). Huntington est effectivement très critique de la démarche adoptée par l'administration Alfonsín, et l'oppose à celle du gouvernement grec de Konstantinos Karamanlis, particulièrement en ce qui concerne la rapidité des procès. Le chercheur américain est donc assez clair dans ses conclusions : comme règle générale, l'option la « moins insatisfaisante » dans une situation de transition est de ne pas poursuivre ni punir les transgressions passées (Huntington 1991, 231).

L'article de Helena Cobban (2006) nous mène à nous questionner sur le regard que les spécialistes des relations internationales portent sur le rôle à accorder à la sanction des abus du passé. En effet, suite à la ratification du Statut de Rome, qui créait la Cour pénale internationale en juillet 2002, divers experts de cette sous-discipline de la science politique se sont penchés sur la problématique qui nous occupe. Dans le cas de Cobban, son opposition à la poursuite des crimes commis dans un contexte dictatorial est appuyée par des exemples historiques : elle rejette l'hypothèse selon laquelle les tribunaux et les commissions de vérité servent à l'avancement de la cause des droits humains, et se sert des exemples de l'Espagne et du Mozambique, deux pays ayant fait appel à des amnisties, pour appuyer son argument (Cobban 2006, 24). De façon semblable, Cobban remet en cause l'affirmation selon laquelle les amnisties encouragent l'impunité, et elle qualifie de « faibles » les preuves qui visent à démontrer que la poursuite des abus du passé tend à dissuader des transgressions futures (Cobban 2006, 26).

Jack Goldsmith et Stephen Krasner (2003) se méfient quant à eux des conséquences inattendues que les procès visant les transgresseurs pourraient avoir. Proposant une perspective

---

<sup>5</sup> Traduction libre: « [...] the efforts to prosecute and punish in Argentina served neither justice nor democracy and instead produced a moral and political shambles » (Huntington 1991, 221).

qui répond à la théorie réaliste des relations internationales, les deux auteurs avancent que les amnisties et les programmes de réconciliation « devraient être considérés comme des arrangements prudents qui sacrifient certains avantages – tels que la punition des coupables et la restauration du respect et de l'intégrité des victimes – au bénéfice d'autres valeurs, dont la réduction de la souffrance, [le sentiment de] tourner la page, une paix stable, et autres »<sup>6</sup> (Goldsmith et Krasner 2003, 51). En d'autres mots, Goldsmith et Krasner partagent les craintes de Michael Scharf quant à la possibilité que les traductions en justice ne résultent dans plus de morts et de destruction comme résultat d'un retour autoritaire (Scharf 1999, 507).

Ainsi pouvons-nous constater que, tant du côté des chercheurs qui relèvent de la politique comparée (tels qu'O'Donnell et Schmitter ou Huntington) que chez ceux qui répondent à une tradition plus proche des relations internationales (comme Cobban, Goldsmith et Krasner ou encore Scharf), il existe un certain courant de pensée qui remet en question l'utilité, et même le bien-fondé, des poursuites visant les responsables d'abus passés. Ce mouvement académique n'est pas sans rappeler la négligence dont cette problématique est victime, que nous avons constatée dans les premiers paragraphes de cette revue de littérature.

Un dernier point qu'il est intéressant de faire ressortir concerne la spécificité de notre cas d'étude. En effet, l'Argentine est souvent caractérisée comme un des pays qui a réussi à atteindre une des démocraties les plus consolidées de la région. Telle est la conclusion proposée notamment par James McGuire (1995) dans son étude comparée du cas argentin. L'auteur établit trois conditions minimales nécessaires à la démocratie procédurale : des élections justes, un pouvoir réel des élus et la protection des droits fondamentaux (McGuire 1995, 203). Ce dernier

---

<sup>6</sup> Traduction libre: « [...] are best viewed as prudential arrangements that sacrifice some benefits – such as punishment of the guilty and restoration of the respect and integrity of victims – for the sake of other values, including the minimization of human suffering, closure, a stable peace, and the like » (Goldsmith et Krasner 2003, 51).

critère se trouve sous-divisé en deux aspects : la fréquence des abus des droits humains (présents en Argentine, McGuire le reconnaît, mais dans une mesure similaire à celle des États-Unis); et la prééminence de l'État de droit, qui se caractérise par la soumission de tous les acteurs aux mêmes règles (McGuire 1995, 204-5). Une analyse de ces deux aspects, combinés à son étude des deux autres conditions mentionnées plus haut, mène l'auteur à affirmer que l'Argentine jouit de la « meilleure » démocratie du Cône Sud, surpassant ainsi l'Uruguay, le Chili et le Brésil (McGuire 1995, 206). Le grand danger de cette conclusion pour un lecteur inexpert est d'oublier qu'il s'agit d'une perspective comparée; en d'autres mots, ce n'est pas parce que l'Argentine réussit mieux que ses voisins qu'elle est exempte de problèmes.

Carlos Waisman (1999) offre une perspective qui vient renforcer l'idée de McGuire : dans son étude du cas argentin, il affirme que, autant pendant l'administration Alfonsín que sous la présidence de Carlos Menem (juillet 1989 – décembre 1999), les militaires étaient effectivement sous contrôle civil (Waisman 1999, 99-101). Même si l'auteur concède la nuance que cette soumission a requis des compromis de l'État de droit, nous verrons plus tard que le contrôle civil sur les militaires n'était pas aussi consolidé qu'on aurait pu le croire pendant les années 1990. Force est toutefois de constater que Waisman n'est pas seul : d'autres auteurs, tels que Steven Levitsky (2003, 250) et Felipe Agüero (1997, 184), affirment également la prééminence de l'autorité civile, notamment suite à la dernière révolte militaire de décembre 1990.

Jusqu'à maintenant, cette revue de littérature a servi à constater l'existence d'importantes réserves, qu'on pourrait interpréter comme indices d'une certaine réticence, vis-à-vis du traitement des abus des droits la personne dans un contexte de démocratisation récente. Dans le cas de l'Argentine, ceci est encore plus marqué car le pays est souvent décrit comme une

démocratie assez consolidée.<sup>7</sup> Cependant, avec l'approche du nouveau millénaire, un nouveau courant de réflexion est apparu, qui se veut plus critique à l'endroit du rôle accordé aux droits humains dans les contextes de transition démocratique. Au sein de ce nouveau courant, des auteurs remettent donc en question les conclusions des chercheurs que nous venons de citer, et représentent ainsi une école de pensée alternative. Dans les paragraphes suivants, nous procéderons à une étude de leurs principales avenues de réflexion.

\* \* \*

Le premier auteur que nous citerons dans notre étude de ce nouvel axe d'analyse est Carlos Nino (1996), qui vient contredire les chercheurs qui considèrent la poursuite d'abus passés comme nuisible. Plus spécifiquement, le philosophe argentin argumente que « si l'on estime que des jugements de valeur impartiaux contribuent à la consolidation de la démocratie, il y a des arguments convaincants en faveur de la justice rétroactive »<sup>8</sup> (Nino 1996, 134). En prenant en compte les inclinaisons philosophiques de l'auteur, il n'est pas difficile de constater qu'il se place en faveur des procès. En effet, il affirme que la stabilité que les amnisties semblent assurer ne peut être obtenue qu'en sacrifiant les bases morales de la démocratie post-transition, ce qui porte atteinte à la légitimité même de cette forme de gouvernement. Nino met tout de même en garde contre les dangers reliés à ce genre de procès, notamment celui de contrecoup autoritaire (Nino 1996, 129-30). Mais, tous comptes faits, l'auteur en réaffirme l'utilité au niveau sociétal, notamment car ils servent à prouver que « ceux qui utilisent des méthodes aussi nuisibles [à des

---

<sup>7</sup> Même si, de façon générale, nous sommes d'accord avec cette affirmation, nous ne devons pas oublier les reculs entamés depuis la fin 1986, expliqués plus en profondeur dans la suite du texte.

<sup>8</sup> Traduction libre: « [...] if one believes that impartial value judgements contribute to the consolidation of democracy, there is a compelling political case for retroactive justice » (Nino 1996, 134).

valeurs intrinsèques] ne sont pas au-dessus de la loi mais risquent plutôt d'être punis »<sup>9</sup> (Nino 1996, 117).

Gary Bass (2000) avance pour sa part que les tribunaux qui cherchent la condamnation des transgresseurs du passé sont « l'alternative la moins épouvantable » (« *the least awful alternative* » – Bass 2000, 304), du fait qu'ils empêchent que les victimes d'hier (et leur sympathisants) ne prennent la justice entre leurs mains.<sup>10</sup> De son côté, Ruti Teitel (2002, 225) affirme que ce genre de procès mène à la reconstruction de la sphère collective; autrement dit, la condamnation légale des abus du passé est nécessaire au rétablissement de valeurs de la démocratie et de l'État de droit dans une société en transition.

Kathryn Sikkink et Carrie Booth Walling (2007) fournissent quant à elles des contre-arguments répondant aux détracteurs de la poursuite des excès passés. À l'aide d'une étude quantitative à grand effectif, elles remettent notamment en question les dangers de retour autoritaire annoncés par Goldsmith et Krasner (Sikkink et Walling 2007, 434), conclusion inférée de leurs multiples cas d'étude. De façon plus générale, les auteures établissent qu'on ne peut pas affirmer que les procès visant les abus dictatoriaux altèrent négativement les nouvelles démocraties, énonçant qu' « encore une fois, nous ne retrouvons aucune preuve [indiquant] que les traductions en justice empirent la démocratie »<sup>11</sup> (Sikkink et Walling 2007, 440). Finalement, Cherif Bassiouni nous offre une phrase qui résume bien ce courant de pensée en affirmant que « la responsabilisation [de ceux qui ont commis des abus] ne devrait jamais être échangée selon

---

<sup>9</sup> Traduction libre: « [...] *those who employ such detrimental methods are not above the law but risk punishment* » (Nino 1996, 117).

<sup>10</sup> Nous pouvons, à titre d'exemple de ce genre d'agissements, penser au traitement qui a été réservé aux collaborateurs et autres alliés des métropoles européennes dans certains nouveaux États suite au mouvement de décolonisation des années 1950, 60 et 70.

<sup>11</sup> Traduction libre: « Once again, we do not find any evidence that trials worsen democracy [...] » (Sikkink et Walling 2007, 440).

une logique de *realpolitik* afin de parvenir à des opportunités politiques au détriment des impératifs du droit international et de l'intérêt des victimes »<sup>12</sup> (Bassiouni 2002, 41).

Ainsi pouvons-nous revenir sur notre présentation, exposée au début du chapitre, des deux grandes façons d'appréhender la question des droits humains dans un contexte de transition démocratique. Rappelons que le premier de ces courants est composé d'auteurs qui considèrent cette problématique comme secondaire et, dans quelques cas, nuisible à la consolidation de la démocratie. D'un autre côté, nous retrouvons des chercheurs qui accordent un rôle prépondérant aux droits de la personne. Nous choisissons d'emprunter les termes de Leslie Vinjamuri et Jack Snyder (2004, 346) en regroupant les premiers sous le terme de « pragmatiques » et les seconds sous l'appellation de « légalistes. » Face à ce débat académique, nous sommes maintenant en droit de nous demander ce qui en est au niveau du cas d'étude qui nous occupe spécifiquement; autrement dit, quelles sont les arguments de ceux qui remettent en cause l'image d'une démocratie argentine stable et consolidée?

J. Patrice McSherry (1997) est le premier d'une série de chercheurs dont les conclusions contredisent la perspective d'une transition démocratique argentine exempte de problèmes majeurs. En effet, l'auteur énonce, dès ses premières pages, que « d'importantes composantes de l'État n'ont pas été démocratisées et résistent au contrôle civil. En ce sens, la transition à la démocratie demeure incomplète »<sup>13</sup> (McSherry 1997, 2). L'auteur dédie ensuite près de 300 pages à la présentation de preuves qui soutiennent cette affirmation. Un des aspects qui ressort de cette analyse relève des tentatives (et éventuels succès) des militaires argentins de retenir des structures très proches de celles prédominantes pendant la dictature, autant au niveau de leur

---

<sup>12</sup> Traduction libre: « [...] accountability should never be bartered in a *realpolitik* fashion in order to arrive at political expediency at the expense of both the dictates of international law and the interests of the victims [...] » (Bassiouni 2002, 41; italiques dans l'original).

<sup>13</sup> Traduction libre: « [...] major areas of the *state* remained undemocratized and resistant to civilian control. In this sense, the transition to democracy remained incomplete » (McSherry 1997, 2; italiques dans l'original).

capacité d'action en questions domestiques (McSherry 1997, 223-6) que de leurs arrangements institutionnels (McSherry 1997, 150) ou encore dans le domaine idéologique, visible dans la revendication continue de la Doctrine de Sécurité Nationale (McSherry 1997, 119). Tel que McSherry l'affirme, même si l'idée de démocratie a triomphé lors des élections d'octobre 1983, la démocratie en tant que telle était encore en construction au moment de la parution de l'ouvrage (McSherry 1997, 199).

Les réflexions de Luis Roniger et Mario Sznajder (1999) renforcent elles aussi cette remise en question des mérites de la démocratie argentine. Tout d'abord, dans leur analyse des relations civils-militaires pendant l'administration Menem, et même s'ils reconnaissent que ce président a subordonné les forces armées au contrôle civil, Roniger et Sznajder affirment que la primauté du civil s'est faite au prix d'instabilité institutionnelle future (Roniger et Sznajder 1999, 77-8), notamment au niveau des principes de l'État de droit. Par ailleurs, les deux auteurs affirment que « bon nombre de ces politiques [de lutte contre l'impunité] étaient des réactions et ne s'occupaient pas des nombreuses traces et “pochettes” d'autoritarisme présentes dans ces sociétés [Argentine, Uruguay et Chili] »<sup>14</sup> (Roniger et Sznajder 1999, 136). Roniger et Sznajder rejoignent ainsi la réflexion entamée par McSherry, et ils y contribuent en spécifiant quatre dimensions qui reflètent cette persistance des transgressions des droits de la personne : les abus par des forces de police lors d'enquêtes, interrogations et arrestations; les excès survenus dans les prisons; l'implication de membres de l'appareil de sécurité et défense dans des actions illégales; et des abus visant des opposants politiques et/ou des journalistes (Roniger et Sznajder 1999, 146). Finalement, ils contredisent un des principes avancés entre autres par Cobban quand ils suggèrent que la poursuite des transgresseurs du passé peut agir comme force de dissuasion

---

<sup>14</sup> Traduction libre: « Many of these policies were reactive and did not touch the many traces and pockets of authoritarianism left in these societies [...] » (Roniger et Sznajder 1999, 136).

d'abus futurs, en ce qu'elle peut contribuer à la réhabilitation des institutions fautives (Roniger et Sznajder 1999, 52-3).

Les observations avancées par McSherry et par Roniger et Sznajder soulèvent un questionnement assez intéressant, soit la présence de traces du passé autoritaire dans le contexte post-transition. À ce chapitre, nous revenons sur l'œuvre de Dabène (2008), cette fois-ci pour nous pencher sur le concept d' « enclave autoritaire, » initialement développé par Manuel Garretón (1989) dans son étude du Chili post-démocratisation. Ces enclaves font référence à des espaces (pas nécessairement physiques) où des traces de comportements et/ou d'arrangements autoritaires réussissent à persister. Alors que Garretón en identifie trois dans son ouvrage (les institutions, les acteurs et les symboles – Dabène 2008, 90), Dabène pousse ce raisonnement un pas plus loin en y ajoutant les enclaves dites bureaucratiques (dont la résistance à la démocratisation découle surtout du principe de *path dependency* – Dabène 2008, 94) et celles qui relèvent plutôt de facteurs culturels (décrites comme un « autoritarisme enraciné dans les mœurs, les comportements et les valeurs » – Dabène 2008, 95). Au-delà de ses différents dérivés, il n'en demeure pas moins que l'idée d'enclaves autoritaires résistant à la démocratisation vient fortement nuancer les conclusions des auteurs de la section précédente. En effet, l'innovation conceptuelle se retrouve ici dans le fait de ne pas concevoir l'État comme un acteur unitaire, une entité homogène qui passe uniformément de l'autoritarisme à la démocratie, mais plutôt comme « une juxtaposition d'arènes politiques différenciées, fonctionnant selon des logiques et des temporalités diverses » (Dabène 2008, 97). Malgré que Dabène choisisse de puiser ses exemples dans les cas chilien et brésilien, son raisonnement s'applique tout aussi bien à l'Argentine.

Nous parvenons maintenant à l'analyse de Thomas Wright (2007), chercheur qui accorde une importance capitale aux droits humains dans ce qu'il appelle la « justice de transition »

(*transitional justice*). L'auteur propose en effet une périodisation de l'Argentine post-dictatoriale en trois périodes, différenciées par la force relative de la cause des droits de la personne : tout d'abord, pendant les premières années de l'administration de Raúl Alfonsín, entre décembre 1983 et 1985, cette cause en était à son plus fort, autant au niveau de la vivacité des organisations de droits humains (que nous appelons ici, suivant l'exemple de Louis Bickford, HRNGOs) que chez l'opinion publique générale (Wright 2007, 142-53). Par la suite, la période 1986-95 a été témoin de ce que Wright appelle la « réaffirmation de l'impunité » (*reassertion of impunity* – Wright 2007, 153-60), notamment au niveau légal-institutionnel. Celle-ci recoupe donc les dernières années du mandat d'Alfonsín (qui s'est étendu jusqu'en juillet 1989), ainsi que la première moitié de celui de Carlos Menem (juillet 1989 – décembre 1999). Finalement, la troisième phase a débuté vers 1995 et dure encore jusqu'à aujourd'hui, et elle se caractérise par un retour en force graduel de la volonté de faire face au passé (Wright 2007, 160-9). Ce troisième intervalle englobe la deuxième portion du mandat de Menem tout comme ceux de Fernando de la Rúa (inauguré en décembre 1999 et prématurément interrompu en décembre 2001), Eduardo Duhalde (janvier 2002 – mai 2003) et Néstor Kirchner (mai 2003 – décembre 2007).

Cette chronologie est partagée par un grand éventail d'auteurs. Roniger et Sznajder parlent du début de la « dilution » des mesures punitives sous Alfonsín (particulièrement à partir du deuxième semestre de 1986) et leur abandon sous la présidence de Menem, au début de la décennie 1990 (Roniger et Sznajder 1999, 53). De plus, ces auteurs caractérisent le cheminement des droits humains en Argentine comme un « *progressive-regressive cycle* » (Roniger et Sznajder 1999, 55), ce qui cadre bien avec les allers-retours mis en évidence par Wright. McScherry va même jusqu'à dire que « [...] l'auto-amnistie de la Junte, annulée en 1984 par le

nouveau gouvernement démocratique, avait été réimposée par degrés »<sup>15</sup> (McSherry 1997, 226). Alison Brysk remarque quant à elle que, plutôt que de solidifier les acquis démocratiques, le passage du temps les a en réalité affaiblis (Brysk 1994, 106). Finalement, choisissant des termes plus lyriques, mais pas moins adéquats, Marcelo Cavarozzi parle quant à lui du « printemps démocratique et [de] son crépuscule »<sup>16</sup> (Cavarozzi 2006, 93).

---

<sup>15</sup> Traduction libre: « [...] the Junta's self-amnesty, annulled in 1984 by the new democratic government, had been reimposed by degrees » (McSherry 1997, 226).

<sup>16</sup> Traduction libre: « La primavera democrática y su ocaso » (Cavarozzi 2006, 93).

## **2) Problématique, hypothèse de recherche et aperçu méthodologique**

Le tour d'horizon bibliographique que nous venons de compléter nous permet d'introduire la problématique qui chapeaute cette recherche. En effet, nous avons constaté l'existence d'un débat académique entre deux courants de pensée, que nous avons désignés comme pragmatiques et légalistes, quant au rôle à accorder aux droits de la personne dans un contexte de transition démocratique. Parallèlement, nous avons aussi décelé une opposition entre, d'un côté, des chercheurs qui ont tendance à minimiser l'importance des abus de ces droits dans le cas spécifique de l'Argentine, recensés dans la première moitié de la section antérieure; et, de l'autre côté, ceux pour qui la lutte contre ces excès doit demeurer un front prépondérant et actif.

Nous sommes donc face à deux écoles de pensée, incompatibles entre elles, et dont la temporalité nous interpelle particulièrement : alors que les ouvrages du courant pragmatique ont surtout été publiés avant le nouveau millénaire, ceux qui relèvent du légalisme sont surtout apparus depuis la deuxième moitié des années 1990. Quelle signification peut-on octroyer à cette succession? Nous proposons ici que ce changement de perspective analytique s'explique par l'évolution du cadre de pensée prévalant en ce qui trait aux droits humains, notamment au niveau de la communauté internationale. À ce chapitre, nous pouvons citer des développements sur la scène internationale, comme les créations du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en février 1993, et du Tribunal pénal international pour le Rwanda, en novembre 1994; le début du projet de la Cour pénale internationale, en juillet 1998; ou encore l'arrestation de l'ex-dictateur chilien Augusto Pinochet à Londres, en octobre 1998. Dans cette optique, le passage, au niveau académique, du pragmatisme au légalisme serait le reflet d'une prééminence accrue de la question des droits humains au niveau des gouvernements du monde, et plus particulièrement de ceux des économies postindustrielles du globe.

Qu'en a-t-il donc été de l'Argentine? L'État argentin a-t-il connu un gain d'intérêt pour la cause des droits de la personne comparable à celui vécu avec les développements que nous venons de mentionner? Cette question spécifique de recherche revient à tenter de valider la périodisation proposée notamment par Wright, qui se base sur l'importance des droits humains sur la place publique afin de délimiter avancées et reculs. Très brièvement, rappelons que celle-ci reconnaît l'existence d'importantes progressions pendant les premières années du mandat d'Alfonsín (entre décembre 1983 et 1985), suivies par une phase régressive lors des dernières années de son administration tout comme pendant la première moitié de celle de Menem (de 1986 jusqu'à 1995). En dernier lieu, Wright remarque une renaissance graduelle de la cause des droits humains à partir de 1995, période englobée par la deuxième portion du mandat de Menem et ceux de De la Rúa, Duhalde et Néstor Kirchner.

Nous choisissons de ne pas poursuivre notre analyse jusqu'au présent afin d'éviter de nous pencher sur une administration présidentielle toujours en cours. En effet, Cristina Fernández de Kirchner, présidente sortante, a remporté le scrutin d'octobre 2011, assurant ainsi un deuxième mandat. Cette réélection implique que le recul historique que nous croyons nécessaire à l'analyse d'un mandat présidentiel n'est pas possible, d'où notre décision de nous arrêter avec la fin du mandat de Néstor Kirchner, en décembre 2007.

Notre hypothèse est la suivante : les mesures institutionnelles et légales prises par le gouvernement argentin, tout comme les discours présidentiels, suivent la périodisation de Wright. Nous nous attendons alors à constater une étape de prééminence des droits de la personne entre décembre 1983 et 1985, suivie d'une phase de recul entre 1986 et 1995 et d'un retour en force par la suite. D'un point de vue méthodologique, ceci se fera par le biais d'une étude qualitative, notamment aux niveaux légal-institutionnel et discursif. Pour ce qui est du

premier, nous analyserons le cadre légal et les manœuvres institutionnelles dont chacune des trois périodes a été témoin en ce qui concerne les droits humains. Ceci implique une étude des lois et décrets en lien avec notre objet d'étude de pair avec un examen des changements survenus au niveau des institutions qui s'y rapportent, tels que la CONADEP (*Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas*, Commission nationale sur la disparition de personnes) ou la Cour Suprême du pays. Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur les discours des présidents, en établissant des corpus qui correspondent à nos trois périodes d'intérêt, et en y décelant le rôle accordé aux droits de la personne dans l'univers discursif créé par les différents présidents. Afin de clarifier notre démarche, nous consacrons quelques mots à une explication de la méthode utilisée pour ce deuxième volet de la recherche.

De prime abord, il doit être noté que notre méthodologie s'inspire fortement de ladite école française de l'analyse du discours. Plus spécifiquement, nous puiserons dans les réflexions de Dominique Maingueneau, linguiste français qui s'est intéressé, entre autres, aux théories de l'énonciation. Celles-ci s'avèrent particulièrement utiles à cette recherche, du fait qu'elles portent une attention particulière aux renvois et contestations qu'un discours peut faire à d'autres énonciateurs. D'après Maingueneau, l'énonciation « n'est pas tant l'expression des pensées d'un sujet qu'une interaction constamment habitée par la présence du co-énonciateur [appelé aussi destinataire] » (Maingueneau 1991, 122). Si ces considérations méthodologiques peuvent paraître un peu vagues dans ces termes, nous avons espoir que ces doutes seront dissipés par les explications plus étayées du chapitre 3, tout comme par l'annexe méthodologique présentée en fin de document. Un dernier point que nous devons mentionner concerne l'échantillonnage de l'archive à analyser. Afin que ce dernier soit contrôlé, nous nous limiterons à des discours qui partagent des circonstances d'énonciation communes, des visées semblables et une portée

similaire. Nous restreindrons donc notre examen aux *Discursos de inicio de las sesiones legislativas ordinarias anuales* (Discours d'ouverture des sessions législatives ordinaires annuelles), prononcés par le chef d'État dans le but d'inaugurer la saison législative.<sup>17</sup>

La structure des chapitres ici présentés vise à fournir une réponse à la problématique dans l'ordre suggéré plus haut. Dès lors, le deuxième chapitre consiste d'une analyse des mesures légales et des agencements institutionnels mis de l'avant par les différentes administrations étudiées afin de déterminer si celles-ci permettent de confirmer la périodisation qui nous occupe. Nous nous pencherons donc sur des lois, des décrets présidentiels et des actions au niveau judiciaire, tout comme sur les différents remaniements d'organismes pertinents. Par la suite, les chapitres 3, 4 et 5 impliquent un changement méthodologique en ce qu'ils relèvent plutôt de l'analyse du discours. Celle-ci sera appliquée à des corpus déterminés en fonction de la périodisation tripartite de Wright. Dès lors, le troisième chapitre sera composé de l'analyse des deux *Discursos* prononcés par Alfonsín en 1984 et 1985, alors que le chapitre 4 se consacrera à l'étude d'un troisième *Discurso* de ce chef d'État, paru en 1987, et de deux autres propres à son successeur, le président Menem, énoncés en 1991 et 1994. Le cinquième chapitre puisera quant à lui dans des *Discursos* concomitants à la dernière étape de la périodisation (1995-2007), et se penchera sur un autre des *Discursos* de Menem (1997) ainsi que sur trois autres, œuvre du président Kirchner (2004, 2005 et 2007).

Un dernier point que nous trouvons important de signaler avant de conclure ces remarques initiales concerne la comparaison entre les discours relevant de chacune des trois périodes, qui sera faite dans la conclusion générale de cette recherche. Ceci permettra au lecteur d'avoir une pleine connaissance de notre argumentaire avant de procéder à la mise en parallèle des différents

---

<sup>17</sup> Alors que jusqu'en 1994 ces discours avaient lieu le 1<sup>er</sup> mai de chaque année, la réforme constitutionnelle survenue alors a troqué cette date pour le 1<sup>er</sup> mars.

objets d'étude. Par la même occasion, on évitera aussi une présentation fragmentée de nos conclusions et les désagréments qui y sont liés.

## CHAPITRE 2 – AVANCÉES ET RECULS DES DROITS HUMAINS AU PLAN LÉGAL-INSTITUTIONNEL DEPUIS LA DÉMOCRATISATION

Ce chapitre est consacré à l'examen des différentes mesures légales et diverses stratégies institutionnelles mises en place par les gouvernements civils post-transition qui ont trait à l'évolution des droits de la personne en Argentine. À cette fin, nous y procéderons à une analyse de contenu, basée sur une approche historique et qui portera sur des sources secondaires.

Le travail que nous entamerons ici s'avère important à deux niveaux. Tout d'abord, il permet une analyse systématique des principaux événements relatifs aux droits humains depuis la démocratisation de décembre 1983. Ce récapitulatif historique constitue selon nous un avantage car il permet de souligner des événements importants dont la connaissance est nécessaire à la discussion de notre sujet d'intérêt. Parallèlement, l'autre grande utilité de ce chapitre est de fournir des éléments de réponse à notre problématique de recherche, en ce qu'il nous permettra de déterminer si la périodisation de Thomas Wright<sup>18</sup> se vérifie dans les lois et arrangements institutionnels promulgués par chacune des administrations étudiées.

Ces liens avec Wright permettent par ailleurs de présenter la structure du chapitre, qui recoupe de très près les périodes mises de l'avant par cet auteur. Ainsi, nous diviserons notre analyse en trois sections, consacrées respectivement aux intervalles 1983-1985, 1986-1995 et 1995-2007. En terminant, nous conclurons en déterminant si la périodisation de Wright se confirme à la lumière de ce qui aura été établi au cours de l'analyse.

---

<sup>18</sup> Très brièvement, rappelons que Wright propose une analyse en trois temps : la phase 1983-1985, qualifiée de moment d' « ascension de la vérité et de la justice » (« *ascendancy of truth and justice* » - Wright 2007, 142); la période 1986-1995, concomitante à la « réaffirmation de l'impunité » (« *reassertion of impunity* » - Wright 2007, 153); et 1995-2007, intervalle correspondant à la « relance de l'élan pour la justice » (« *revival of the momentum for justice* » - Wright 2007, 160).

### 1983-1985 : Prééminence de la lutte contre l'impunité

Notre discussion de la première phase de la périodisation de Wright emprunte la conceptualisation proposée par Luis Roniger et Mario Sznajder (1999, 53). Ces deux auteurs avancent que la démocratisation de 1983 a conduit à ce que les abus de droits de la personne soient confrontés sur deux fronts principaux : celui relié au niveau symbolique et sociétal, incarné par la *Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas* (Commission Nationale sur la Disparition de Personnes, ou CONADEP); et celui disputé dans les tribunaux. Pour ce qui est du premier, nous devons tout d'abord constater que CONADEP a été créée, par décret présidentiel, le 15 décembre 1983, cinq jours après l'arrivée de Raúl Alfonsín au pouvoir (Roniger et Sznajder 1999, 59). L'objectif de cette commission était de mettre au jour la vérité, et de permettre de citer des faits concrets en ce qui concerne la pratique du terrorisme d'État en Argentine pendant la dernière dictature (mars 1976 – décembre 1983). Cependant, CONADEP n'avait pas tous les pouvoirs dont une commission parlementaire aurait été investie, notamment celui d'obliger des témoins à comparaître (Wright 2007, 143). Malgré cela, et en dépit aussi du boycott qu'elle a subi de la part des *Madres de la Plaza de Mayo* ([Association des] Mères de la Plaza de Mayo – Bonner 2005, 60), son rapport final, *Nunca más* (« Plus jamais »), est une œuvre bien connue de la société argentine.

Une limitation supplémentaire avec laquelle CONADEP devait composer était le mandat qui lui avait été conféré : comme son nom l'indique, l'organisation devait se concentrer sur les *desapariciones* (« disparitions »), c'est-à-dire la pratique qui consistait à ce que des personnes soient enlevées par les forces armées ou la police, sans aucune reconnaissance officielle et avec très peu de chances d'être retrouvées. Ces enlèvements menaient à leur tour à des interrogatoires lors desquels la torture était banalisée et, ultimement, à l'exécution sommaire des détenus. Au

chapitre de l'ampleur de ces faits, *Nunca más* estimait, au moment de sa parution, en septembre 1984, que le nombre de « disparus » se situait à 8 960 (CONADEP 1984, chapitre VI). Toutefois, nous nous devons de signaler que le chiffre communément cité par les organisations de droits de la personne (HRNGOs), et par la société civile argentine en général, est bien plus élevé, évoquant plutôt 30 000 disparitions forcées (Roniger et Sznajder 1999, 21).

Au plan des poursuites judiciaires, le président Alfonsín a tout d'abord choisi de permettre aux forces armées de rétablir leur réputation de façon autonome, préférant que les neuf anciens haut-gradés ciblés (les chefs de chacune des trois armes lors des trois premières juntas – Wright 2007, 147) soient jugés par le *Consejo supremo de las Fuerzas Armadas* (Conseil suprême des Forces Armées), un tribunal militaire. Cependant, une modification du Code de justice militaire, promulguée sous le nouveau gouvernement démocratique, permettait de porter la décision d'une cour militaire en appel devant un tribunal civil si la première menait à une impasse (Pion-Berlin 1997, 81). Ceci est effectivement survenu : quand le *Consejo* a refusé de juger les neuf accusés, la justice civile s'est saisie du dossier, par le biais de la Cour d'appel fédérale, en avril 1985 (Wright 2007, 148). Ceci a constitué un fait historique pour le pays et le continent latino-américain tout entier. En effet, pour la première fois, d'anciens dictateurs, qui quelques mois auparavant détenaient des pouvoirs presque illimités, se retrouvaient maintenant au banc des accusés.

Les condamnations qui ont résulté de ces procès, en plus de donner une vigueur symbolique à la lutte contre l'impunité, ont également fourni des raisons juridiques à l'élargissement des poursuites. Une observation particulière faite par la Cour, le dénommé « item trente, » reconnaissait la nature décentralisée des méthodes répressives (Pion-Berlin 1997, 84). Ceci plaçait nécessairement une partie de la responsabilité chez les soldats de rangs moyens et

inférieurs, ouvrant ainsi la porte à de nouvelles poursuites. Pourtant, la vision prônée par Alfonsín depuis son arrivée au pouvoir marquait une distinction nette entre ceux qui avaient donné les ordres, ceux qui les avaient simplement exécutés, et ceux qui avaient commis des excès lors de l'exécution. Selon le président, les poursuites ne devaient alors être dirigées que vers les premier et dernier groupes. Cette adjudication différenciée de la responsabilité, et les conséquences qui en découlent, sont mises en lumière par plusieurs auteurs (Hustins 2004, 102-3; McSherry 1997, 120; Pion-Berlin 1997, 77-8; Roniger et Sznajder 1999, 53). La prudence que la conceptualisation tripartite impliquait, et dont Alfonsín était partisan, n'a cependant pas été partagée par tous les acteurs, ce qui a ouvert la porte à la régression débutée en 1986.

#### 1986-1995 : Reculs institutionnels et pardons présidentiels

Le premier grand « pas en arrière » est survenu en avril 1986 avec les *Instrucciones al Fiscal General del Consejo Supremo de las Fuerzas Armadas* (Instructions au Fiscal Général du Conseil Suprême des Forces Armées). Alfonsín cherchait ainsi à réitérer sa logique tripartite de la responsabilité, en mettant l'accent sur le fait que seulement les officiers ayant commis des abus devraient être traduits en justice (Roniger et Sznajder 1999, 69). En effet, nous avons vu précédemment que les membres du premier groupe, c'est-à-dire les officiers qui avaient donné les ordres, avaient déjà été jugés. Même si les *Instrucciones* ont rapidement été abandonnées, notamment à cause de la réaction des cours fédérales (qui incluaient des menaces de démissions massives), il n'en demeure pas moins qu'elles marquent la première initiative « régressive » de l'administration présidentielle. Les causes de ce changement d'attitude sont difficiles à identifier, même après avoir passé en revue la littérature spécialisée; mais, à titre d'hypothèse, nous pouvons les attribuer à une combinaison de plusieurs facteurs, tels que la gravité croissante des problèmes économiques et la perte de vigueur de la cause des droits humains chez la société

civile (McSherry 1997, 223). Nous ne devons pas non plus négliger le rôle de la pression des forces armées, qui se pratiquait encore, à ce stade-ci, derrière les coulisses.

La loi de *punto final* (point final), promulguée en décembre 1986, marque la deuxième grande étape de la dissolution des initiatives de justice. Cette loi imposait une date butoir au-delà de laquelle aucun nouveau procès ne pourrait être ouvert (McSherry 1997, 211). De plus, cette date limite avait été fixée à janvier 1987, afin de coïncider avec les congés estivaux de l'hémisphère sud (Wright 2007, 154). En dépit de cela, les HRNGOs, des procureurs et plusieurs juges suspendirent leurs vacances et multiplièrent les heures supplémentaires afin de traduire le plus grand nombre possible de militaires devant la justice. Le résultat en a été le contraire de ce que le gouvernement avait recherché : non seulement les traductions en justice n'ont-elles pas décréu en nombre, mais ce dernier a plutôt augmenté, car les instances concernées ont voulu ouvrir la plus grande quantité possible de procès avant la date limite. Ceci a clairement eu pour effet d'accroître l'agitation dans les rangs militaires (Huser 2002, chapitre 5).

Le troisième grand recul est venu avec la loi d'*obediencia debida* (devoir d'obéissance), en vertu de laquelle tous les officiers de rang inférieur à celui de lieutenant-colonel étaient exemptés de procès (Roniger et Sznajder 1999, 73). En termes concrets, ceci a mené à la réduction du nombre de militaires accusés, qui sont passés de 450 à 100 (McSherry 1997, 217). Cette loi est amplement perçue comme résultant du *Levantamiento de Semana Santa* (Révolte [des armées] de la semaine de Pâques), qui mérite d'être analysé plus en profondeur.

Les événements qui ont mené au *Levantamiento* ont débuté le 15 avril 1987, quand Ernesto Barreiro, un ancien officier de renseignements, a refusé de se présenter devant la justice civile. Il s'est plutôt réfugié au 14<sup>e</sup> régiment d'infanterie de la région de Córdoba, dont les soldats l'ont abrité de la police, désobéissant aux ordres de leurs supérieurs (Huser 2002, chapitre 5). Deux

jours plus tard, le 17 avril, Aldo Rico, un lieutenant-colonel stationné dans la lointaine province de Misiones, annonçait qu'il s'était emparé de l'école d'infanterie de Campo de Mayo, située à quelques kilomètres de Buenos Aires. Depuis ce nouvel emplacement, Rico dénonça la trahison dont les soldats de rang moyen et inférieur étaient selon lui victimes, notamment de la part de l'État-major, et appela à une « solution politique » aux procès visant les membres des forces armées (McSherry 1997, 214).

Le traitement de cette situation par le gouvernement civil d'Alfonsín s'est avéré maladroit. Tout d'abord, le commandant en chef de l'armée, Ríos Ereñú, a été tenu à l'écart du processus de négociation, ce qui a mené à sa démission (Huser 2002, chapitre 5). Ceci a fourni une victoire non négligeable aux rebelles (appelés les « *carapintadas* » à cause de leurs visages peints en couleurs de camouflage), qui exigeaient la mise à l'écart de la plupart des hauts gradés. De plus, suite à une rencontre secrète du ministre de la Défense, Horacio Jaunarena, avec Rico, l'administration Alfonsín a entrepris des mesures (dont la présentation de la loi d'*obediencia debida* au Congrès, et sa promulgation, le 4 juin 1987 – Cavarozzi 2006, 200) qui semblaient répondre aux exigences de *carapintadas*. Ceci a été perçu, à tort ou à raison, comme un signe de faiblesse, d'autant plus que le président civil pouvait compter, au moment de la révolte, sur un appui massif de pratiquement tous les secteurs de la société (McSherry 1997, 214). Dans l'ensemble, et même s'il n'a duré que quatre jours et impliqué seulement 150 soldats de l'armée de terre, le *Levantamiento* a prouvé que la discipline n'était pas consolidée dans les rangs de cette arme, et que l'autorité civile n'y était toujours pas totalement respectée. À partir de ce moment, où les pressions militaires n'ont plus été pratiquées en coulisses mais sur la place publique, les avancées achevées dans les premières années de la jeune démocratie se sont graduellement évaporées.

Trois autres révoltes militaires s'en sont suivies, au cours des années 1988 et 1990. D'abord, en janvier 1988, Rico s'est réfugié dans la base de Monte Caseros, dont les effectifs ont désobéi aux ordres visant son arrestation (Huser 2002, chapitre 5). Parallèlement, l'aéroport international d'Ezeiza, en banlieue de Buenos Aires, a été occupé par des soldats de l'armée de l'air avec l'aide de la police fédérale. Le résultat en a été que l'applicabilité de l'*obediencia debida* (c'est-à-dire du devoir d'obéissance comme recours accepté légalement) a été élargie, faisant passer le nombre de procès de 100 à 20 (McSherry 1997, 221). Par la suite, en décembre de la même année, Mohamed Ali Seineldín, un autre dirigeant *carapintada*, s'est emparé des bases de Campo de Mayo et de Villa Martelli (Huser 2002, chapitre 5). Ceci a notamment conduit à l'augmentation des salaires des militaires et à l'abandon définitif par l'administration Alfonsín de sa rhétorique de condamnation du régime dictatorial.

Dans ce contexte, l'arrivée de Carlos Menem au pouvoir, en juillet 1989, a été marquée par une première série de pardons, survenue en octobre de la même année. Ces absolutions émanaient directement de la Présidence, et elles exonéraient pratiquement tous ceux qui avaient été condamnés pendant l'administration Alfonsín pour des crimes de la dictature de 1976-1983, exception faite de quelques grandes figures comme les anciens présidents militaires Jorge Videla et Roberto Viola. Par ailleurs, ces pardons visaient aussi les quelques effectifs qui avaient été condamnés suite aux rébellions décrites au paragraphe précédent (Huser 2002, chapitre 6). En dépit de cela, en décembre 1990, une quatrième insurrection militaire a eu lieu. Elle a été la plus importante, impliquant 500 rebelles, et a surtout été l'œuvre de Seineldín, dont les sympathisants ont occupé les centres de l'État-major de l'armée de terre (McSherry 1997, 240). Contrairement aux autres révoltes, celle de décembre 1990 a été durement réprimée. Cependant, deux semaines

après ces événements, Menem a décidé de décréter des pardons absolvant tous ceux qui n'avaient pas été absous en octobre 1989 (Huser 2002, chapitre 6).

La succession de rébellions militaires de la fin des années 1980 a donc renforcé une tendance qui avait en réalité commencé avant le *Levantamiento de Semana Santa*. Cette orientation politique visait la limitation du nombre de procès, et elle n'a été que raffermie par les révoltes citées plus haut. Malgré cela, tout n'était pas perdu pour les défenseurs des droits humains, car ce sujet est graduellement revenu sur la place publique vers le milieu des années 1990. Dans les paragraphes suivants, nous nous pencherons sur les modalités de ce retour en force ainsi que sur une conceptualisation de ses causes.

#### 1995-2007 : Résurgence des droits de la personne

De prime abord, nous devons signaler que, contrairement à la phase de régression qui l'a précédée, la période de revitalisation des droits humains a connu un développement plutôt lent. Son cheminement a aussi été entrecoupé d'événements dont la gravité reléguait ces droits à l'arrière-plan, ce qui fut notamment le cas de la crise économique, institutionnelle et sociale de la fin des années 1990 et du début de la décennie 2000. Toujours est-il que, malgré ces obstacles, la confrontation des abus des droits de la personne est aujourd'hui un sujet bien établi dans l'univers politique argentin.

Ce retour en force a débuté le 2 mars 1995, avec une émission télévisée dans le cadre de laquelle le journaliste Horacio Verbitsky exposait une série d'entrevues avec Adolfo Scilingo. Ce dernier, un ancien officier de la marine, avait participé aux séances de torture et aux dénommés « *vuelos de la muerte* » (vols lors desquels les prisonniers étaient jetés à la mer, vivants mais fortement drogués, depuis des hélicoptères militaires – Wright 2007, 160). Un mois plus tard,

Víctor Ibáñez, un ancien de l'armée de terre, effectuait sa propre sortie publique, brisant définitivement le pacte de silence qui avait régné jusque-là.

Confronté à cette nouvelle donne, dont l'ampleur ne peut pas être minimisée, le commandant en chef de l'armée de terre, Martín Balza, est apparu à la télévision, le 26 avril, afin d'affirmer l'illégitimité du coup d'État de 1976. Il a également admis que les soldats de l'armée de terre avaient été forcés de tuer leurs compatriotes, et il est même allé jusqu'à rejeter le principe de devoir d'obéissance (Roniger et Sznajder 1999, 115-6). La réaction du reste de l'armée de terre, et des autres armes, a été, au mieux, l'indifférence; au pire, les soldats et officiers argentins ont continué à revendiquer la répression de 1976-1983 comme un acte légitime. En dépit de cela, la déclaration de Balza a constitué un grand pas en avant pour la cause des droits humains.

En plus de ces trois déclarations, venues de la corporation militaire, deux développements principaux sont survenus du côté des HRNGOs. D'abord, nous retrouvons la naissance du collectif HIJOS (*Hijos por la Identidad y la Justicia contra el Olvido y el Silencio*, Enfants pour l'Identité et la Justice contre l'Oubli et le Silence) en 1995 (Wright 2007, 165). Tel que son nom l'indique, cette organisation est formée des enfants des *desaparecidos* (ces « disparus » desquels nous avons parlé précédemment) et de leurs sympathisants, nous fournissant ainsi un autre indice de la revitalisation de la cause des droits humains vers le milieu des années 1990. De plus, plusieurs HRNGOs à vocation légale ont commencé à présenter de nouveaux dossiers devant les tribunaux à partir de 1996 (Wright 2007, 166). Ceux-ci avaient la particularité de se concentrer sur un crime non couvert par les lois de *punto final*, *obediencia debida* ni par les pardons présidentiels : l'appropriation de nouveau-nés, qui étaient soustraits à leurs mères, des *desaparecidas* qui venaient d'accoucher, avant qu'elles ne soient exécutées. Cette nouvelle

offensive était surtout impulsée par le CELS (*Centro de Estudios Legales y Sociales*, Centre d'Études Légales et Sociales), l'APDH (*Asamblea Permanente de Derechos Humanos*, Assemblée Permanente de Droits Humains) et les *Abuelas de Plaza de Mayo* ([Association des] Grand-mères de la *Plaza de Mayo*). Après 16 ans devant les tribunaux, ces procès ont notamment mené à la récente condamnation de l'ex-président Videla à 50 ans de prison (Dandan 2012).

À quoi peut-on attribuer la résurgence de la cause des droits de la personne propre à la deuxième moitié des années 1990? Wright argumente que le rôle des anniversaires y est pour quelque chose. Selon lui, ces événements ont tendance à réactiver la mémoire collective (Wright 2007, 163). Le cas argentin semble soutenir cette hypothèse : les années 1990 comportaient en effet plusieurs dates marquantes, notamment le dixième anniversaire de la publication de *Nunca más*, rapport de la CONADEP, en 1994; le dixième des procès des trois juntas, en 1995; ainsi que le vingtième du coup d'État, en 1996. D'autres auteurs, dont Elizabeth Jelín, partagent l'avis de Wright quant à l'importance de ces dates (Jelín 2006, 89). Wright avance en outre que le changement générationnel a joué un rôle important dans la volonté de confronter le passé. Par ailleurs, cet auteur ne manque pas de citer la commotion créée par les entrevues avec Scilingo. Jelín choisit quant à elle de regarder également du côté des procès *in absentia* d'anciens répresseurs argentins en France, Espagne et en Italie dans la réactivation du mouvement de lutte contre l'impunité (Jelín 2006, 88-9). Ce rôle accordé aux acteurs étrangers est aussi considéré comme important par Roniger et Sznajder (1999, 129-130), qui traitent de la poursuite des transgresseurs argentins à l'étranger, et par Wright lui-même (2007, 166-7; 225), qui discute plutôt de l'implication des HRNGOs à vocation internationale. Qu'on choisisse de mettre l'accent sur l'un ou l'autre de ces facteurs, force est donc de constater que la résurgence de ce mouvement n'a pas une source unique.

Toutefois, malgré les progrès que nous venons de mettre en lumière, les transformations institutionnelles ne suivaient pas. De plus, les dernières années du XX<sup>e</sup> siècle ont mené à ce que le gouvernement argentin se concentre de plus en plus sur la détérioration de l'économie, écartant en partie les droits humains de l'avant-scène politique. Les premières années du nouveau millénaire n'ont, à ce niveau, pas apporté de changements majeurs. Il y a tout de même eu des avancées au plan des droits de la personne au tout début de la décennie, notamment lorsque le président Fernando de la Rúa a poussé 1 500 agents de renseignements à la retraite en février 2000 (Bowen 2010); mais, de façon générale, la problématique qui nous intéresse était passée à l'arrière-plan.

La remontée économique amorcée en 2003 n'est selon nous pas étrangère au retour de la cause des droits humains à l'avant-scène politique argentine. Cette nouvelle donne économique, combinée à la volonté du nouveau président, Néstor Kirchner, ont mené à la mise en place de mesures qui ont permis (et permettent toujours) la poursuite de ceux qui ont porté atteinte aux droits de la personne. Au niveau des agencements institutionnels, nous retrouvons la réforme de la Cour Suprême et de l'annulation des lois de *punto final* et *obediencia debida*. D'abord, le remaniement du plus haut tribunal du pays a commencé au tout début du mandat présidentiel de Kirchner, en juin 2003, quand le président de la Cour, Julio Nazareno, a démissionné (Cavarozzi 2006, 220). Ce dernier a été suivi des juges Eduardo Moliné O'Connor, en décembre 2003, et Adolfo Vásquez, en septembre 2004, le premier ayant en fait été destitué (Cavarozzi 2006, 222-3). Il faut ici clarifier qu'en 1990, sous le mandat de Menem, la Cour Suprême argentine a été élargie de cinq à neuf membres (Cavarozzi 2006, 202), permettant à ce président de nommer plusieurs magistrats soupçonnés de lui être très proches (Doran 2005, 118). À partir de la mi-2003, l'administration Kirchner a non seulement réduit la quantité de juges de neuf à son nombre

historique de cinq, écartant alors les magistrats dont l'objectivité était remise en question, mais il a également rendu le processus de nomination plus graduel et plus transparent (Cavarozzi 2006, 220).

De plus, en août 2003, le Congrès argentin a voté l'annulation rétroactive des lois de *punto final* et *obediencia debida* (Hustins 2004, 12). En effet, ces lois-là avaient déjà été abrogées en 1998 (Wright 2007, 167), mais le vocabulaire légal utilisé ne laissait pas entendre la rétroactivité. En d'autres mots, en 1998 ces deux lois avaient été invalidées pour le futur, mais les droits acquis de ceux qui en bénéficiaient au moment de la première abrogation demeuraient protégés. C'est pourquoi elles ont été rejetées à nouveau, cette fois de façon plus décisive.

Armées d'un nouveau cadre légal, et pouvant compter sur une Cour Suprême moins partisane, le reste des tribunaux argentins se sont lentement aventurés dans les eaux des renouvellements des procès pour violations des droits humains dès septembre 2003 (Cavarozzi 2006, 221). Ainsi a-t-on rouvert un autre des procès de l'ancien président Videla, tout comme ceux de bon nombre d'anciens transgresseurs, dont Luciano Benjamín Menéndez (condamné à incarcération à perpétuité en juillet 2008 – *Página/12* 2008) et Santiago Omar Riveros (qui a connu le même sort en août 2009 – Martínez 2009). Ceux-ci avaient tous été préalablement jugés et condamnés en dépit des lois de *punto final* et *obediencia debida*, mais avaient subséquemment été absous par les pardons de Menem.

Combiné à ces initiatives judiciaires et législatives, les appareils de défense et de sécurité ont aussi été réformés, ce qui a constitué l'autre grand remaniement institutionnel, de pair avec les modifications de la Cour Suprême dont nous avons discutées plus haut. Pour ce qui est du sommet de la hiérarchie militaire, le président Kirchner a poussé à la retraite 50 généraux et amiraux reconnus pour leurs affiliations politiques d'extrême-droite (Petras 2003, 2259). De

façon parallèle, son administration a également écarté des effectifs semblables présents dans l'appareil de la police fédérale (Wright 2007, 170), dont le rôle dans la « guerre sale » menée pendant la dictature de 1976-1983 était bien connu.

\* \* \*

Nous pouvons maintenant conclure ce premier chapitre analytique en affirmant que notre étude de l'évolution des lois et institutions nous a permis de confirmer les grands traits de la périodisation de Wright. En effet, nous avons constaté que des mesures visant la punition des abus du passé ont été prépondérantes entre l'arrivée d'Alfonsín au pouvoir, en décembre 1983, et 1985. À partir de 1986, cette administration présidentielle a connu une phase « régressive, » qui a par ailleurs perduré jusqu'au milieu des années 1990, débordant ainsi sur la présidence suivante, celle de Menem.

C'est à ce moment, concomitant à la troisième phase proposée par Wright, que notre étude nous mène à nuancer sa périodisation : bien que la réactivation de la société civile, notamment au niveau des HRNGOs, a effectivement eu lieu vers 1995, celle-ci n'a pas immédiatement mené à la mise en place de mesures visant le réinvestissement étatique dans la punition d'abus de droits la personne. Il a fallu attendre l'arrivée de Kirchner au pouvoir, en mai 2003, et la réactivation économique entamée au même moment, pour que cette revitalisation de la cause des droits humains se concrétise par des mesures légales concrètes et des arrangements institutionnels tangibles.

À ce niveau, nous pouvons donc affirmer que la périodisation de Wright se voit atténuée. Malgré cela, nous nous devons de réaffirmer que cette division du temps s'avère, *dans ses grands traits*, bien orientée, ce qui nous fournit un début de réponse à notre question de

recherche. Dans les chapitres suivants, nous laisserons les considérations légales et institutionnelles de côté afin d'adopter une perspective analytique axée plutôt sur les discours.

### CHAPITRE 3 – LE DISCOURS ALFONSINISTE ET SON RAPPORT AUX DROITS DE LA PERSONNE

De prime abord, nous devons annoncer que l'analyse effectuée dans les prochains chapitres nous mène à un changement de perspective méthodologique; en effet, nous nous tournons maintenant du côté de l'analyse du discours. Plus précisément, nous nous pencherons sur les discours des présidents argentins dont les mandats se sont déroulés après décembre 1983, c'est-à-dire après la démocratisation. De plus, afin de comparer des morceaux dont la portée et la situation d'énonciation sont similaires, nous nous concentrerons sur les *Discursos de inicio de las sesiones legislativas ordinarias anuales* (Discours d'ouverture des sessions législatives ordinaires annuelles), par les biais desquels le chef d'État inaugure la période de travail du Congrès argentin. Ceux-ci seront divisés en trois corpus, chacun correspondant à une des trois périodes identifiées par Thomas Wright : la phase de prééminence des droits humains, entre décembre 1983 et 1985; leur relégation à l'arrière-plan, entre 1986 et 1995; et le retour en force de la cause, entamé en 1995. Nous reconnaissons que, bien que les extraits des discours présidentiels présentés dans ce chapitre semblent aller dans le sens de l'hypothèse, il nous faudrait davantage de matériel empirique (des extraits d'autres discours présidentiels, ou encore des entrevues avec le chef d'État) pour infirmer ou confirmer notre hypothèse de façon concluante. Des recherches futures pourraient se pencher sur cette question.

En outre, avant de passer aux paragraphes consacrés à la nouvelle méthode comme telle, quelques définitions sont de mise. Celles-ci sont pertinentes car les concepts qu'elles désignent seront utilisés ci-dessous. Tout d'abord, nous retrouvons l'*énonciateur*, que nous entendrons ici comme « l'instance productrice de l'énoncé » (Charaudeau et Maingueneau 2002, 225). Par ailleurs, le concept d'*archive*, emprunté à Michel Foucault, décrit un objet d'analyse du discours qui « regroupe un ensemble d'inscriptions référées à un même positionnement » (Maingueneau

1991, 22), c'est-à-dire un ensemble de textes (Maingueneau 1993, 96) qui adoptent une même attitude face à un sujet donné (Charaudeau et Maingueneau 2002, 453). Finalement, en ce qui concerne la différence entre énoncés *ritualisés* et *non-ritualisés*, elle émane du fait que les premiers sont soumis à un « encadrement institutionnel contraignant, une forte restriction thématique, une grande stabilité des formules » (Maingueneau 1991, 19), alors que les seconds ne répondent à aucune de ces conditions.

Nous pouvons donc affirmer que le point de départ méthodologique de ce nouveau volet d'analyse est constitué des réflexions de Dominique Maingueneau sur l'énonciation. En particulier, nous nous intéresserons à la facette de la théorie de l'énonciation qui s'occupe de la relation entre énonciateur et *co-énonciateur*, ce dernier pouvant aussi être appelé destinataire (Maingueneau 1991, 107). À cet effet, le chercheur français affirme que l'acte d'énonciation « n'est pas tant l'expression des pensées d'un sujet qu'une interaction constamment habitée par la présence du co-énonciateur » (Maingueneau 1991, 122).

Or, cette interaction n'est pas nécessairement toujours évidente. Dans une conversation, par exemple, la parole est constamment contestée, ou, selon les termes de Maingueneau, « menacée » (Maingueneau 1991, 108). Ceci revient à dire que les deux interlocuteurs échangent en simultané, permettant au co-énonciateur d'intervenir à tout moment. Toutefois, les discours d'une autre nature, tels que ceux d'archive, érigent une ritualisation qui fait en sorte que la parole ne peut pas être contestée dans l'immédiat. Le corollaire en est que c'est nul autre que l'énonciateur qui « fait parler » son co-énonciateur, c'est-à-dire son destinataire.

Ceci renvoie à une étude de l'*hétérogénéité*, définie comme « la rencontre dans la même unité discursive d'éléments rapportables à des sources d'énonciation différentes » (Maingueneau 1991, 127). C'est cette notion d'hétérogénéité, proche des concepts de *polyphonie* d'Oswald

Ducrot (1984, 203-6) et de celui de *dialogisme* proposé par Mikhaïl Bakhtine (Irvine 2012), qui constitue la base méthodologique du restant de cette recherche. Dès lors, dans les prochains chapitres, nous tenterons de déterminer le rôle des droits humains dans le discours présidentiel, ce qui nous mènera à mettre à contribution l'idée d'hétérogénéité en accordant un rôle prépondérant aux renvois entre ce discours et ses co-énonciateurs.<sup>19</sup>

Ce chapitre se concentrera sur les textes correspondant à la première étape de la périodisation de Wright (1983-1985), soit les *Discursos* prononcés par Raúl Alfonsín en 1984 et 1985, qui seront étudiés par le biais de l'analyse du discours telle qu'expliquée ci-dessus. Les chapitres suivants s'occuperont, dans l'ordre, du corpus correspondant à la deuxième période (1986-1995), représentée par les *Discursos* de 1987 (prononcé par Alfonsín), 1991 et 1994 (englobés par la présidence de Carlos Menem); et de la troisième et dernière phase, étudiée par le biais des *Discursos* de 1997 (Menem), 2004, 2005 et 2007 (prononcés par Néstor Kirchner).

\* \* \*

Avant de plonger dans l'analyse qui constitue le noyau du présent chapitre, nous trouvons pertinent de donner un bref aperçu de sa structure. L'application des procédés d'analyse du discours au corpus qui nous occupe nous a mené à identifier trois co-énonciateurs principaux dont les marques d'hétérogénéité parsèment les textes : les forces armées, les syndicats, et les organisations de répudiation des transgressions du passé. Ces trois groupes constitueront donc nos clés d'interprétation, et seront traités séparément, tout d'abord en constatant le rejet que le chef d'État en fait, pour ensuite nous concentrer sur l'évolution de leur rôle dans les discours. Dans un troisième temps, nous dégagerons les conclusions que cette analyse peut apporter à

---

<sup>19</sup> Le lecteur qui cherche des applications pratiques de cette méthodologie plus brèves que celles étayées tout au long de notre démonstration pourra, au besoin, consulter l'annexe méthodologique.

notre réflexion sur la prépondérance (ou, au contraire, sur la mise à l'écart) des droits de la personne pendant la période étudiée.

### Identification des trois co-énonciateurs principaux et constat de leur dénonciation

Dès les tous premiers paragraphes du premier discours que nous analysons ici, soit celui prononcé en 1984, Alfonsín effectue plusieurs références à l'ordre institutionnel et à la primauté de la Constitution. Il va sans dire que ceux-ci étaient des éléments totalement absents pendant la période de gouvernement militaire qui a précédé sa présidence civile. Par ailleurs, le troisième paragraphe du même discours, prononcé le 1<sup>er</sup> mai, fait référence à la symbolique de cette journée dans l'imaginaire collectif traditionnel du mouvement des travailleurs, et donc à la gauche en général. Encore une fois, il s'agit ici d'un univers symbolique qui avait été renié (et carrément proscrit) pendant la dictature : la Doctrine de Sécurité Nationale, base conceptuelle de la pensée militaire argentine (et latino-américaine) de l'époque, a été expressément conçue comme un outil de répression des idées progressistes.

Ainsi pouvons-nous affirmer que, dans ces trois premiers paragraphes, Alfonsín renvoie à des sujets peu chers aux gouvernements militaires qui l'ont précédé. Ces derniers constituent alors le premier grand co-énonciateur visé. Il est notre avis que, ce faisant, le président cherche tout d'abord à affirmer son autorité : c'est maintenant lui qui choisit de quoi on parle sur la place publique, n'en déplaise à des secteurs particuliers de la société, même à des secteurs qui, quelques mois auparavant, pouvaient compter sur une marge de manœuvre presque illimitée.

Par le choix de ces sujets, Alfonsín rejette aussi le pouvoir politique de la corporation militaire. En effet, l'évocation de sujets qui sont loin de faire l'unanimité entre ses rangs en est la première preuve. Ce postulat se confirme tout au long des deux discours qui forment ce corpus, dans lesquels le président civil fait de nombreuses références à l'état calamiteux des

choses qu'il a hérité de l'administration militaire. Ceci est visible à une multitude de niveaux, tels que le fédéralisme (avec des phrases comme « [les gouvernements militaires] ont orchestré les premières étapes visant à détruit le fédéralisme »<sup>20</sup>), la situation économique (« les problèmes économiques très graves hérités du cycle autoritaire »;<sup>21</sup> « À notre arrivée au pouvoir nous avons reçu un pays au bord du désastre »;<sup>22</sup> « À notre arrivée au pouvoir nous avons reçu un pays désarticulé, [...] héritage laissé par les successifs gouvernements du régime militaire »<sup>23</sup>), les travaux publics (« À notre arrivée au pouvoir nous avons trouvé un secteur déséquilibré avec des entreprises faibles, endettées »<sup>24</sup>), l'éducation (« À notre arrivée au gouvernement, nous avons trouvé [...] un système éducatif gravement détérioré »<sup>25</sup>), l'« *acción social* » (terme générique désignant les démarches de l'État afin de remplir sa fonction d'État-providence, décrite comme « erratique dans ses objectifs »<sup>26</sup> pendant la période autoritaire) et la politique étrangère (vis-à-vis de laquelle « la structure même du pouvoir exécutif a manqué d'unité »;<sup>27</sup> et qui était vue « avec un simple critère publicitaire »<sup>28</sup>). Force est donc de constater que le rejet qu'Alfonsín effectue en regard du gouvernement militaire est une des clés de lecture de ce corpus.

Toutefois, le président argentin ne s'arrête pas là dans sa démarche de rejets. Un autre des co-énonciateurs auquel il s'attaque dans les *Discursos* qui nous occupent se retrouve dans les

---

<sup>20</sup> Traduction libre: « [los gobiernos militares] instrumentaron las primeras medidas para destruir el federalismo [...] » (Alfonsín 1984, 6).

<sup>21</sup> Traduction libre: « [...] los gravísimos problemas económicos heredados del ciclo autoritario » (Alfonsín 1984, 9).

<sup>22</sup> Traduction libre: « Al asumir el gobierno recibimos un país al borde del desastre [...] » (Alfonsín 1984, 10).

<sup>23</sup> Traduction libre: « Al asumir el gobierno recibimos un país desarticulado, [...] herencia dejada por los sucesivos gobiernos del régimen militar » (Alfonsín 1984, 10).

<sup>24</sup> Traduction libre: « Al asumir el gobierno encontramos un área desquiciada con empresas débiles, endeudadas [...] » (Alfonsín 1984, 21).

<sup>25</sup> Traduction libre: « Al asumir el gobierno, encontramos [...] un sistema educativo seriamente deteriorado [...] » (Alfonsín 1984, 28).

<sup>26</sup> Traduction libre: « errática en sus objetivos » (Alfonsín 1984, 33).

<sup>27</sup> Traduction libre: « la estructura misma del Poder Ejecutivo careció de unidad » (Alfonsín 1984, 43).

<sup>28</sup> Traduction libre: « sólo con criterio publicitario » (Alfonsín 1985, 60).

« vestiges d'une action corporative »<sup>29</sup> qui aurait eu comme résultat la propagation d'un égoïsme des « *sectores* » (secteurs). En d'autres mots, il se réfère ici aux syndicats. Ceci est notamment visible dans des passages qui énoncent que « la paix interne est impossible si chacun sert uniquement à ses propres besoins d'existence et non aux conditions d'existence des autres »<sup>30</sup> ou dans le rappel des « limites des droits sectoriels ».<sup>31</sup> Par ailleurs, le chef d'État adresse une

invitation pour que les dirigeants des activités du travail s'efforcent d'assurer leur continuité, car à force de revendiquer des droits ou des avantages, souvent réalisables, par voie d'interrompre le travail productif s'éloignera de plus en plus la possibilité de satisfaire ces droits ou octroyer ces avantages.<sup>32</sup>

De cette manière, Alfonsín s'insurge contre la grande étendue du pouvoir syndical. Celle-ci découle du modèle que certains auteurs appellent « national-populiste » (Munck et Palermo 1998, 163), prépondérant dans la période antérieure au coup d'État de 1976 et intimement relié à la figure de Juan Domingo Perón. Très brièvement, rappelons que le « péronisme » reposait sur un contrôle étroit des syndicats, qui devenaient des armes politiques (Dabène 2006, 79), complices du pouvoir quand le Parti Justicialiste (PJ, péroniste) occupait la *Casa Rosada* (siège de la présidence argentine), mais irréconciliables lorsque le PJ en était évincé.

Dans un troisième temps, le président se tourne du côté des organisations des droits humains (que nous désignons ici sous l'acronyme de HRNGOs), dernier grand co-énonciateur. Ce destinataire collectif se manifeste par l'évocation, directe ou indirecte, des concepts et idées auxquels Alfonsín lui reproche de porter atteinte, tels que la « *reconciliación* » (réconciliation) et la « *paz interior* » (paix interne). Il est toutefois intéressant de remarquer que le président ne

---

<sup>29</sup> Traduction libre: « *vestigios de una acción corporativa* » (Alfonsín 1984, 1-2).

<sup>30</sup> Traduction libre: « *La paz interior es imposible si cada uno atiende solamente a sus propias necesidades de existencia y no a las condiciones de existencia de lo demás* » (Alfonsín 1984, 2-3).

<sup>31</sup> Traduction libre: « *límites de los derechos sectoriales* » (Alfonsín 1985, 67).

<sup>32</sup> Traduction libre: « [...] *invitación para que los dirigentes de las actividades del trabajo se esfuercen en garantizar su continuidad, porque a fuerza de reclamar derechos o ventajas, muchas veces atendibles, por vía de interrumpir el trabajo productivo se alejará cada vez más la posibilidad de satisfacer esos derechos u otorgar esas ventajas* » (Alfonsín 1985, 57).

mentionne pas les HRNGOs ouvertement, circonspection que nous pouvons expliquer par sa volonté de ne pas se heurter de façon manifeste à des organisations qui jouissent d'une grande popularité au lendemain du retour de la démocratie.

Malgré ce caractère discret de la dénonciation, nous pouvons constater qu'Alfonsín fait valoir que « le passé est trop récent [pour faire en sorte que] soit disparu le danger d'une fragmentation, qui serait plus grave encore que celle que nous avons déjà connue ». <sup>33</sup> De plus, affirme-t-on, « sans réconciliation et dialogue apparaîtraient et s'accroîtraient les tendances à la fragmentation ». <sup>34</sup> Les HRNGOs sont présentées comme amenant ce danger de fragmentation, notamment à cause de l' « *espíritu de venganza* » (esprit de vengeance) qui leur est attribué. À ce chapitre, le morceau selon lequel l' « esprit de vengeance » fait en sorte que « celui qui parle n'est pas disposé à céder quoi que ce soit, ou celui qui écoute durcit son cœur » <sup>35</sup> est révélateur.

Dès lors, le chef d'État affirme que

Nous avons signalé le besoin de dialogue et de réconciliation; nous avons répété que la démocratie ne se consolidera pas sans une attitude active de dirigeants et citoyens, sans une compréhension responsable des dangers qui guettent notre République. Nous ne pouvons pas nous désengager et simuler qu'un long et continu exercice des libertés est assuré; ces libertés doivent être prises en charge par tous par le biais d'une action politique qui, dans la dissidence, aide à surmonter la fragmentation et éviter ses conséquences. <sup>36</sup>

On peut interpréter que le président fait ainsi référence à la capacité perturbatrice des demandes de punition des abus du passé si elles sont poussées trop loin. ce qui traduit sa volonté

---

<sup>33</sup> Traduction libre: « [...] *el pasado es demasiado reciente como para que haya desaparecido el peligro de una fragmentación, que sería mucho más grave aún que la ya conocida* » (Alfonsín 1984, 4).

<sup>34</sup> Traduction libre: « *Sin reconciliación y diálogo aparecerían y se acrecentarían las tendencias a la fragmentación* » (Alfonsín 1984, 2).

<sup>35</sup> Traduction libre: « [...] *por espíritu de venganza, quien habla no está dispuesto a ceder nada, o quien escucha endurece su corazón* » (Alfonsín 1984, 3). L'ensemble de cette phrase présidentielle est analysé plus en profondeur à la page suivante.

<sup>36</sup> Traduction libre: « *Hemos señalado la necesidad de diálogo y de reconciliación; hemos insistido en que la democracia no se consolidará sin una actitud activa de dirigentes y ciudadanos, sin una comprensión responsable de los peligros que acechan a la República. No podemos desentendernos y simular que está asegurado un largo y continuado ejercicio de las libertades; esas libertades deben ser cuidadas por todos a través de una acción política que, en el disenso, ayude a superar la fragmentación y evitar sus consecuencias* » (Alfonsín 1984, 9).

« de passer au-delà de l'expérience et la mémoire du passé et de consolider la démocratie »<sup>37</sup> (Roniger et Sznajder 1999, 110). Ceci explique par ailleurs la nécessité d' « apaiser les esprits, acheminer les plaintes et éviter les débordements »,<sup>38</sup> mesures perçues comme l' « instrument de la réconciliation que la société réclame ». <sup>39</sup> Parallèlement, nous pouvons aussi entrevoir l'importance accordée à la prévention de la fragmentation sociale, et par conséquent à l'unité nationale, qui deviendront toutes deux plus claires lors de l'analyse du *Discurso* de 1987 effectuée au prochain chapitre.

Si nous récapitulons ce que nous avons établi jusqu'à maintenant, nous pouvons affirmer que nous avons retrouvé trois co-énonciateurs majeurs dans le corpus étudié, qui sont tous initialement rejetés par le président. Ceux-ci sont : les militaires (et, plus spécifiquement, leur ingérence en politique); les forces corporatistes, reflétées par leurs larges pouvoirs de mobilisation des syndicats; et les HRNGOs, dont l' « esprit de vengeance » (c'est-à-dire la volonté indéracinable de punition globale des abus du passé) pourrait mener à la fragmentation tant redoutée.

Lors d'un passage particulièrement éclairant, Alfonsín résume bien le rejet de ces trois instances : « On ne peut pas parler de réconciliation ni de dialogue juste si, par volonté de pouvoir, ou par intérêts créés, ou par esprit de vengeance, celui qui parle n'est pas disposé à céder quoi que ce soit, ou celui qui écoute durcit son cœur. »<sup>40</sup> En effet, selon l'interprétation que nous privilégions, la « volonté de pouvoir » se réfère aux forces armées, qu'on soupçonne nostalgiques de leur pouvoir perdu; les « intérêts créés » renvoient aux acteurs corporatistes; et

---

<sup>37</sup> Traduction libre: « [...] *to move beyond the experience and memory of the past and to consolidate democracy* » (Roniger et Sznajder 1999, 110).

<sup>38</sup> Traduction libre: « *apaciguar los espíritus, encauzar las quejas y evitar los desbordes* » (Alfonsín 1985, 58).

<sup>39</sup> Traduction libre: « [...] *instrumento de la reconciliación que la sociedad reclama* [...] » (Alfonsín 1985, 79).

<sup>40</sup> Traduction libre: « *No puede hablarse de reconciliación ni de diálogo justo si, por voluntad de poder, o por intereses creados, o por espíritu de venganza, quien habla no está dispuesto a ceder nada, o quien escucha endurece su corazón.* » (Alfonsín 1984, 3).

l' « esprit de vengeance » met à nouveau en garde contre une poursuite trop agressive des exactions passées, tel qu'incarnée par les HRNGOs, dont le président se méfie du fait de son potentiel déstabilisateur.

### Évolution du rôle des co-énonciateurs au sein des discours étudiés

Une nuance importante que nous devons amener au rejet des trois co-énonciateurs identifiés est que leur dénonciation connaît une progression dans le cadre des deux discours étudiés. Autrement dit, si nos conclusions d'une condamnation de ces instances demeurent vraies, nous pouvons également affirmer qu'Alfonsín s'affaire par la suite à les « réhabiliter, » c'est-à-dire à leur offrir des possibilités de changement qui les convertiraient en des interlocuteurs légitimes. Il s'agit ici d'un troc au niveau symbolique, par le biais duquel le chef d'État leur propose la validité propre à un interlocuteur des pouvoirs publics en échange de certaines transformations reliées à la transparence, la dépolitisation, la réconciliation et la collaboration avec les institutions.

Ces réhabilitations partagent un emplacement commun dans les deux *Discursos*, vers la fin de chacun d'entre eux. Mais, au-delà de cette caractéristique commune, elles s'effectuent séparément pour chaque co-énonciateur. C'est pourquoi, dans les paragraphes suivants, nous les traiterons, nous aussi, de façon distincte, en nous concentrant sur les syndicats d'abord, sur les forces armées ensuite, et en tentant finalement de déterminer le rôle qui y est accordé aux HRNGOs.

#### *La « réhabilitation » des syndicats*

Les deux discours qui composent notre corpus dédient des sections spéciales au traitement des syndicats, qui constituent le premier arrêt de cette deuxième portion de l'analyse. Ces groupements de travailleurs, qui ont pourtant été dénoncés à maintes reprises, sont présentés sous

un jour moins combatif quand le président exhorte les législateurs à « aider à la naissance du nouveau syndicat ».<sup>41</sup> Il s'agit ici d'un point de rupture avec la caractérisation de ces organisations comme des « secteurs égoïstes » prônée plus haut : s'ils sont toujours vus comme des acteurs problématiques, on peut maintenant apercevoir la possibilité de les réformer.

Les modifications nécessaires passent par deux axes principaux : une plus grande transparence (« Structures amplement participatives avec représentations des minorités »,<sup>42</sup> « Préservation des organisations professionnelles [...] des intromissions des entrepreneurs, des partis politiques et de l'État »<sup>43</sup>) et la promotion d'une approche axée sur la recherche du consensus plutôt que sur la contestation continue (« promouvant la participation des entités syndicales dans des organismes qui incitent à la concertation »<sup>44</sup>). À ce chapitre, rappelons très rapidement que les syndicats argentins étaient (et sont toujours) des instruments politiques très puissants du PJ, avec un potentiel perturbateur assez élevé, qui se manifeste notamment par des grèves. Par ces mesures, Alfonsín cherche donc à briser ce lien, en échange de quoi il est prêt à accorder une plus grande place aux syndicats dans la formulation de certaines politiques liés à l'économie et au travail : « proposition présidentielle à tous les groupements syndicaux pour constituer un organisme de concertation en matière de prix et salaires »,<sup>45</sup> « en mettant en pratique une législation qui considère des systèmes de négociation permanents par le biais de

---

<sup>41</sup> Traduction libre: « *ayudar a nacer al nuevo sindicato* » (Alfonsín 1984, 38).

<sup>42</sup> Traduction libre: « *Estructuras ampliamente participativas con representación de las minorías* » (Alfonsín 1985, 73).

<sup>43</sup> Traduction libre: « *Preservación de las organizaciones gremiales [...] de las intromisiones de los empresarios, los partidos políticos y el Estado* » (Alfonsín 1985, 73).

<sup>44</sup> Traduction libre: « [...] *promoviéndose la participación de las entidades gremiales en organismos que impulsan la concertación* » (Alfonsín 1984, 39).

<sup>45</sup> Traduction libre: « [...] *propuesta presidencial a todos los nucleamientos sindicales para constituir un organismo de concertación en materia de precios y salarios [...]* » (Alfonsín 1984, 39).

commissions paritaires ». <sup>46</sup> Dès lors, nous pouvons affirmer que les syndicats, en tant que co-énonciateur, se retrouvent réhabilités : non seulement ne sont-ils plus critiqués, mais ils se voient même invités à la table de négociations, pourvu qu'ils respectent les conditions requises.

*Les possibilités de rédemption des trois armes*

Tout comme les syndicats, les forces armées voient une section séparée leur être consacrée. Par ailleurs, un processus similaire s'opère au niveau de ce deuxième co-énonciateur, dans le sens que ce dernier se voit lui aussi, pour emprunter l'expression utilisée plus haut, réhabilité. Dans le cas militaire, la réhabilitation découle tout d'abord de « la consolidation d'un pouvoir militaire conjoint subordonné au pouvoir constitutionnel, sans autres objectifs que la défense de la République et la préservation de la Constitution ». <sup>47</sup> Autrement dit, afin d'être considérée comme un interlocuteur légitime, la corporation militaire doit s'engager au respect des règles démocratiques, notamment la soumission aux lois constitutionnelles et à l'autorité civile. Dans un deuxième temps, et de façon un peu secondaire, le président civil incite les forces armées à limiter les failles organisationnelles (telles que le manque de planification conjointe, qui mène à des redondances aux niveaux des opérations et de la production) afin de restreindre leurs dépenses.

Il est intéressant ici de faire ressortir l'évolution que nous remarquons entre les deux discours étudiés, c'est-à-dire le changement dans la perception des forces armées opéré entre 1984 et 1985. En effet, le *Discurso* de 1984 se montre prudemment critique de la corporation militaire, parlant de « forces armées divisées dans leurs actions professionnelles, sans un cadre

---

<sup>46</sup> Traduction libre: « [...] poniendo en práctica una legislación que contemple sistemas de negociación permanente por medio de comisiones paritarias [...] » (Alfonsín 1984, 39).

<sup>47</sup> Traduction libre: « [...] la consolidación de un poder militar conjunto subordinado al poder constitucional, sin otros objetivos que la defensa de la República y la preservación de la Constitución [...] » (Alfonsín, 1984, 40).

adéquat d'action conjointe et avec des chevauchements dans des activités connexes ».<sup>48</sup> Par ailleurs, Alfonsín parle des réformes nécessaires (que nous avons décelées dans le paragraphe précédent) comme « un objectif si ambitieux ».<sup>49</sup> D'un autre côté, le *Discurso* de 1985 mentionne qu' « il est opportun de reconnaître l'effort de subordination conscient »<sup>50</sup> que les forces armées ont effectué afin de se soumettre au pouvoir civil, et affirme qu' « il convient de mettre en évidence l'effort réalisé par les forces armées ».<sup>51</sup> Ce changement de ton laisse présager les réformes à venir lors de la période 1986-1995, que nous étudierons au chapitre 4.

Un dernier point que nous devons expliciter est ce que le chef d'État est prêt à accorder aux forces armées afin d'obtenir les conditions nécessaires à leur réhabilitation, analysées plus haut. Ces concessions de la part de l'administration civile sont bien exprimées dans le passage suivant :

Dans le domaine des idées, le gouvernement ne prétend pas normaliser la pensée des citoyens militaires comme [sic] celle de tous les autres citoyens; le personnel des forces armées a le droit de penser en fonction des idéaux que, dans sa conception de la Nation et de l'État, et dans le cadre de la Constitution argentine, il a adopté pour lui-même.<sup>52</sup>

Autrement dit, afin de s'assurer leur subordination, le président consent à ce que les forces armées continuent d'être une corporation très puissante, avec sa propre conception de notions aussi essentielles que la Nation et l'État, mais toujours dans le respect du cadre constitutionnel. Ce dernier élément constitue la clé de voûte de la réhabilitation militaire, dont nous venons de mettre au jour les principaux éléments.

---

<sup>48</sup> Traduction libre: « [...] *fuerzas armadas divididas en su accionar profesional, sin un adecuado marco de acción conjunta y con superposiciones en actividades afines* [...] » (Alfonsín 1984, 40).

<sup>49</sup> Traduction libre: « *un objetivo tan ambicioso* » (Alfonsín 1984, 40).

<sup>50</sup> Traduction libre: « [...] *es oportuno reconocer el esfuerzo de subordinación consciente* [...] » (Alfonsín 1985, 62).

<sup>51</sup> Traduction libre: « *Conviene destacar el esfuerzo realizado por las fuerzas armadas* [...] » (Alfonsín 1985, 62).

<sup>52</sup> Traduction libre: « *En el campo de las ideas, el gobierno no pretende uniformar el pensamiento de los ciudadanos militares como [sic] todos los demás ciudadanos; el personal de las fuerzas armadas tiene el derecho de pensar en función de los ideales que, en su concepción de la Nación y del Estado, y en el cuadro de la Constitución argentina, ha adoptado para sí mismo* » (Alfonsín 1984, 42).

*Le rôle des HRNGOs*

Finalement, notre cadre de référence nous conduit à chercher une section (ou, du moins, un passage) consacré à la réhabilitation des HRNGOs, suivant un modèle semblable à celui des deux co-énonciateurs traités précédemment. Or, notre analyse ne nous a pas permis d'identifier de moments où ces organisations se voient offrir une « chance » comparable à celle des deux autres grandes instances. Cette non-correspondance entre le traitement des HRNGOs et celui des syndicats et des forces armées met au jour, tel que nous le verrons dans le paragraphe suivant, l'attitude « alfonsiniste » quant aux abus du passé.

La rupture de la tendance à la réhabilitation des co-énonciateurs nous a en effet mené à chercher une explication, tâche qui s'est avérée assez ardue. Une des hypothèses que nous avons poursuivies nous a conduit à regarder du côté d'un accaparement de la raison d'être des HRNGOs par l'administration Alfonsín elle-même, ce qui conduit cette dernière à évincer ces organisations. Autrement dit, le gouvernement civil a succédé à une dictature qui a donné lieu à d'importants abus des droits de la personne, dont la promesse de traduction en justice lui aurait, selon certains (Roniger et Sznajder 1999, 57), permis de gagner le pouvoir. Il ne pourrait ainsi pas se permettre qu'un autre acteur, en l'occurrence les HRNGOs, se fassent les porte-étendards de cette cause, qu'il percevrait comme sienne. Toutefois, cette hypothèse impliquerait aussi qu'Alfonsín utilise les droits humains, et/ou des concepts semblables, comme des outils de son argumentation, ce qui n'est pas le cas. La discréditation de cette ligne de pensée nous a à son tour guidé vers une nouvelle explication, voulant que la non-réhabilitation des HRNGOs découlerait d'une peur présidentielle des effets de demandes de poursuite trop agressives qui contreviendraient aux politiques de réconciliation. Ce point de vue s'appuie sur le constat, établi

précédemment, selon lequel le président civil met en garde contre une étendue trop poussée des procès visant des anciens transgresseurs.

Nous avons tendance à pencher du côté de la deuxième hypothèse, notamment car elle cadre avec la conception tripartite qu'Alfonsín prônait au niveau de la responsabilité des membres des forces armées dans les abus du passé : à ses yeux, une division nette devait être établie entre trois catégories d'acteurs : ceux qui avaient donné les ordres, ceux qui les avaient exécutés, et ceux qui avaient commis des excès lors de l'exécution de ces ordres. La prudence qu'elle impliquait est à nos yeux la preuve la plus fiable des craintes du chef d'État face aux différents procès et poursuites. Elle explique aussi, à notre avis, la raison pour laquelle les HRNGOs ne se voient pas réhabilités, ce qui marque un point de contraste très important vis-à-vis des deux autres co-énonciateurs (syndicats et forces armées).

\* \* \*

Après avoir étudié les deux *Discursos* du présent corpus par le biais de l'analyse du discours, nous pouvons affirmer que nous avons réussi à dégager leurs trois principaux co-énonciateurs, qui sont les forces armées, les syndicats, et les HRNGOs. Or, alors que les deux premiers sont rejetés pour se voir ensuite réhabilités, le troisième co-énonciateur n'est que remis en question, sans chance de revalorisation. Qu'est-ce que cela implique pour la périodisation de Wright, selon laquelle l'étape 1984-1985 en est une d' « ascension de la vérité et de la justice »<sup>53</sup>? L'interprétation que nous avons privilégiée pour expliquer la non-réhabilitation des HRNGOs nous mène à croire que celle-ci est due aux craintes d'Alfonsín, qui voyait la poursuite des abus du passé comme une sorte de boîte de Pandore, dont l'ouverture pouvait entraîner des conséquences imprévisibles. Ceci ne veut pas dire que ce président s'opposait totalement aux

---

<sup>53</sup> Traduction libre: « *Ascendancy of truth and justice* » (Wright 2007, 142).

procès visant des transgresseurs, mais plutôt qu'il les considérait utiles du moment que leur portée serait restreinte, tel que démontré par sa conceptualisation tripartite de la responsabilité.

Ainsi pouvons-nous conclure que la caractérisation de Wright de la période 1983-1985 comme un moment de prépondérance de la cause des droits humains n'est pas appuyée par le discours présidentiel. Ceci vient renforcer le bémol initial relevé au chapitre 2, en vertu duquel la périodisation citée ne se confirme pas tout à fait au plan légal-institutionnel. Dans le chapitre suivant, nous procéderons à une analyse des discours de la période 1986-1995, afin de déterminer si ceux-ci confirment la vision de Wright, ou s'ils viennent plutôt eux aussi la tempérer.

## CHAPITRE 4 – LA PÉRIODE 1986-1995

Dans la même veine que le chapitre antérieur, nous nous pencherons ici sur trois nouveaux *Discursos de inicio de las sesiones legislativas ordinarias anuales* (Discours d’ouverture des sessions législatives ordinaires annuelles), soit ceux de 1987, 1991 et 1994. Nous trouvons donc utile de commencer cette nouvelle section en définissant deux nouveaux éléments qui nous serviront dans notre analyse des nouvelles trames narratives présidentielles. Le premier de ces outils est le *paraphrasage*, mécanisme discursif qui consiste de ce que d’aucuns appellent des « glissements logiques » à partir d’un terme donné. Selon Dominique Maingueneau, « le paraphrasage apparaît comme une tentative pour contrôler [...] la polysémie ouverte par la langue et l’interdiscours. Feignant de dire différemment la “même chose”, de restituer une équivalence préexistante, la paraphrase ouvre en réalité la béance qu’elle prétend résorber, elle définit un réseau d’écarts dont la figure dessine l’identité d’une archive » (Maingueneau 1991, 147). Le paraphrasage sert alors à contrôler le sens des termes et/ou idées à partir desquels le « glissement » débute.<sup>54</sup>

En deuxième lieu, l’autre instrument discursif que nous devons présenter est la *deixis*, comprise comme « la localisation et l’identification des personnes, objets, processus, évènements et activités dont on parle et auxquels on fait référence par rapport au contexte spatio-temporel créé et maintenu par l’acte d’énonciation [...] » (Lyons 1980, 261). Autrement dit, le concept de *deixis* est intimement relié à la construction de la trame narrative du discours, en ce qu’il désigne l’attribution des rôles des différentes instances (objets animés et inanimés, occurrences, etc.).

Contrairement aux discours analysés précédemment, les *Discursos* étudiés dans ce chapitre (ceux de 1987, 1991 et 1994) ne sont pas tous l’œuvre du même président, ni par ailleurs du

---

<sup>54</sup> Nous nous permettons, pour des clarifications supplémentaires, de rediriger le lecteur vers l’annexe méthodologique qui succède à la conclusion générale.

même courant politique : alors que celui de 1987 a été prononcé par Raúl Alfonsín (président relevant de l'UCR, *Unión Cívica Radical*, dont les membres sont connus comme « radicaux »), ceux de 1991 et 1994 sont attribuables à Carlos Menem (affilié au PJ, *Partido Justicialista*, relevant du « péronisme »). Tout d'abord, nous procéderons à une brève étude de leur principal point commun, pour nous consacrer ensuite à une discussion de leurs différences et, en conclusion, à ce qu'on peut en apprendre au niveau de notre problématique de recherche.

\* \* \*

Le premier constat que nous pouvons effectuer concerne le *Discurso* du président Alfonsín correspondant à l'année 1987. Plus spécifiquement, celui-ci a été prononcé le 1<sup>er</sup> mai de cette année, c'est-à-dire deux semaines après le *Levantamiento de Semana Santa* (Révolte [des armées] de la semaine de Pâques), événement marquant de l'histoire argentine récente. Avant de passer à l'analyse du discours comme telle, nous procéderons à un bref rappel des circonstances de ce soulèvement.

Le *Levantamiento* a eu comme épicentre le Campo de Mayo, base militaire en banlieue de Buenos Aires, et s'est déroulé surtout entre le 17 et le 19 avril 1987 (Huser 2002, chapitre 5). Pendant ces quelques jours, le lieutenant-colonel Aldo Rico s'est emparé de l'école d'infanterie du Campo de Mayo pour dénoncer la trahison dont les soldats de rang moyen et inférieur étaient selon lui victimes, notamment de la part de l'État-major, et appeler à une « solution politique » aux procès visant les membres des forces armées. Malgré l'incommensurable support populaire sur lequel elle pouvait compter, qui s'est surtout manifesté par une formidable manifestation à la *Plaza de Mayo*, l'administration Alfonsín a procédé à des mesures qui ont été perçues comme des concessions, dont la présentation de la loi d'*obediencia debida* au Congrès, le 13 mai 1987 (voir chapitre 2). Cette initiative est ainsi amplement considérée comme une conséquence de la

rébellion, et donc comme une victoire des factions rebelles. Ces dernières sont par ailleurs revenues à la charge avec d'autres révoltes au cours des années 1988 et 1990, soulèvements qui sont analysés plus en profondeur au deuxième chapitre.

Pour ce qui est du *Discurso* de 1987, nous pouvons alors commencer par affirmer qu'il présente le *Levantamiento* comme une expérience charnière. En effet, Alfonsín la qualifie notamment d' « expérience collective supérieure, éminente »<sup>55</sup> et d' « expérience émouvante, vitale, qui nous a conduit à ressentir que quelque chose résonnait en nous, que nous grandissions. »<sup>56</sup> Cet événement constitue selon le président radical une « *etapa fundacional* » (étape fondatrice) dans l'histoire contemporaine argentine, en ce que la réaction populaire a démontré que la société argentine était prête à relever les défis qui pourraient s'élever contre la démocratie.

Mais Alfonsín ne s'arrête pas à la reconnaissance du *Levantamiento* comme un épisode qui revêt une importance capitale : une fois que la deixis de situation exceptionnelle est affirmée par des phrases comme celles que nous avons relevées au paragraphe précédent, le président se prête à un glissement du champ d'applicabilité de ce caractère extraordinaire, qui passe des circonstances entourant le *Levantamiento* au contexte de l'administration civile dans son entièreté. Autrement dit, le discours s'affaire initialement à établir que les événements de la mi-avril 1987 sont fortement singuliers, et, une fois ce caractère institué, élargit l'exceptionnalité à l'ensemble de la conjoncture contemporaine à l'administration Alfonsín. Ainsi, le président radical affirme que « nous n'avons jamais vécu une crise aussi intense, aussi complexe et aussi

---

<sup>55</sup> Traduction libre: « *experiencia colectiva superior, eminente* » (Alfonsín 1987, 117).

<sup>56</sup> Traduction libre: « [...] *experiencia conmovedora, vital, la que nos condujo a sentir que algo crujía dentro nuestro, que crecíamos.* » (Alfonsín 1987, 117).

longue comme celle qui nous afflige. »<sup>57</sup> Ceci le mène à son tour à affirmer que « le nôtre est un temps de changement, de rupture, de création. »<sup>58</sup>

À ce niveau, l'univers symbolique tissé par Alfonsín rejoint celui dépeint par Menem dans ses deux *Discursos* compris dans le présent corpus, soit ceux prononcés en 1991 et 1994. En effet, les deux présidents convergent au chapitre de l'impression d'exceptionnalité qu'ils tentent de donner à leur période de gouvernement. Ceci nous permet alors de faire une incursion dans le discours de Menem, qui sera analysé en détail plus loin. Nous pouvons tout de même affirmer d'ores et déjà que le président péroniste parle d'un « moment spécial, transcendant »,<sup>59</sup> de « pareille réalité »<sup>60</sup> ou encore de « cette année historique ».<sup>61</sup>

Les parallèles s'arrêtent toutefois là entre les discours « alfonsiniste » et « ménémiste, » car, à partir de ce point commun, les deux présidents arrivent à des résultats très différents : tandis que le dernier formule une réaction axée sur l'élimination de l'inflation, le rétrécissement de l'État et l'attrait d'investisseurs étrangers, le premier indique explicitement que la croisée de chemins propre à l'administration radicale doit mener à la modernisation économique et à une réforme institutionnelle. De façon plus implicite, Alfonsín se permet d'amener un troisième axe de changement, celui de l'unité nationale. Dans les paragraphes suivants, nous étudierons chacun de ces trois niveaux d'analyse, et les co-énonciateurs qu'ils font émerger, pour passer ensuite à une étude plus détaillée des *Discursos* de Menem.

---

<sup>57</sup> Traduction libre: « [...] jamás hemos vivido una crisis tan intensa, tan compleja y tan larga como la que nos aqueja » (Alfonsín 1987, 119).

<sup>58</sup> Traduction libre: « Nuestro tiempo es de cambio, de ruptura, de creación » (Alfonsín 1987, 119).

<sup>59</sup> Traduction libre: « momento especial, trascendente » (Menem 1991, 27).

<sup>60</sup> Traduction libre: « realidad semejante » (Menem 1991, 27).

<sup>61</sup> Traduction libre: « este año histórico » (Menem 1994, 79).

## Comment réagir à une conjoncture exceptionnelle? Les réponses d'Alfonsín

### *L'économie et les institutions comme premiers axes de changement*

Alfonsín établit donc les dernières années de son mandat comme un contexte très singulier, et les premiers changements nécessaires pour y faire face se situent selon lui aux niveaux économique et institutionnel. Pour ce qui est du premier, le président radical met une emphase particulière sur l'adaptation à la « *revolución tecnológica* » (révolution technologique) concomitante à sa période au pouvoir. Ce changement est présenté comme plus qu'une nécessité pour échapper à l'« épuisement indiscutable du modèle agroimportateur [sic] »;<sup>62</sup> il s'agit aussi d'un mécanisme permettant de ne pas prendre du retard par rapport au reste des pays du monde. Autrement dit, la nécessité de modernisation économique est perçue comme émanant autant de besoins absolus (relevant de l'affaiblissement des exportations agricoles) que relatifs (en lien avec la comparaison vis-à-vis de l'avancement d'autres Nations). Alfonsín affirme alors que

moderniser l'Argentine à tous ces niveaux n'est pas seulement un impératif qui découle de notre volonté d'émerger de la stagnation qui nous accompagne depuis des années comme une ombre. [...] Les [nations] oubliées –l'Argentine est une d'entre elles– si elles restent là où elles sont seront balayées par une nouvelle division internationale du travail qui les condamnera, pour une longue période, à l'arriération et la pauvreté.<sup>63</sup>

En ce qui concerne les co-énonciateurs que les passages cités nous permettent d'apercevoir, nous pouvons d'abord constater que le premier fait référence au secteur agricole, traditionnellement très puissant en Argentine (Zeitler 2010), autant au niveau économique que sur l'arène politique. Cependant, contrairement aux processus décelés au chapitre 3, le président ne rejette pas ce co-énonciateur, mais se limite à le mettre en garde contre l'« épuisement » de la structure économique qui lui a permis de faire fortune. Le chef d'État radical fait également

<sup>62</sup> Traduction libre: « [...] *agotamiento indiscutible del modelo agroimportador* [sic] » (Alfonsín 1987, 125).

<sup>63</sup> Traduction libre: « [...] *modernizar a la Argentina en todos esos planos no es sólo un imperativo que deriva de nuestra voluntad de emerger de un estancamiento que nos acompaña desde hace años como una sombra. [...] Las [naciones] postergadas –la Argentina es una de ellas– si se quedan donde están habrán de ser barridas por una nueva división internacional del trabajo que las condenará, por mucho tiempo, al atraso y a la pobreza* » (Alfonsín 1987, 129).

quelques allusions aux « *estructuras productivas* » (structures de production), qui, conjuguées aux mentions de la « *revolución tecnológica* », peuvent être considérées comme des renvois au secteur secondaire. Encore une fois, il ne s'agit pas ici de rejeter ni de « réhabiliter » l'entrepreneuriat industriel, mais plutôt d'expliquer que les changements économiques à venir mèneront nécessairement à ce que ce co-énonciateur doive s'adapter.

Une inclusion qui nous semble particulièrement intéressante dans le cadre de cette discussion est celle de la fragmentation sociale comme une des causes du retard économique. En effet, Alfonsín proclame que

nombreuses sont les caractéristiques, divers sont les traits qui peuvent exemplifier cette frustration que nous appelons sous-développement, arriération, perte permanente d'opportunités, dépendance croissante. Mais, en regardant vers l'intérieur, ce qui apparaît depuis des décennies comme une synthèse de ces échecs, c'est l'image d'une société rigide et donc bloquée dans son mouvement, d'une société fragmentée et donc réticente à élaborer des solutions de consensus.<sup>64</sup>

Cette implication du manque de consensus comme une des forces derrière le retard économique du pays vient renforcer les arguments en faveur de l'unité nationale, dont nous discuterons plus bas.

Le deuxième front de bataille qu'Alfonsín inaugure se situe du côté des changements institutionnels. Ceux-ci comprennent des initiatives de nature assez diverse, et sont parfois englobés sous l'appellation de « *Segunda República* » (Deuxième République). Ce terme sert à désigner les réformes proposées à partir de 1986 par l'administration radicale, qui n'ont en réalité jamais été mises en pratique.

Parmi les mesures énoncées dans le *Discurso* de 1987, nous retrouvons tout d'abord l'ambitieux projet de déménager la capitale de Buenos Aires à l'agglomération comprenant les

---

<sup>64</sup> Traduction libre: « *Muchas son las características, diversos son los rasgos que pueden ejemplificar esta frustración que llamamos subdesarrollo, retroceso, pérdida permanente de oportunidades, creciente dependencia. Pero, mirándonos hacia adentro, lo que aparece desde hace décadas como síntesis de esos fracasos, es la imagen de una sociedad rígida y por eso bloqueada en su capacidad de movimiento, de una sociedad fragmentada y por eso renuente a elaborar soluciones de consenso* » (Alfonsín 1987, 129-30).

viles de Viedma et Carmen de Patagones (« il est temps de déplacer la capitale »<sup>65</sup>). Par la suite, le président s'étend sur des idées de réforme constitutionnelle, visant notamment à rendre la démocratie plus participative (« compléter la démocratie représentative avec des mécanismes par le biais desquels les citoyens peuvent participer à la prise de décisions sur des questions qui les impliquent de manière immédiate »,<sup>66</sup> « étendre et multiplier les instances dans lesquelles le citoyen est appelé à élire ses représentants »<sup>67</sup>); à renforcer le fédéralisme (« s'entendre sur des normes qui permettent un fédéralisme effectif [...] et qui promeuvent la décentralisation de la gestion et la distribution des bénéfices des grandes initiatives publiques »,<sup>68</sup> « limiter la portée [de l'état de siège et de l'intervention fédérale] et établir des mécanismes de contrôle pour éviter leur distorsion »<sup>69</sup>); et à se rapprocher de la démocratie parlementaire (« concevoir des procédures institutionnelles qui stimulent la négociation et l'accord entre les partis [...] de sorte que cet accord soit canalisé à travers les actions d'un gouvernement avec responsabilité parlementaire »,<sup>70</sup> « stabilité à travers de systèmes parlementaires ou semiparlementaires [sic] »<sup>71</sup>).

Au niveau des co-énonciateurs évoqués, ce deuxième axe de changement renvoie à celle qu'on désigne souvent comme la « *clase política* » (classe politique) argentine, dont la grande

---

<sup>65</sup> Traduction libre: « [...] *ya es tiempo de trasladar la capital* » (Alfonsín 1987, 132).

<sup>66</sup> Traduction libre: « [...] *complementar la democracia representativa con mecanismos a través de los cuales los ciudadanos puedan participar en la toma de decisiones sobre cuestiones que los involucran de modo inmediato* » (Alfonsín 1987, 135).

<sup>67</sup> Traduction libre: « [...] *extender y multiplicar las instancias en las que el ciudadano es convocado a elegir sus representantes* [...] » (Alfonsín 1987, 138).

<sup>68</sup> Traduction libre: « [...] *acordar normas que hagan posible un federalismo efectivo [...] y que promuevan la descentralización de la gestión y la distribución de los beneficios de los grandes emprendimientos públicos* » (Alfonsín 1987, 136).

<sup>69</sup> Traduction libre: « [...] *limitar sus alcances [del estado de sitio y la intervención federal] y establecer mecanismos de control para evitar su desvirtuación* [...] » (Alfonsín 1987, 136).

<sup>70</sup> Traduction libre: « [...] *diseñar procedimientos institucionales que estimulen la negociación y el acuerdo entre los partidos [...] de modo que ese acuerdo se canalice a través de acciones de un gobierno con responsabilidad parlamentaria* » (Alfonsín 1987, 136).

<sup>71</sup> Traduction libre: « [...] *estabilidad a través de sistemas parlamentarios o semiparlamentarios [sic]* » (Alfonsín 1987, 136).

majorité se montrait réticente à appuyer les changements institutionnels prônés (Maté 2010, 2). D'une manière qui n'est pas sans rappeler les rejets relevés au chapitre précédent, Alfonsín s'affaire ainsi à réaffirmer ses idées de changement, et, par là même, à écarter ceux qui s'y opposent. Avec le recul que le passage du temps nous accorde, nous pouvons toutefois constater que ces rejets se sont avérés vains, car, tel que nous l'avons annoncé plus haut, aucune de ces mesures n'a vu le jour, du moins pas dans une forme qui soit fidèle à l'intention et au contenu originaux de la proposition.

Nous pouvons donc constater que l'analyse des deux premiers grands thèmes discutés par le président radical nous a mené à dévoiler deux nouveaux co-énonciateurs, soit les secteurs primaire et secondaire (à qui le *Discurso* s'adresse dans le but de les avertir des changements à venir) et la classe politique (rejetée par le biais de la réaffirmation des principes de la *Segunda República*, à laquelle la majorité de ses effectifs s'opposaient).

#### *L'unité nationale comme troisième grand pôle de changement*

Il est intéressant de remarquer que les deux réactions à la conjoncture que nous venons d'étudier, aux niveaux économique et institutionnel, sont énoncées de manière très ouverte et explicite. Par contre, la même chose ne peut pas être dite de celle qu'Alfonsín espère pouvoir matérialiser comme la troisième grande avenue de réponse à ce contexte d'exception, à savoir l'unité nationale. Au premier degré, celle-ci est visible par l'utilisation du champ lexical qui lui est propre, avec des termes comme « *reconciliación* » (réconciliation), « *convivencia fraterna* » (cohabitation fraternelle), « *encuentro* » (rassemblement) ou encore « *integración definitiva* » (intégration définitive), concepts qui vont tous à l'encontre de l'« esprit de vengeance » attribué, selon ce que nous avons vu précédemment, aux demandes de traduction en justice des transgresseurs de la période dictatoriale.

Plus encore, l'axe sémantique de l'unité est aussi présent de façon plutôt voilée dans le paraphrasage que le chef d'État effectue à partir des démonstrations d'appui à la démocratie qui ont suivi le *Levantamiento de Semana Santa*. Ce paraphrasage, constitué de glissements successifs (voir définition ci-dessus), vise l'affirmation de l'unité nationale, et peut être interprété comme un outil utilisé par Alfonsín pour contrôler le sens de la réponse du peuple argentin au *Levantamiento*. Le président commence par un éloge de la réaction populaire en défense de la démocratie (« la démonstration la plus extraordinaire de ce dont est capable une société décidée à ne pas se laisser ravir sa propre histoire »<sup>72</sup>) pour rappeler très vite que celle-ci a été partagée par tous (« chaque Argentin a répondu au défi »,<sup>73</sup> « compréhension approfondie de notre force survenue quand travailleurs, entrepreneurs, syndicalistes, politiciens, membres du clergé, étudiants, citoyens de tous âges et toutes conditions sociales sont descendus dans les rues »,<sup>74</sup> « ce fut l'ensemble de la société qui a affirmé la démocratie »<sup>75</sup>). La défense de la démocratie face au soulèvement militaire, qui était en effet partagée par la presque totalité de la société argentine, est donc utilisée pour en accentuer l'unicité. Cette dernière est à son tour présentée comme une composante primaire de la démocratie, notamment par l'affirmation selon laquelle

est une condition indispensable au processus de démocratisation l'existence d'un accord politique de base, d'un véritable pacte de garanties en vertu duquel, au-delà des légitimes différences de point de vue, l'ensemble de forces qui composent l'arc de la société politique se compromettent au respect et à la défense complète des règles et institutions démocratiques.<sup>76</sup>

---

<sup>72</sup> Traduction libre: « [...] *la más extraordinaria demostración de lo que es capaz una sociedad decidida a no dejarse arrebatar su propia historia* » (Alfonsín 1987, 116).

<sup>73</sup> Traduction libre: « [...] *cada argentino respondió al desafío* [...] » (Alfonsín 1987, 117).

<sup>74</sup> Traduction libre: « [...] *cabal comprensión de nuestra fuerza surgió cuando trabajadores, empresarios, sindicalistas, políticos, religiosos, estudiantes, ciudadanos de todas las edades y condiciones sociales salieron a la calle* [...] » (Alfonsín 1987, 118).

<sup>75</sup> Traduction libre: « [...] *fue la sociedad toda la que afirmó la democracia* [...] » (Alfonsín 1987, 128).

<sup>76</sup> Traduction libre: « [...] *es requisito indispensable para el proceso de democratización la existencia de un acuerdo político básico, de un verdadero pacto de garantías en el que, más allá de las legítimas diferencias de*

De cette façon, Alfonsín clôt le paraphrasage, qui l'a mené à présenter la défense de la démocratie comme une action partagée par tous, ce qui conduit à son tour à l'affirmation de l'unité nationale, présentée comme une condition absolument nécessaire au maintien de la démocratie. La boucle se retrouve pour ainsi dire bouclée, et cela n'est que renforcé par l'idée de la nécessité d'unité afin d'atteindre le développement économique tant convoité, relevée précédemment.

En gardant un œil sur la non-réhabilitation des organisations de droits humains (auxquelles nous nous référons ici par l'acronyme HRNGOs) constatée au chapitre 3, nous sommes en droit de nous demander quelles conséquences la recherche d'unité nationale peut-elle avoir sur ces organismes. Selon notre interprétation, étalée au chapitre précédent, les HRNGOs sont vues comme un facteur déstabilisateur de l'unité nationale, ce qui mène à ce qu'elles soient écartées de la réflexion présidentielle : alors que dans les *Discursos* analysés au troisième chapitre elles sont mentionnées afin d'être rejetées, le discours ici analysé (prononcé en 1987) ne les évoque tout simplement pas, de façon directe ou indirecte. Selon notre interprétation, l'exclusion des HRNGOs comme co-énonciateur est attribuable à la quête d'unité menée par le chef d'État radical, qui est à son tour vue comme condition *sine qua non* du maintien de la démocratie. Ceci laisse à son tour entrevoir l'évacuation complète des droits humains qui deviendra réalité avec l'arrivée du président Menem, dont les discours sont examinés dans la section suivante. Nous pouvons également commencer à entrepercevoir une première indication de la validité de la définition de la période 1986-1995 comme un moment de régression sur le plan des droits de la personne.

---

*punto de vista, el conjunto de fuerzas que componen el arco de la sociedad política se comprometieran al respeto y la defensa irrestrictas de las reglas e instituciones democráticas » (Alfonsín 1987, 144).*

Une dernière observation que nous nous devons d'apporter concerne les deux autres co-énonciateurs identifiés précédemment, soit les forces armées et les syndicats. Ceux-ci sont toujours présents, bien que de façon nettement moins prépondérante. En effet, les trois armes apparaissent comme des instances qui « expérimentent elles aussi leur transition de l'autoritarisme à la démocratie », <sup>77</sup> ce qui fait écho de la « réhabilitation » des forces armées présentée au chapitre 3. De leur côté, les syndicats se voient à nouveau rejetés (« dépasser les sectorialismes [sic] corporatifs » <sup>78</sup>) sans pour autant qu'on écarte la possibilité de les transformer (« transformer une société corporativisée [sic] en société ouverte et fluide » <sup>79</sup>). Ceci reproduit encore une fois les grands traits du processus décortiqué au chapitre antérieur.

Ainsi pouvons-nous conclure en réaffirmant qu'Alfonsín, énonciateur du *Discurso* de 1987, part de la reconnaissance du *Levantamiento de Semana Santa* comme un événement marquant et s'affaire ensuite à transposer ce caractère d'exceptionnalité à l'ensemble de la conjoncture à laquelle il fait face au moment de l'énonciation. À partir de cela, le président radical propose trois avenues de réaction, aux plans économique, institutionnel et finalement au niveau de l'unité nationale. Chacun de ces trois niveaux concerne un groupe de co-énonciateurs particulier : les changements économiques renvoient aux secteurs primaire et secondaire; la réforme institutionnelle propre à la *Segunda República* mène au rejet de la classe politique; et la quête d'unité conduit à la mise à l'écart des HRNGOs comme co-énonciateur, qui cadre précisément avec le rejet qu'en est fait dans le chapitre 3. Dans la prochaine section, nous nous pencherons sur une analyse des *Discursos* de Menem, deuxième président englobé par le présent corpus.

---

<sup>77</sup> Traduction libre: « [...] *están viviendo también su transición del autoritarismo a la democracia* » (Alfonsín 1987, 118).

<sup>78</sup> Traduction libre: « [...] *superar los sectorialismos [sic] corporativos* » (Alfonsín 1987, 145).

<sup>79</sup> Traduction libre: « *Transformar [...] a una sociedad corporativizada [sic] en una sociedad abierta y fluida* » (Alfonsín 1987, 130).

### Le point de vue de Menem

Nous avons établi, dans les premières pages de ce chapitre, que le discours ménémiste partage avec son homologue alfonsiniste le fait de présenter sa période de gouvernement comme un moment très singulier dans le continuum historique argentin. Ceci est notamment visible dans le constat que Menem fait de « l'importance de cette situation »<sup>80</sup> ou de la « situation [...] véritablement dramatique à l'interne »,<sup>81</sup> tournures qui viennent renforcer les phrases relevées plus haut, dont « moment spécial, transcendant »<sup>82</sup> et « pareille réalité ».<sup>83</sup>

Cependant, contrairement à son rival de l'UCR, le président péroniste n'érige pas cette exceptionnalité autour d'une référence aux résurgences du passé autoritaire, tel qu'Alfonsín le fait avec le *Levantamiento de Semana Santa*. Ceci aurait tout de même pu être le cas, dans la mesure où l'administration péroniste a dû composer avec un soulèvement, survenu en décembre 1990, qui a laissé 13 morts et plus de 20 blessés (Cavarozzi 2006, 202). De plus, Menem a procédé, tel que nous l'avons vu au second chapitre, au pardon des militaires condamnés au préalable, par le biais des décrets d'octobre 1989 et décembre 1990. D'une manière qui aurait reflété l'argumentaire alfonsiniste, il aurait été envisageable que le président péroniste utilise ce point de départ pour établir la spécificité de sa période au pouvoir autour du thème de l'unité et la réconciliation. Il n'en est toutefois rien.

Sur quelle base Menem s'appuie-t-il alors pour proclamer la singularité de la conjoncture propre à son administration? Dans les paragraphes suivants, nous tenterons de répondre à cette question en nous appuyant sur ce que son discours met de l'avant. Par la suite, nous déterminerons quelles sont les modifications qui sont présentées comme nécessaires à ce

---

<sup>80</sup> Traduction libre: « *contundencia de esta situación* » (Menem 1991, 27).

<sup>81</sup> Traduction libre: « *situación [...] auténticamente dramática en lo interno* » (Menem 1991, 28).

<sup>82</sup> Traduction libre: « *momento especial, trascendente* » (Menem 1991, 27).

<sup>83</sup> Traduction libre: « *realidad semejante* » (Menem 1991, 27).

contexte d'exception, faisant ainsi écho à l'analyse effectuée sur le *Discurso* d'Alfonsín dans la section précédente et à l'identification de co-énonciateurs que nous y avons réalisée. Cette étude nous mènera à constater l'évacuation des droits humains comme thème du discours présidentiel, et des HRNGOs comme co-énonciateur. De cette façon, nous mettons en lumière un autre élément de réponse quant à la validité de la caractérisation de la période 1986-1995 comme une phase régressive, complémentaire à l'analyse du discours alfonsiniste effectuée dans les pages précédentes.

*Remaniements prônés par le ménémisme et nouveaux co-énonciateurs principaux*

À la lecture du *Discurso* de 1991, il devient clair qu'une deixis d'exceptionnalité est établie autour de l'hyperinflation de la fin des années 1980, événement marquant où le taux d'inflation a dépassé 22 000 % entre juillet 1989 et décembre 1990 (Castro 2001, 2). C'est en référence à cette dramatique dépréciation de la monnaie que Menem invite à « inaugurer à partir de cet instant précis, une nouvelle étape dans nos manières et comportements ». <sup>84</sup> Ce courant de renouveau est par ailleurs présenté comme la « lutte centrale, qu'est actuellement en train de livrer la démocratie argentine », <sup>85</sup> affirmation qui nous permet d'apercevoir une volonté d'associer l'avènement de cette « nouvelle étape » à la subsistance même de la démocratie (voir ci-dessous). « C'est dans ce contexte », énonce le président, qu'il « entend adopter une série de transformations profondes », <sup>86</sup> rendues d'autant plus pressantes par le fait qu'elles visent, affirme-t-on, la réparation de structures économiques déficientes. À cet effet, nous pouvons

---

<sup>84</sup> Traduction libre: « [...] *inaugurar a partir de este preciso instante, una nueva etapa en nuestros modos y comportamientos* [...] » (Menem 1991, 26).

<sup>85</sup> Traduction libre: « [...] *lucha central, que en este momento está librando la democracia argentina* » (Menem 1991, 28).

<sup>86</sup> Traduction libre: « *Es en este contexto [...] pretende asumir una seria de transformaciones profundas.* » (Menem 1991, 28).

relever le champ lexical de la rectification, avec des vocables comme « corriger des erreurs »,<sup>87</sup> « discerner les défaillances et tenter de les rectifier »,<sup>88</sup> « corriger des déviations »<sup>89</sup> et « produire les amendements qui soient nécessaires ».<sup>90</sup> Cette dernière citation nous permet en outre de distinguer que ces changements sont aussi perçus comme inéluctables; dans les mots de Menem lui-même, les modifications proposées « sont les seules que l'Argentine peut entamer aujourd'hui, réalistement et avec possibilité de succès. »<sup>91</sup>

La première des mesures mises de l'avant est l'élimination de la « taxe hyperinflationniste [sic] »,<sup>92</sup> survenue avec la *ley de convertibilidad*. Celle-ci fixait de valeur du peso (nouvelle devise nationale, émise en remplacement de l'austral) à l'équivalent de celle du dollar américain. Ce modèle de taux de change fixe, conçu par le nouveau ministre de l'Économie, Domingo Cavallo, a effectivement réussi à rendre l'inflation presque nulle. Ce grand succès macro-économique, qui n'a pas manqué d'avoir des conséquences politiques très positives pour ceux qui ont réussi à le mettre en place, est ce qui permet l'introduction des classes moyennes et populaires comme premier grand co-énonciateur du discours ménémiste. En effet, le président péroniste n'est pas sans savoir que ces deux groupes socio-économiques ont été les plus affectés, dans leur entièreté, par l'augmentation vertigineuse des prix, et c'est à eux qu'il s'adresse lorsqu'il brandit le spectre de l'hyperinflation, encore très présent dans les esprits.

Par la suite, Menem se concentre sur la libéralisation qu'il entend mettre de l'avant. Celle-ci a pour but d'éliminer « l'impunité de fixer des prix de monopole et d'oligopole »,<sup>93</sup> et se fera

---

<sup>87</sup> Traduction libre: « *corregir errores* » (Menem 1991, 30).

<sup>88</sup> Traduction libre: « *advertir fallas y pretender rectificarlas* » (Menem 1991, 30).

<sup>89</sup> Traduction libre: « *corregir desviaciones* » (Menem 1991, 30).

<sup>90</sup> Traduction libre: « *producir las enmiendas que sea necesario* » (Menem 1991, 30).

<sup>91</sup> Traduction libre: « [...] *son las únicas que la Argentina puede encarar hoy, con realismo y con posibilidad de éxito* » (Menem 1991, 31).

<sup>92</sup> Traduction libre: « *impuesto hiperinflationario [sic]* » (Menem 1991, 33).

<sup>93</sup> Traduction libre: « [...] *la impunidad para fijar precios monopólicos y oligopólicos [...]* » (Menem 1991, 34).

surtout par le biais de la privatisation des compagnies d'État. De plus, le président péroniste affirme le besoin d' « attirer de nouveaux investissements étrangers dans un cadre de stabilité »<sup>94</sup> et de « récupérer, aussi, la capacité de crédit international du pays ».<sup>95</sup> Nous interprétons ces deux axes sémantiques comme des renvois aux grands capitaux, autant nationaux qu'étrangers, face à qui le discours construit une image de l'Argentine comme un terrain qui gagne en fertilité pour les investissements. Ceci se fera, selon le président lui-même, autant au niveau des investissements directs étrangers découlant des privatisations qu'en relation aux grands marchés de crédit (d'où la volonté de recouvrer une bonne notation souveraine).

Ce sont donc ces trois mesures –la suppression de l'inflation, la dérégulation des marchés et la captation de capitaux étrangers– qui constituent les modifications à adopter comme réponse à la conjoncture d'exception que l'administration Menem présente comme la sienne. Ce triumvirat mène à son tour à l'évocation des deux grands co-énonciateurs du discours ménémiste, que nous avons identifiés comme étant d'un côté les classes moyenne et ouvrière et de l'autre côté les grands capitaux.

Alors que ces trois mesures sont surtout mentionnées dans le *Discurso* de 1991, celui de 1994 y fait aussi quelques références : « au cours des 12 derniers mois l'inflation de prix combinés était 1,3 pour cent »,<sup>96</sup> « pour en finir avec [la corruption], nous avons privatisé des compagnies et avons réorganisé l'État ».<sup>97</sup> Les principaux co-énonciateurs visés demeurent les mêmes : les classes moins nantie et moyenne le sont par le rappel de la défaite de l'hyperinflation et la quasi-disparition du phénomène inflationniste en tant que tel, et les grands

---

<sup>94</sup> Traduction libre: « [...] *atraer nuevas inversiones externas en un marco de estabilidad* » (Menem 1991, 36).

<sup>95</sup> Traduction libre: « [...] *recuperar, además, la capacidad de crédito internacional del país* [...] » (Menem 1991, 36).

<sup>96</sup> Traduction libre: « [...] *durante los últimos 12 meses la inflación de precios combinados fuera del 1,3 por ciento* [...] » (Menem 1994, 80).

<sup>97</sup> Traduction libre: « [...] *para terminar con [la corrupción], privatizamos empresas y reorganizamos el Estado* » (Menem 1994, 92).

capitiaux sont interpellés par les privatisations et la « réorganisation » (en d'autres mots, le rétrécissement) de l'État. Surtout, ce deuxième *Discurso* nous permet de constater la volonté ménémiste de souligner les succès de ces axes de changement :

Nous savons tous que les premières notes entonnées par notre gouvernement l'ont été dans l'aire de l'économie [...] Nous l'avons fait avec tant de succès qu'aujourd'hui plus personne ne se rappelle du contraste entre l'Argentine que nous avons héritée et l'Argentine que nous avons maintenant.<sup>98</sup>

Pour le reste, le *Discurso* de 1994 nous permet de constater quelques ajustements que le chef d'État tient à apporter à son plan : « Nous transitons maintenant vers une nouvelle étape dont le signe doit être le perfectionnement continu »<sup>99</sup>. Ces rajustements gravitent surtout autour de la décentralisation de la croissance économique (« Le gouvernement national possède une politique claire pour rendre possible que les fruits de la croissance s'étendent également à toutes les régions de notre pays »<sup>100</sup>) et la création d'emplois (« nous avons augmenté le [taux d'] emploi à raison de 280 mil postes de travail par an. Mais nous avons besoin, à tout le moins, de porter cet accroissement à 350 mil postes de travail par an »<sup>101</sup>). Ces références partagent le fait de s'adresser à un nouveau co-énonciateur, que nous pourrions appeler les « laissés-pour-compte » du modèle ménémiste. Ces secteurs exclus de la prospérité des années 1990 se retrouvaient effectivement surtout dans les provinces les plus éloignées de la métropole de Buenos Aires (Cañadas 2010, 22-3). De plus, du fait que la décennie ménémiste a connu d'importantes pertes d'emplois (Cavarozzi 2006, 115), les fruits de la prospérité n'étaient pas seulement inégalement répartis dans l'espace, mais aussi en fonction du statut d'emploi des citoyens. Il

---

<sup>98</sup> Traduction libre: « *Todos sabemos que las primeras notas interpretadas por nuestro gobierno fueron en el área de la economía [...] Eso lo hicimos con tanto éxito que hoy ya nadie se acuerda del contraste entre la Argentina que heredamos y la Argentina que tenemos ahora.* » (Menem 1994, 79-80).

<sup>99</sup> Traduction libre: « *Ahora transitamos una nueva etapa cuyo signo debe ser el continuo perfeccionamiento [...]* » (Menem 1994, 80).

<sup>100</sup> Traduction libre: « *El gobierno nacional tiene una clara política para hacer posible que los frutos del crecimiento se extiendan por igual a todas las regiones de nuestro país* » (Menem 1994, 81).

<sup>101</sup> Traduction libre: « *[...] hemos aumentado el empleo a razón de 280 mil puestos de trabajo por año. Pero necesitamos, como mínimo, llevar ese incremento a 350 mil puestos de trabajo* » (Menem 1994, 83).

s'agit donc, d'une certaine façon, des citoyens les plus dépossédés parmi les couches populaires de la société. De manière accessoire, quelques autres thèmes, tels que la réforme éducative ou celle du pouvoir judiciaire, sont sommairement abordés.

Nous pouvons ainsi constater un changement entre le discours ménémiste et la trame narrative alfonsiniste. En effet, nous avons établi dans la première portion du chapitre que le président de l'UCR prône des changements économiques et institutionnels qui le mènent à introduire deux nouveaux co-énonciateurs, soit les secteurs agricole et industriel et la classe politique. Ces nouvelles incorporations co-énonciatives sont accompagnées d'une importante dimension d'unité nationale, présentée comme une condition au maintien de la démocratie. L'unité nationale marque une continuité avec les résultats de l'étude menée au chapitre 3, en ce qu'elle conduit à l'exclusion des HRNGOs, alors que les forces armées et les syndicats, deux autres grands co-énonciateurs du corpus antérieur, sont au contraire abordés par Alfonsín (voir section précédente).

Les modifications proposées par Menem peuvent elles aussi être catégorisées comme économiques et institutionnelles, mais elles ne comportent pas d'appels à l'unité. Selon la logique ménémiste, ce sont les modifications elles-mêmes (et les résultats positifs qu'elles ont amenés) qui permettront à la démocratie de perdurer. En effet, le chef d'État affirme qu'il cherche à « inaugurer à partir de cet instant précis, une nouvelle étape dans nos manières et comportements », <sup>102</sup> et que cette entreprise constitue la « lutte centrale, qu'est actuellement en train de livrer la démocratie argentine ». <sup>103</sup> Le gouvernement tire alors sa légitimité de sa performance, et, à ce niveau, l'économie joue un rôle central. C'est pourquoi le président

---

<sup>102</sup>Traduction libre: « [...] *inaugurar a partir de este preciso instante, una nueva etapa en nuestros modos y comportamientos* [...] » (Menem 1991, 26).

<sup>103</sup>Traduction libre: « [...] *lucha central, que en este momento está librando la democracia argentina* » (Menem 1991, 28).

péroniste s'adresse prioritairement à ceux qui ont le plus souffert de l'hyperinflation (classes moyenne et populaire) et, parallèlement, à ceux qui profiteront le plus des mesures mises en place pour y remédier (grand capitaux). Ceci conduit à une mise à l'écart de la recherche discursive d'unité nationale, et évince également la cause des droits de la personne.

Un dernier aspect du discours ménémiste que nous trouvons essentiel de faire ressortir est sa représentation du co-énonciateur militaire : « [Les forces armées] sont aujourd'hui pleinement intégrées à notre ordre constitutionnel »;<sup>104</sup> « L'Armée de terre, la Marine et l'Armée de l'air ont démontré, comme l'ont fait également les forces de sécurité, leur pleine intégration à la vie démocratique, ». <sup>105</sup> Les trois armes, loin d'être rejetées, sont bien au contraire louées du fait de leur soumission à l'autorité civile. Ce genre d'affirmation est partagée par les deux *Discursos* étudiés ici, et constitue par ailleurs un leitmotiv de tous les *Discursos de inicio de las sesiones legislativas ordinarias anuales* que Menem a prononcé pendant sa décennie à la tête du pays. Cette constante, de concert avec les pardons d'octobre 1988 et décembre 1990 (qui visaient surtout, rappelons-le, les effectifs condamnés entre 1984 et 1988), laisse entrevoir la volonté péroniste de « pacifier » le front que constitue la poursuite des abus du passé. Combiné à l'emphase mise sur la performance économique et au changement des co-énonciateurs invoqués, que nous avons détectés dans cette partie de l'analyse, la recherche de l'« oubli » des crimes commis entre 1976 et 1983 ne fait que renforcer la mise à l'écart de la cause des droits de la personne.

\* \* \*

---

<sup>104</sup> Traduction libre: « [Las fuerzas armadas] hoy están integradas plenamente en nuestro orden constitucional » (Menem 1991, 41).

<sup>105</sup> Traduction libre: « El Ejército, la Armada y la Fuerza Aérea han demostrado, como lo han hecho también las fuerzas de seguridad, su plena integración a la vida democrática [...] » (Menem 1994, 93).

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de cette analyse en ce qui concerne notre objet d'étude spécifique, soit le rôle accordé aux droits humains dans les discours présidentiels de la période 1986-1995? Nous avons établi qu'Alfonsín est loin d'y accorder un poids prépondérant, ce qui peut être constaté grâce à sa non-mention des HRNGOs. Ceci vient renforcer la tendance que nous avons décelée au chapitre précédent, où les HRNGOs se voient dénoncées. La raison qui explique que le président radical les rejette se retrouve, selon ce que nous avons avancé au chapitre 3, dans sa peur du potentiel déstabilisateur de ces organisations. Ce potentiel découle de leur capacité à miner l'unité nationale, qui est, comme nous l'avons démontré plus haut, perçue comme une condition nécessaire au maintien du système démocratique. En effet, les revendications de ces organisations sont vues comme trop polarisantes, donc contraires à l'unicité de la Nation.

Quant aux *Discursos* de Menem, ceux-ci nous ont permis de constater que ce président péroniste axe son discours sur la performance économique, qui a par ailleurs été atteinte grâce à une série de réformes dont certaines (nous pensons ici notamment à la dérégulation du marché et l'attrait des capitaux étrangers) se situaient dans les lignes directrices du Consensus de Washington. Conséquemment, le président péroniste s'intéresse surtout aux secteurs qui forment sa base électorale, soit les tranches de la population qui ont le plus souffert de l'hyperinflation (et qui veulent par conséquent éviter son retour) et celles qui ont bénéficié de ses politiques de dérégulation. Le rôle d'autres problématiques est alors très restreint, et le traitement des abus du passé est d'autant plus affecté que Menem tient à apaiser les relations civils-militaires, tel que démontré par ses pardons et par les félicitations qu'il adresse régulièrement à la corporation militaire.

En ce qui concerne la périodisation de Wright, qui caractérise la période 1986-1995 comme une phase de « réaffirmation de l'impunité, »<sup>106</sup> nous pouvons affirmer, sur la base de notre analyse du discours, qu'elle se retrouve confirmée. Dans le chapitre suivant, nous procéderons à l'analyse du dernier de nos trois corpus, soit celui composé des *Discursos* de la période 1995-2007, afin de déterminer si la temporalisation de Wright est également confirmée ou plutôt infirmée.

---

<sup>106</sup> Traduction libre: « *Reassertion of Impunity* » (Wright 2007, 153).

## CHAPITRE 5 – LES DÉCENNIES 1990-2000 ET LE TRAITEMENT DISCURSIF DES DROITS HUMAINS : MOMENT CHARNIÈRE OU MAINTIEN DU STATU QUO?

Nous parvenons maintenant à l'analyse de notre dernier corpus d'étude, composé du *Discurso de inicio de las sesiones legislativas ordinarias anuales* correspondant à 1997 (année englobée encore par la présidence de Carlos Menem) et de ses homologues de 2004, 2005 et 2007 (prononcés tous par Néstor Kirchner). Reflétant la structure des chapitres précédents, nous adopterons un ordre « chronologique, » en ce que nous commencerons par un exposé du discours ménémiste pour ensuite nous concentrer sur les *Discursos* de Kirchner. Dès lors, la première partie du chapitre sera consacrée au constat des similitudes que la rhétorique ménémiste post-1995 partage avec celle d'avant 1995, que nous avons explorée dans le chapitre 4. Par la suite, nous nous tournerons du côté de Kirchner, ancien gouverneur de la province patagonique de Santa Cruz, et nous diviserons notre analyse en deux parties : l'exposé de ses politiques socio-économiques (notamment au niveau des causes du besoin de changement et de la façon de l'opérationnaliser) et son traitement des abus du passé. Cette étude, et en particulier celle du deuxième axe de changements, nous conduira à mettre en lumière de nouveaux co-énonciateurs principaux. Nous serons alors en mesure de constater le point tournant qu'a constitué l'arrivée de Kirchner à la présidence, en mai 2003.

### Continuité de l'argumentaire ménémiste

Notre analyse du *Discurso* prononcé par Menem en 1997 nous a permis de constater un prolongement de plusieurs des thèmes et co-énonciateurs décelés lors de l'étude du discours de ce président effectuée au chapitre antérieur, que notre méthode nous mène à mettre en lumière. Ainsi, le chef d'État péroniste ne manque pas de faire référence à « la faible inflation, avec

tendance vers la déflation »<sup>107</sup> que son administration a réussi à instaurer. Comme c'était le cas dans le corpus précédent, cet axe sémantique nous permet de constater la construction des classes moyennes et populaires comme co-énonciateurs, du fait que ce sont elles qui ont le plus souffert de l'impressionnante dévaluation de la monnaie et, par conséquent, elles aussi qui ont défendu le plus farouchement la *convertibilidad* (c'est-à-dire la parité entre le peso et le dollar américain). Le spectre inflationniste n'est toutefois pas excessivement présent dans le *Discurso*, du fait que l'hyperinflation de 1989 est, en 1997, un souvenir quelque peu distant.

D'une façon qui n'est cependant pas sans rappeler les observations que nous avons portées sur le *Discurso* de 1994 au chapitre 4, Menem parsème son allocution de renvois aux réalisations de son administration, dont la citation précédente est un bon exemple. Nous pouvons également penser aux mentions de la concrétion d' « une destinée de liberté dans la génération de notre richesse, avec une économie stable »,<sup>108</sup> de l'économie qui « a cru du 4,4 % de son produit intérieur brut »<sup>109</sup> ou encore au fait que « le revenu par habitant est proche des 9.000 dollars par année. Le plus élevé d'Amérique latine et de beaucoup de régions du monde. »<sup>110</sup> Le président fait tout de même quelques références à la crise économique mexicaine de 1994-1995; mais même dans ce cas-là, c'est pour affirmer qu' « après deux années difficiles comme conséquence de la crise externe, notre économie est revenue sur le chemin de la croissance élevée ». <sup>111</sup> La citation de ces indicateurs économiques ne peut être interprétée que comme faisant partie des renvois aux investisseurs que nous avons relevés au quatrième chapitre. Le modèle de

---

<sup>107</sup> Traduction libre: « *La baja inflación, con tendencia a la deflación* » (Menem 1997, 127).

<sup>108</sup> Traduction libre: « *Un destino de libertad en la generación de nuestra riqueza, con una economía estable [...]* » (Menem 1997, 122).

<sup>109</sup> Traduction libre: « [...] *creció el 4,4 % en su producto bruto interno [...]* » (Menem 1997, 128).

<sup>110</sup> Traduction libre: « *el ingreso per capita [sic] está cerca de los 9.000 dólares por año. El más alto de América latina y de muchas partes del mundo* » (Menem 1997, 128).

<sup>111</sup> Traduction libre: « *Tras dos años difíciles como consecuencia de la crisis externa, nuestra economía ha entrado nuevamente en el sendero de alto crecimiento [...]* » (Menem 1997, 124).

développement ménémiste se basait en effet sur les investissements, nationaux mais aussi étrangers, ce qui explique que ce président ne manque de rappeler aux grands capitaux que l'Argentine peut compter sur une économie solide, malgré le dénommé *Efecto Tequila* (« effet tequila, » qui désigne la crise mexicaine débutée en décembre 1994 et qui a eu des répercussions mondiales).

Comme premier point, nous pouvons donc conclure que le *Discurso* de 1997 partage avec ses homologues du chapitre 4, et plus particulièrement avec le *Discurso* de 1994, le fait de vanter ce qui est présenté comme les accomplissements de l'administration Menem. Ceci se fait vis-à-vis des deux principaux co-énonciateurs que nous avons décelés ci-dessus : le rappel de la défaite de l'hyperinflation sert à convoquer les couches moins nanties, et les indicateurs économiques rappellent à leur tour à la communauté d'affaires que l'Argentine demeure un pays stable, avec une croissance non-négligeable malgré les problèmes d'autres économies de la région.

Le deuxième point commun que nous avons détecté relève des mesures qui ont été prises afin de parvenir à ces résultats économiques positifs. Comme nous l'avons établi au chapitre précédent, ces mesures tournent autour de trois axes principaux : la suppression de l'inflation, la dérégulation des marchés et la captation de capitaux étrangers. Le rôle de la première dans le *Discurso* de 1997 ayant déjà été exposé plus haut, nous nous concentrerons ici sur le traitement qui est fait des deux autres outils. Ceux-ci sont toujours présents et se voient accorder un rôle tout aussi prépondérant : Menem parle d' « assurer la libre concurrence face aux monopoles, aux oligopoles, au dumping et aux pratiques commerciales déloyales », <sup>112</sup> rappelle que « l'expérience démontre clairement que seul avec un État fort, rétréci, efficace et prévisible peut se développer un secteur privé compétent, en développement permanent, qui assure des plus grands niveaux

---

<sup>112</sup> Traduction libre: « *Garantizar la libre competencia frente a los monopolios, los oligopolios, el dumping y prácticas comerciales desleales [...]* » (Menem 1997, 124).

d'emploi et d'activité »<sup>113</sup> et réitère le fait que « notre pays offre un environnement propice aux investisseurs ». <sup>114</sup> Nous pouvons alors constater, une nouvelle fois, la continuité de la rhétorique ménémiste au niveau de l'attrait de grands capitaux, surtout étrangers, qui ne devient qu'évidente à l'évocation de la *doxa* du dénommé Consensus de Washington.

De la même façon, le *Discurso* de 1997 se réfère à plusieurs des « ajustements » que nous avons recensés, particulièrement dans le *Discurso* de 1994. En effet, Menem souligne le besoin de décentraliser la croissance économique (« développement continu en des investissements rentables pour nos régions »<sup>115</sup>), favoriser la création d'emplois (« Nous devons redoubler les efforts pour combattre le chômage »<sup>116</sup>) et étendre la portée des programmes sociaux, notamment ceux destinés à la construction de logements (« nous irons de l'avant avec une question aussi importante que l'est celle des logements »<sup>117</sup>). Par le biais de ces mentions, le président évoque une nouvelle fois les exclus de la décennie ménémiste. Très brièvement, rappelons que le chômage a atteint, sous Menem, des niveaux plus élevés que la moyenne historique argentine (Levitsky et Murillo 2003, 153), avec tous les problèmes sociaux que cela implique. De plus, notons que les provinces périphériques n'ont pas profité du même genre d'aisance que leurs contreparties du centre.

Au-delà des caractéristiques partagées entre le *Discurso* étudié ici et ceux analysés au chapitre 4, nous devons souligner que Menem soulève, dans son allocution de 1997, quelques

---

<sup>113</sup> Traduction libre: « *La experiencia demuestra claramente que sólo con un Estado fuerte, pequeño, eficiente y predecible es posible desarrollar un sector privado competente, en permanente desarrollo, que garantice mayores niveles de empleo y de actividad [...]* » (Menem 1997, 123).

<sup>114</sup> Traduction libre: « *Nuestro país está ofreciendo un ambiente propicio para las inversiones* » (Menem 1997, 127).

<sup>115</sup> Traduction libre: « *[...] desarrollo sostenido en inversiones fructíferas para nuestras regiones [...]* » (Menem 1997, 122).

<sup>116</sup> Traduction libre: « *Debemos redoblar los esfuerzos para combatir el desempleo [...]* » (Menem 1997, 129).

<sup>117</sup> Traduction libre: « *[...] habremos de avanzar en un tema tan importante [...] como lo es el de la vivienda* » (Menem 1997, 128).

éléments nouveaux. Le plus important d'entre eux est sa volonté d'éviter des conflits sociaux et de travail, visible dans la mention de l'importance de la « *negociación colectiva* » (négociation collective) des conventions collectives et dans des phrases comme « [le nouvel État doit] satisfaire les demandes sociales en harmonisant les conflits », <sup>118</sup> ou encore

notre État moderne doit à son tour relever le défi de promouvoir une nécessaire et fructueuse entente, par le biais de laquelle le gouvernement national encourage les travailleurs et les employeurs à débattre et atteindre un consensus sur les questions des relations de travail et de la sécurité sociale en attente de réforme. <sup>119</sup>

Le président péroniste érige alors les syndicats comme nouveau co-énonciateur. Ceux-ci ne sont pas inédits dans le discours présidentiel argentin comme tel, du fait que Raúl Alfonsín y a déjà fait référence quinze ans plus tôt, comme nous l'avons constaté au troisième chapitre. Toutefois, il s'agit bel et bien de la première opportunité où Menem fait explicitement allusion aux organisations de travailleurs. Ceci est attribuable au fait que, à partir de la deuxième moitié des années 1990, les syndicats sont devenus rapidement très critiques de l'administration ménémiste. En effet, à ce moment, les effets cumulatifs des politiques économiques du chef d'État péroniste, conjugués à l'*Efecto Tequila*, ont forcé la main des organisations du travail (Grooms 1997, 49). Ces dernières ne s'étaient pourtant pas montrées très critiques de Menem jusque-là, en grande partie en vertu de son affiliation au péronisme, parti traditionnellement très proche des syndicats.

Au-delà de cette nouvelle avenue de réflexion, nous pouvons conclure en réaffirmant que le *Discurso* de 1997 cadre avec les lignes générales de la trame narrative ménémiste que nous avons mises au jour au chapitre précédent. Les axes sémantiques sont, dans leurs grands traits,

---

<sup>118</sup> Traduction libre: « [El nuevo Estado debe] Satisfacer las demandas sociales armonizando los conflictos [...] » (Menem 1997, 124).

<sup>119</sup> Traduction libre: « *Nuestro Estado modernizado tiene a su vez el gran desafío de impulsar un necesario y fructífero acuerdo, a través del cual el gobierno nacional exhorta a los trabajadores y a los empresarios a debatir y consensuar los temas de las relaciones laborales y de la seguridad social pendientes de reforma* » (Menem 1997, 125).

communs aux deux ensembles de discours, tel que démontré par la récurrence de l'énonciation des succès de l'administration péroniste, la concordance des outils utilisés pour y parvenir ou encore la répétition des ajustements à apporter à ce modèle de développement. Du côté des co-énonciateurs, et au-delà de l'émergence des syndicats, nous retrouvons toujours les classes moins nanties, les grands capitaux, et une certaine volonté de se montrer sensible aux problèmes des exclus de la prospérité des années 1990. Ces constantes discursives conduisent à leur tour à un sentiment de « déjà-vu » pour ce qui est des droits humains, en ce que ceux-ci se retrouvent à nouveau écartés de la rhétorique ménémiste. Cette absence est bien illustrée par la non-mention des droits de la personne dans ce discours, tout comme par le manque de renvois à des sujets ou des problématiques qui s'y rattachent, ce que nous avons pu constater par une méthodique recension des instances discursives les plus importantes.

#### Le discours kirchneriste comme point tournant de la rhétorique présidentielle argentine

De prime abord, et de façon un peu paradoxale considérant le titre de cette section, il doit être noté que Kirchner assimile une démarche qui n'est pas sans rappeler celle adoptée autant par Alfonsín que par Menem. En effet, l'ancien gouverneur de Santa Cruz s'efforce à plusieurs reprises de présenter sa période au pouvoir comme un moment charnière. Ceci est visible tout au long des trois *Discursos* « kirchneristes » que nous étudions ici : « nous avons la certitude de vivre à présent une instance très singulière de l'Argentine », <sup>120</sup> « nous abordons les changements profonds qui sont nécessaires pour ouvrir le temps nouveau », <sup>121</sup> « le nom de notre futur est changement. L'Argentine vit en ce moment une profonde transformation, il est temps de

---

<sup>120</sup> Traduction libre: « *Tenemos la certeza de estar viviendo una instancia muy singular de la Argentina* » (Kirchner 2004, 8).

<sup>121</sup> Traduction libre: « [...] *estamos encarando los cambios profundos que se necesitan para abrir el nuevo tiempo* » (Kirchner 2004, 11).

changement culturel et moral », <sup>122</sup> « Nous bâtissons à présent un nouveau pays, sur la base de paradigmes qui nous éloignent de ceux qui prévalaient pendant la dernière décennie. » <sup>123</sup> Kirchner renforce ainsi le caractère exceptionnel de la conjoncture qu'il doit affronter, la qualifiant d' « *etapa histórica* » (étape historique), ou encore de « *momento histórico* » (moment historique). Ces citations nous permettent aussi d'entrevoir une volonté de rupture avec la décennie ménémiste, que nous mettrons au jour tout au long des paragraphes suivants.

Sur quelles instances le président s'appuie-t-il pour construire sa deïxis d'exceptionnalité? Dans les paragraphes suivants, nous nous concentrerons sur les deux plans au niveau desquels il propose d'agir. Dès lors, nous traiterons d'abord de sa critique du modèle de développement dominant pendant les années 1990 et des changements qu'il entend y apporter. Cette démarche fera réémerger une méthodologie plus proche de l'analyse de contenu, la fusionnant ainsi avec l'analyse du discours. Ceci s'explique en premier lieu car nous pourrions ainsi établir un bref récapitulatif historique. En deuxième lieu, la nature même des sujets traités, combinée à la façon dont ceux-ci sont agencés, nous conduit à la discussion des thèmes plutôt que des co-énonciateurs en tant que tels. Nous nous permettons en outre de réaffirmer que, malgré que la rigueur de notre méthode nous mène à quelques détours au niveau des sujets traités, elle assure également la solidité et la crédibilité de nos résultats.

Dans un deuxième temps, nous nous concentrerons sur l'analyse kirchneriste de la question des droits humains et des transformations qui sont nécessaires à ce niveau. Ce second volet d'étude permettra, grâce à un examen répondant aux critères de l'analyse du discours à proprement parler, d'identifier les co-énonciateurs visés par l'énonciateur étudié.

---

<sup>122</sup> Traduction libre: « [...] *el nombre de nuestro futuro es el cambio. La Argentina protagoniza una profunda transformación, es hora de cambio cultural y moral* » (Kirchner 2007, 100).

<sup>123</sup> Traduction libre: « *Estamos construyendo un nuevo país, sobre la base de paradigmas que nos alejan de los vigentes en la pasada década* » (Kirchner 2007, 109).

« *Modelo argentino* » : *changements socio-économiques au lendemain de la crise*

Au niveau socio-économique, Kirchner entend apporter d'importantes modifications en vertu de ce qui est alternativement désigné comme du « *capitalismo en serio* » (capitalisme sérieux) ou comme un « *modelo argentino* » (modèle argentin) de développement. Ceci devient clair à travers les nombreuses références qu'il fait d'abord à la grave crise économique et sociale de la fin 2001 et à la période ménémiste par la suite. Ces deux événements sont effectivement, selon la lecture qu'en fait la majorité de la société argentine, intimement reliés (Veigel 2009, 184). En effet, les politiques de retrait de l'État et de dérégulation propres aux années Menem sont, à tort ou à raison, perçues comme les causes principales de la crise, car elles auraient mené à une diminution des rémunérations (Schvarzer 2002). De plus, le maintien d'un taux de change fixe, en parité avec le dollar américain, a aussi démantelé le secteur industriel et rendu les exportations argentines peu compétitives sur les marchés mondiaux (Veigel 2009, 185), minant les bases de l'économie nationale et conduisant ainsi à la profonde récession débutée avec le nouveau millénaire.

Kirchner part alors de la « reconnaissance du point exact où nous nous retrouvons. Nous avons dit que nous sommes dans le pire des mondes, dans l'enfer lui-même ».<sup>124</sup> Il parle également d'une « Nation plongée dans un profond abîme »,<sup>125</sup> et, de manière moins métaphorique, de « la crise économique et financière la plus grave dont on puisse se souvenir ».<sup>126</sup> Cet axe sémantique, qui se manifeste dès les premiers paragraphes du premier *Discurso* étudié (celui de 2004), constitue la base de la dénonciation du modèle de

<sup>124</sup> Traduction libre: « [...] *reconocimiento del punto exacto donde nos encontramos. Hemos dicho que estamos en el peor de los mundos, en el propio infierno* [...] » (Kirchner 2004, 2).

<sup>125</sup> Traduction libre: « [...] *Nación desbarrancada en un profundo abismo* [...] » (Kirchner 2007, 100).

<sup>126</sup> Traduction libre: « [...] *la crisis económica y financiera más grave de la que se tenga memoria* [...] » (Kirchner 2007, 101).

développement prévalent durant les années 1990, car c'est bien ce modèle-là qui est vu comme la cause de la « situation infernale » qu'est la crise. À ce niveau, le président n'explicite pas le rapport entre crise et modèle ménémiste, car cette relation est, encore une fois, donnée pour acquise par la presque totalité de la société argentine. Kirchner ne fait donc que s'appuyer sur cette idée, sans l'explicitier davantage.

Pour ce qui est de la remise en cause du ménémisme et de son modèle de développement, le chef d'État dénonce, de façon acerbe, « le modèle de concentration économique, fief des intérêts spéciaux, corruption jusqu'à des limites inimaginables, destruction du système productif et de l'activité industrielle, exclusion sociale élevée ».<sup>127</sup> Ces phénomènes sont à leur tour attribués aux agissements de ceux « qui ont décortiqué l'État en fonction de leurs intérêts et activités, ceux qui ont profité de la perte et du déclin du pouvoir public, les mêmes qui se sont enrichis grâce à la permissivité intéressée d'autrefois ».<sup>128</sup> En d'autres mots, Kirchner s'insurge contre « l'Argentine du pillage, de la procédure négociée, de la spoliation, de l'exploitation des avantages que donnent les positions dominantes et l'argent facile, garanti au détriment des plus démunis »<sup>129</sup> et contre les « modèles néolibéraux qui ont poussé le pays à développer un modèle de “compétitivité faussée” basé sur la surexploitation de sa force de travail, la détérioration des ressources naturelles et la spéculation financière ».<sup>130</sup>

---

<sup>127</sup> Traduction libre: « *El modelo de concentración económica, señoreo de los intereses especiales, corrupción hasta límites inimaginables, destrucción del sistema productivo y de la actividad industrial, elevada exclusión social [...]* » (Kirchner 2004, 2).

<sup>128</sup> Traduction libre: « [...] *que desguazaron el Estado en función de sus intereses y negocios, los que se favorecieron con la pérdida y el retroceso del poder público, los mismos que se enriquecieron favorecidos por la permisividad interesada de otros tiempos [...]* » (Kirchner 2005, 28).

<sup>129</sup> Traduction libre: « [...] *la Argentina del saqueo, del negociado, la expoliación, el aprovechamiento de las ventajas que dan las posiciones dominantes y la ganancia fácil, garantizada a costa de los que menos tienen* » (Kirchner 2004, 31).

<sup>130</sup> Traduction libre: « [...] *modelos neoliberales que empujaron al país a desarrollar un modelo de “competitividad espuria” basado en la superexplotación de su mano de obra, el deterioro de los recursos naturales y la especulación financiera [...]* » (Kirchner 2005, 56).

Au-delà de ces dénonciations, Kirchner identifie trois problèmes spécifiques reliés au modèle ménémiste : le manque de planification et d'un plan macroéconomique à long terme; la dette souveraine (notamment la dette extérieure); et les inégalités socioéconomiques. Le président affirme ainsi que

L'Argentine n'a pas eu un projet depuis trop longtemps. Son projet national qui assure une croissance économique équitable, durable, voici notre premier problème. Nous sommes confrontés à une dette énorme et impressionnante et souffrons un degré d'exclusion sociale vertigineux et insupportable, ce sont les deux autres problèmes qui découlent du premier.<sup>131</sup>

Alors que ce constat arrive dans les premières pages du premier *Discurso* kirchneriste de notre corpus, une partie non négligeable du reste est consacrée aux solutions à apporter à ces fléaux. Celles-ci seront étudiées dans les paragraphes suivants.

Le premier des problèmes majeurs recensés par Kirchner est, tel qu'annoncé plus haut, le manque d'un « *proyecto de país* » (projet national). La réponse proposée gravite quant à elle autour de la réintégration de l'État dans l'économie. En effet, comme nous l'avons établi au chapitre 4, les politiques de Menem accordaient une grande importance à la dérégulation du marché, notamment par le biais de la privatisation des sociétés d'État. Face à cette donne, Kirchner propose un modèle où l'État « remplisse son rôle intelligemment, pour réguler, pour contrôler, pour être présent là où il faille mitiger les maux que le marché ne résout pas. »<sup>132</sup>

Si les manifestations concrètes par lesquelles ce nouveau paradigme s'opérationnalise sont nombreuses, nous choisissons de commencer par les travaux publics, emblème des investissements étatiques cherchant à relancer l'économie. Ainsi, le président affirme qu' « on a à nouveau planifié des travaux publics en Argentine, surpassant la vision qui stigmatisait cela

---

<sup>131</sup> Traduction libre: « *La Argentina no ha tenido desde hace demasiado tiempo un proyecto. Su proyecto de país que le garantiza un crecimiento económico con equidad, sustentable, ese es nuestro primer problema. Afrontamos una gigantesca e impresionante deuda y sufrimos un altísimo e insoportable nivel de exclusión social, estos son los otros dos problemas que se derivan del primero* » (Kirchner 2004, 3).

<sup>132</sup> Traduction libre: « [...] *cubra su rol con inteligencia, para regular, para controlar, para estar presente donde haga falta mitigar los males que el mercado no repara* » (Kirchner 2004, 3).

comme de la dépense improductive. »<sup>133</sup> Dès lors, « un des principaux défis que nous avons confrontés en relation au rôle de l'État », affirme l'ex-gouverneur, « était de replacer l'investissement en travaux publics et infrastructure comme une des priorités de la gestion étatique ». <sup>134</sup> Cette tâche a été relevée par l'administration kirchneriste, avec grand succès si on en croit les données et chiffres cités tout au long des trois *Discursos*. Trois autres domaines (éducation, santé et *acción social*) sont aussi en partie englobés dans la sphère de l'intervention étatique dans l'économie, mais seront traitées plus en profondeur dans la partie consacrée aux mesures de diminution des inégalités, du fait qu'ils relèvent également de cette sphère d'action.

Pour ce qui est de la dette souveraine, elle est identifiée comme un problème complexe, de longue date et dont l'importance ne peut être démentie. Celle-ci est d'autant plus prépondérante que, entre le début 2002 et la fin 2005 (c'est-à-dire pendant une période qui a englobé la première portion du mandat de Kirchner), l'Argentine se retrouvait en arrêt de paiements, se voyant exclue des marchés d'emprunt mondiaux. La solution initialement proposée est sous-divisée en trois aspects, à savoir le maintien de la stabilité interne pour permettre les paiements, le « *crecimiento con equidad* » (croissance avec équité) et la signature et le respect d'accords réalistes avec les créanciers. Le président affirme donc que « durabilité interne, croissance avec équité, respect des engagements vis-à-vis des organismes multilatéraux dans les conditions pactées et proposition viable aux créanciers sont trois aspects d'une même solution rationnelle à un problème sérieux, grave et persistant. »<sup>135</sup>

---

<sup>133</sup> Traduction libre: « [...] *se ha vuelto a planificar y a ejecutar obra pública en Argentina, superando la visión que estigmatizaba esto como gasto improductivo* » (Kirchner 2004, 18).

<sup>134</sup> Traduction libre: « *Uno de los principales desafíos que enfrentamos vinculados con el papel del Estado era volver a poner a la inversión en obra pública e infraestructura como una de las prioridades de la gestión estatal* [...] » (Kirchner 2007, 103).

<sup>135</sup> Traduction libre: « *Sustentabilidad interna, crecimiento con equidad, cumplimiento con los organismos multilaterales en las condiciones acordadas y propuesta viable a los acreedores son tres aspectos de una misma solución racional a un problema serio, grave y persistente* » (Kirchner 2004, 6).

Une évolution assez intéressante s'opère au niveau du traitement de la question de la dette au fil du temps : alors que les idées que nous venons de citer correspondent au *Discurso* de 2004, ceux de 2005 et 2007 ne sont pas tellement consacrés à la discussion de solutions mais plutôt à l'apologie du *canje* (échange) de la dette, survenu en janvier 2005. Cette « méga-transaction » a permis la permutation des parties de la dette qui n'avaient pas été renégociées en 2003, qui constituaient en réalité la majorité des obligations (Cavarozzi 2006, 223). Kirchner s'y réfère comme un événement « *único y excepcional* » (unique et exceptionnel), qui permet que le pays « se désendette et affronte le paiement de la crise [sic]. »<sup>136</sup>

Finalement, le dernier axe de changement proposé par le président se réfère au troisième grand problème identifié, à savoir les inégalités socioéconomiques et, par conséquent, l'« *exclusión social* » (exclusion sociale). Celle-ci est combattue sur trois fronts : l'éducation, la santé, et l'« *acción social* » (terme défini au troisième chapitre comme englobant les actions étatiques dans le but de remplir les fonctions de l'État-providence). Du fait que ces champs d'action impliquent des investissements publics, il pourrait être argumenté que cela les place aussi dans la catégorie qui englobe les travaux publics, traitée plus haut. Sans nier que cet ensemble de réactions au troisième problème identifié est proche de l'intervention de l'État dans la réactivation économique, les *Discursos* kirchneristes ne les placent pas dans un même espace discursif. Nous attribuons cette différenciation au fait que les actions au niveau de l'éducation, la santé et l'*acción social* visent surtout la réduction des inégalités, tandis que les agissements étatiques cités dans les paragraphes précédents ont plutôt pour but de relancer l'économie.

Le premier des instruments pour combattre les inégalités est donc l'éducation, présentée comme le « principal outil pour récupérer la mobilité sociale ascendante que nous avons

---

<sup>136</sup> Traduction libre: « [...] *se desendeud[e] y afront[e] el pago de la crisis* [sic] » (Kirchner 2007, 109).

perdue », <sup>137</sup> comme « la principale stratégie pour générer une véritable égalité d'opportunités », <sup>138</sup> et, par conséquent, comme un dispositif de base dans le « projet de construction d'une société plus juste. » <sup>139</sup> Ceci mène Kirchner à consacrer plusieurs paragraphes, dans chacun des *Discursos*, au traitement des nouvelles mesures concrètes mises en place afin d'améliorer la situation d'emploi des enseignants et chercheurs et les conditions d'apprentissage des élèves. En ce qui concerne la santé, deuxième dispositif d'inclusion sociale, le président s'y prend de façon plus « factuelle, » préférant la citation des données et chiffres aux déclarations de principe comme celles que nous venons de relever pour l'éducation. Une démarche similaire est adoptée pour l'*acción social*, qui est traitée par le biais de l'évocation de mesures mises en place en vue d'assurer l'existence d'un filet de sécurité. Celle-ci englobe entre autres les avancées au niveau des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est aussi intéressant de remarquer que le chef d'État reconnaît le rôle que la société civile joue à ce niveau (« nous le faisons ensemble, l'État, la société civile » <sup>140</sup>).

Une fois que les solutions aux trois principaux problèmes ont été expliquées, Kirchner s'affaire à souligner l'importance des liens réciproques qu'elles entretiennent :

Il existe une forte interdépendance entre [les façons de résoudre chacun des problèmes]. Sans projet national adapté à notre réalité et à celle du monde, nous n'aurons pas de futur. La dette nous a rendu tous plus pauvres en ce que les fonds qui la conforment n'ont pas été appliqués à l'amélioration de notre développement. La façon dont nous affronterons son paiement ne doit pas diminuer notre capacité pour faire face au travail de la formidable tâche sociale que nous devons développer [sic]. <sup>141</sup>

---

<sup>137</sup> Traduction libre: « [...] *instrumento principal para recuperar la perdida movilidad social ascendente* » (Kirchner 2004, 11).

<sup>138</sup> Traduction libre: « [...] *la principal estrategia [...] para generar una verdadera igualdad de oportunidades* [...] » (Kirchner 2005, 47).

<sup>139</sup> Traduction libre: « [...] *proyecto de construcción de una sociedad más justa* » (Kirchner 2007, 111).

<sup>140</sup> Traduction libre: « [...] *lo estamos haciendo juntos, el Estado, la sociedad civil* [...] » (Kirchner 2007, 116).

<sup>141</sup> Traduction libre: « *Existe una fuerte interdependencia entre ellos. Sin proyecto nacional adecuado a nuestra realidad y a la del mundo, no tendremos futuro. La deuda nos ha hecho a todos más pobres en tanto los fondos que constituyen aquella no han sido aplicados a la mejora de nuestro desarrollo. El modo en que afrontemos su pago no* »

Dans une veine semblable, le *Discurso* de 2007 loue le rôle du « *círculo virtuoso* » (cercele vertueux) qui s'établit entre investissements publics, relance économique et recettes fiscales, où l'augmentation de chacun des facteurs permet l'accroissement des autres.

Ainsi pouvons-nous affirmer que l'administration Kirchner a marqué un point tournant en matière des politiques socio-économiques qui émanaient de la présidence. Loin d'adhérer au consensus adepte de la dérégulation et du retrait de l'État des activités économiques, l'ex-gouverneur a plutôt prôné (et mis en place) un modèle néo-keynésien qui visait la relance par l'injection de fonds publics dans l'économie nationale. Il a également redonné du lustre aux dispositions de l'État-providence argentin. Face à cette vague de changements qu'il a menés, et que notre méthodologie nous a mené à mettre en lumière, nous sommes en droit de nous demander comment le chef d'État a agi sur le front des droits humains, questionnement auquel nous répondrons dans la section suivante.

#### *La remise en cause de l' « impunidad »*

Au niveau du rapport avec les abus commis pendant la dictature de 1976-1983, Kirchner emprunte une stratégie initiale similaire à celle adoptée pour les politiques socio-économiques : il commence par s'attaquer à l'héritage des administrations précédentes, énonçant qu'un « changement profond signifiera laisser derrière l'Argentine qui a recouvert d'impunité les génocidaires, voleurs et corrompus »<sup>142</sup> et qu'il entend « laisser derrière un pays où ont proliféré les génocidaires, voleurs et corrompus ».<sup>143</sup> Ces citations nous permettent par ailleurs de réaffirmer la deixis de rupture (et, par conséquent, d'exceptionnalité) que nous avons constatée

---

*debe disminuir nuestra capacidad para encarar el trabajo de la formidable tarea social que debemos desarrollar [sic]* » (Kirchner 2004, 8).

<sup>142</sup> Traduction libre: « *Cambio profundo significará dejar atrás la Argentina que cobijo en impunidad a genocidas, ladrones y corruptos [...]* » (Kirchner 2004, 8).

<sup>143</sup> Traduction libre: « *[...] dejar atrás un país [...] donde proliferaron los genocidas, ladrones y corruptos [...]* » (Kirchner 2005, 29).

au début de cette section, car elles servent à renforcer l'idée de renouveau qui traverse l'univers symbolique kirchneriste.

En poussant l'examen de ces deux morceaux plus loin, nous sommes en mesure d'intégrer l'approche que l'ex-gouverneur adopte lorsqu'il parle du sujet des droits de la personne. Tout d'abord, ces extraits sont deux exemples de l'utilisation du terme « *genocidas* » (génocidaires), faisant de Kirchner le premier président à se référer à ceux qui ont perpétré les crimes de la dictature dans ces termes. Ceci n'est selon nous pas une coïncidence, dans le sens où beaucoup d'organisations de droits humains (que nous dénommons ici, rappelons-le, HRNGOs) ont depuis longtemps adopté l'habitude d'utiliser le terme « *genocidio* » (génocide) pour faire référence aux « disparitions » et meurtres survenus sous le régime militaire. En empruntant cet élément de leur univers narratif, le chef d'État tente donc de capter l'appui des HRNGOs. De cette manière, ces organisations deviennent un co-énonciateur d'envergure, qui prête une partie de son lexique au chef de l'État. Ceci est d'autant plus remarquable que les HRNGOs n'ont jamais joui d'un tel rapprochement symbolique avec le pouvoir.

Dans un deuxième temps, il est intéressant de faire remarquer que les deux fragments cités plus haut associent, par leur proximité immédiate, les « *genocidas* » (génocidaires) aux « *ladrones y corruptos* » (voleurs et corrompus). Ceci traduit une volonté d'assimiler les abus des droits de la personne commis tout au long du régime militaire à la criminalité et la corruption du présent, héritage de l'administration ménémiste, par rapport à laquelle Kirchner cherche à marquer une rupture. Au-delà des deux passages déjà mentionnés, cet amalgame est aussi perceptible dans l'association de l'idée d'« *impunidad* » (impunité) à des fléaux qui n'y sont pas habituellement reliés dans l'idiosyncrasie argentine. À ce chapitre, nous devons clarifier qu'« *impunidad* » est un terme qui renvoie habituellement à l'absence de punition des coupables des

crimes de la dernière dictature. Nous pouvons alors affirmer que Kirchner effectue un processus de paraphrasage sur le mot « *impunidad* » afin d'en contrôler le sens et de le faire passer d'un terme qui se réfère surtout aux abus du passé à un vocable plus proche de son sens universel, qui désigne le manque de sanction de n'importe quel crime, y compris les vols et la corruption. Le paraphrasage devient clair par l'usage de formules telles que « lutte contre l'impunité et la corruption », <sup>144</sup> « lutte contre *toute* impunité » <sup>145</sup> (italiques ajoutés) ou encore l'association de l'« obtention de niveaux adéquats de sécurité » à l'« idée qu'il n'existe ni n'existera [aucun] champ propice à l'impunité en Argentine. » <sup>146</sup>

Ce parallélisme entre deux sujets qui ne semblent de prime abord pas reliés dans l'idiosyncrasie argentine a de quoi étonner. Toutefois, il est envisageable qu'il s'agisse d'une stratégie visant à rassembler la population autour de la lutte contre l'impunité des crimes de la période autoritaire. Plus spécifiquement, nous interprétons ce rapprochement comme une tentative de populariser cette cause auprès de la classe moyenne, qui est la plus affectée par les problèmes de sécurité et qui se voit aliénée de ses dirigeants à cause de leur corruption, surtout depuis la décennie ménémiste (Levitsky et Murillo 2003, 153). En effet, alors que les abus commis entre 1976 et 1983 ne sont pas forcément au plus haut de la liste des priorités des couches intermédiaires de la société, l'insécurité quotidienne et la corruption le sont (Ovalles 2005). L'amalgame de ces trois maux est, selon notre interprétation, une stratégie visant un « rassemblement » autour de la question de l'impunité au sens large du terme, qui permet d'ouvrir un débat public plus susceptible d'accorder de l'importance aux crimes de la dernière dictature.

---

<sup>144</sup> Traduction libre: « [...] *lucha contra la impunidad y la corrupción.* » Cette formule est réitéré non moins de trois fois tout au long des trois *Discursos* – pp. 9 (2004), 28 (2005) et 125 (2007).

<sup>145</sup> Traduction libre: « *lucha contra toda impunidad* » (Kirchner 2004, 11).

<sup>146</sup> Traduction libre: « *obtención de niveles adecuados de seguridad [...] idea de que no existe ni existirá campo propicio para la impunidad en Argentina* » (Kirchner 2004, 16).

Une fois que nous avons déterminé la volonté kirchneriste de combattre l'impunité, nous sommes en droit de nous demander par quels moyens cette lutte sera-t-elle menée. Dans les trois *Discursos* étudiés ici, Kirchner identifie trois axes de changement : l'identification des droits de la personne comme une caractéristique essentielle de la démocratie; l'amélioration des institutions; et, dans un troisième temps, des modifications aux programmes de formation des forces armées et de sécurité. Le premier de ces éléments devient clair lorsque le chef d'État avance que

Un pays qui fait preuve de mémoire, vérité et justice doit s'engager profondément envers la défense des droits de l'[H]omme. Ce concept doit intégrer le programme de tous les partis politiques. Il ne peut pas se réduire à un concept de droite ou gauche. D'un point à l'autre du spectre idéologique, la défense des droits humains doit constituer un engagement national et rationnel.<sup>147</sup>

Plus tard, le président revient à la charge quand il réaffirme que « le respect des droits d'autrui doit être une caractéristique de la vie quotidienne dans notre Nation »<sup>148</sup> ou lorsqu'il établit « la compréhension des droits humains comme un trait essentiel de la démocratie et de la constitution citoyenne. »<sup>149</sup> L'ex-gouverneur se sert ainsi de l'appui à la démocratie, partagé par la presque totalité des Argentins, pour prôner l'importance des droits de la personne.

De son côté, la « *mejora institucional* » (amélioration institutionnelle) a préalablement été discuté au chapitre 2. Au niveau du traitement qu'en est fait dans le discours kirchneriste, nous pouvons constater le lien que le président bâtit entre cette variable et son combat contre l'impunité. Il énonce notamment que la « défense sans restrictions des droits humains et de la dignité de l'[H]omme, augmentation effective de la qualité institutionnelle et améliorations à la

---

<sup>147</sup> Traduction libre: « *Un país con memoria, verdad y justicia tiene que comprometerse profundamente con la defensa de los derechos del hombre. Este concepto debe integrarse al ideario de todos los partidos políticos. No puede reducirse a un concepto de derechas o izquierdas. Desde un punto al otro del espectro ideológico, la defensa de los derechos humanos debe constituir un compromiso nacional y racional* » (Kirchner 2004, 9).

<sup>148</sup> Traduction libre: « *El respeto a los derechos del otro debe ser una característica de la vida diaria de nuestra Nación* » (Kirchner 2004, 10).

<sup>149</sup> Traduction libre: « [...] *la comprensión de los derechos humanos como un rasgo esencial de la democracia y de la construcción ciudadana* » (Kirchner 2005, 46).

législation constituent une partie de la nouvelle scène nationale ».<sup>150</sup> De plus, l'ancien gouverneur ne manque pas de souligner les réalisations de son administration à ce niveau : « Une étape fondamentale dans le renforcement de la Justice et dans l'amélioration de la qualité institutionnelle de la République fut la réduction à cinq membres de la composition de la Cour Suprême de Justice de la Nation avec la sanction de la loi 26.183 »,<sup>151</sup> « l'autolimitation des facultés présidentielles pour les désignations de[s] nouveaux membres [de la Cour Suprême], les juges inférieurs, les fiscaux et les défenseurs »,<sup>152</sup> « la réglementation des instituts [sic] constitutionnels de décrets de nécessité et urgence, décrets délégués et veto partial. »<sup>153</sup> Il est important de rappeler ici que, tel que nous l'avons constaté au deuxième chapitre, la décennie ménémiste a été caractérisée par des liens un peu trop étroits entre les pouvoirs exécutif et judiciaire, dont l'augmentation du nombre de juges de la Cour Suprême à neuf membres a été le principal symbole. Kirchner a donc ramené ce nombre à cinq, écartant ainsi les effectifs dont l'impartialité était remise en question, et a entrepris des mesures visant à rendre les barrières entre l'exécutif et le judiciaire plus étanches. La dernière citation fait quant à elle référence aux décrets présidentiels, utilisés maintes fois par Menem dans le but de contourner le Congrès, que Kirchner a essayé de limiter.

Le co-énonciateur central, visé tant par la volonté de convertir les droits humains en constante de la vie politique argentine que par la mention des principales améliorations

---

<sup>150</sup> Traduction libre: « *Defensa irrestricta de los derechos humanos y la dignidad del hombre, incremento efectivo de la calidad institucional y mejoras en la legislación constituyen parte del nuevo escenario nacional [...]* » (Kirchner 2004, 9).

<sup>151</sup> Traduction libre: « *Un paso fundamental en el fortalecimiento de la Justicia y en el mejoramiento de la calidad institucional de la República fue la reducción a cinco miembros en la composición de la Corte Suprema de Justicia de la Nación con la sanción de la ley 26.183* » (Kirchner 2007, 123).

<sup>152</sup> Traduction libre: « [...] *la autolimitación de facultades presidenciales para las designaciones de sus nuevos miembros, los jueces inferiores, los fiscales y los defensores [...]* » (Kirchner 2004, 10).

<sup>153</sup> Traduction libre: « [...] *la reglamentación [...] de los institutos [sic] constitucionales de decretos de necesidad y urgencia, decretos delegados y veto parcial* » (Kirchner 2007, 123).

institutionnelles, est la classe politique, déjà évoquée par Alfonsín dans son *Discurso* de 1987 (voir chapitre 4). Toutefois, contrairement au président de l'UCR, Kirchner ne se réfère pas à ses collègues pour les rejeter, mais bien pour les inciter à adopter les droits de la personne comme cause commune, qui dépasse les divisions idéologiques afin d'être reconnue « d'un point à l'autre du spectre idéologique », selon la citation ci-dessus.

Les modifications aux programmes d'enseignement des forces de l'ordre s'occupent, elles, de la préparation des forces armées et policières de demain, afin que celles-ci ne deviennent pas à leur tour une menace au pouvoir constitutionnel civil. Kirchner parle alors de « la réforme et adéquation des plans de formation dans les instituts des forces policières et de sécurité »<sup>154</sup> et de « la révision des programmes de formation des officiers et du personnel subalterne de toutes les forces avec l'objectif de renforcer les niveaux d'excellence et la formation à l'intérieur des normes et standards propres à l'éthique démocratique. »<sup>155</sup> Malgré qu'elles ne fassent pas référence à des changements spécifiques, ces citations nous permettent d'affirmer que la réforme de l'éducation des membres des forces de l'ordre est érigée comme un des piliers du combat à l'impunité. Elles nous démontrent aussi que les membres des appareils militaire et policier ne sont pas négligés comme co-énonciateur du discours kirchneriste; bien au contraire, l'ex-gouverneur s'y adresse dans le but de leur rappeler les réformes à venir, et, par là même, de les mettre en garde contre un renouvellement de leurs possibles velléités anti-démocratiques.

Un dernier élément qu'il est pertinent de souligner est le rôle que Kirchner accorde aux HRNGOs dans sa « lutte contre toute impunité. » D'une manière qui reflète celle déjà recensée pour les actions gouvernementales au niveau de l'*acción social*, le président réitère l'importance

---

<sup>154</sup> Traduction libre: « [...] *la reforma y adecuación de los planes de formación en los institutos de las fuerzas policiales y de seguridad* » (Kirchner 2004, 16).

<sup>155</sup> Traduction libre: « [...] *la revisión de las curriculas de formación de cuadros de oficiales y personal subalterno de todas las fuerzas, con el objetivo de fortalecer los niveles de excelencia y la formación dentro de las normas y estándares propios a la ética democrática* » (Kirchner 2004, 20).

de la « participation de la société civile »<sup>156</sup> sur ce front, et, tel que démontré par les citations ci-dessous, des HRNGOs en particulier. Dès lors, il parle d'actions « entreprises avec une ouverture totale à l'ensemble des organisations non gouvernementales qui œuvrent dans ce domaine »,<sup>157</sup> de « la continuité du prix Azucena Villaflor de Devicenti [sic] »<sup>158</sup> (décerné en hommage à la fondatrice des *Madres de la Plaza de Mayo* et victime de la répression) ou encore des « irréductibles exemples éthiques que depuis plus de trois décennies donnent les organismes défenseurs des droits humains, les *Madres* et *Abuelas de la Plaza de Mayo* en tête. »<sup>159</sup> Ces citations nous permettent par ailleurs de confirmer la volonté, que nous avons constatée plus haut, de constituer les HRNGOs en co-énonciateur majeur du discours présidentiel, à un degré qui est sans pareil dans l'histoire argentine des dernières décennies.

Nous pouvons donc conclure en affirmant que, au niveau de la confrontation des abus des droits de la personne, Kirchner s'affaire à les amalgamer à des préoccupations plus proches de la vie quotidienne de l'Argentin moyen, comme par exemple l'insécurité quotidienne, afin de rendre la cause plus accessible. De façon parallèle, ce président cherche à s'approcher des HRNGOs en empruntant d'importantes parcelles de l'univers discursif de ce co-énonciateur. Nous avons aussi établi les trois avenues de changement proposées par le chef d'État, soit l'instauration des droits humains comme une caractéristique essentielle de la démocratie et l'amélioration des institutions (qui visent surtout la « *clase política* ») et la modification des cursus académiques des forces de l'ordre (dont ces dernières sont le principal destinataire). Tel

---

<sup>156</sup> Traduction libre: « [...] *participación de la sociedad civil* » (Kirchner 2007, 124).

<sup>157</sup> Traduction libre: « [...] *encaradas con total apertura hacia el conjunto de las organizaciones no gubernamentales que operan en ese ámbito* [...] » (Kirchner 2005, 46).

<sup>158</sup> Traduction libre: « *La continuidad del premio Azucena Villaflor de Devicenti* [sic] » (Kirchner 2005, 46).

<sup>159</sup> Traduction libre: « *inclaudicables ejemplos éticos que por más de tres décadas vienen dando los organismos defensores de los derechos humanos, con las Madres y las Abuelas de Plaza de Mayo a la cabeza* » (Kirchner 2005, 46).

que nous l'avons constaté au niveau de ses politiques socio-économiques, l'administration Kirchner s'avère ainsi, encore une fois, très innovatrice.

\* \* \*

Nous parvenons maintenant à l'aboutissement du présent chapitre, qui nous a d'abord mené à constater les importants points communs entre la rhétorique ménémiste d'avant 1995 (analysée au chapitre précédent) avec celle d'après 1995. Au niveau qui nous interpelle particulièrement, soit celui des droits humains, nous avons pu constater une constance de la mise à l'écart de ce sujet tout au long du mandat de Menem. Par la suite, nous nous sommes tourné du côté des *Discursos* prononcés par Kirchner. Ceux-ci marquent une charnière sur beaucoup de plans, que nous avons regroupés sous les sphères socio-économique (représentée par le « *modelo argentino* ») et des droits de la personne (symbolisée par la lutte contre toute forme d'impunité). En nous concentrant plus particulièrement sur la dernière, nous pouvons affirmer que Kirchner a amené non seulement un changement de point de vue (dans le sens où les abus du passé n'étaient plus ignorés), mais aussi une volonté de propager la cause, et de le faire en s'associant symboliquement avec les HRNGOs. Ce co-énonciateur a donc gagné en importance d'une façon remarquable, se retrouvant même légitimé comme jamais auparavant, notamment par l'emprunt présidentiel du terme « *genocidio* » (génocide) et vocables connexes.

Revenant sur la périodisation de Wright, d'après laquelle l'année 1995 a marqué une « relance de l'élan pour la justice, »<sup>160</sup> nos conclusions mettent au jour une confirmation fortement nuancée : d'un côté, le maintien des sujets et co-énonciateurs propres à l'argumentaire ménémiste remet en question ce renouveau sociétal; d'un autre côté, le traitement que Kirchner fait du sujet des droits humains vient au contraire appuyer l'hypothèse de Wright. Contrairement

---

<sup>160</sup> Traduction libre: « *Revival of the Momentum for Justice* » (Wright 2007, 160).

aux chapitres 3 et 4, nous nous retrouvons ici face à une réponse à deux volets : la temporalité avancée par Wright se retrouve, pour la période 1995-2007, infirmée en ce qui a trait à la sous-période 1995-1999 (c'est-à-dire les dernières années du mandat de Menem), mais elle s'avère juste pour ce qui est de la sous-période 2003-2007, chapeauté par Kirchner. Ces résultats correspondent par ailleurs à ceux du deuxième chapitre, qui seront, conjointement à ceux de tous ses homologues, décortiqués et approfondis dans la conclusion générale de notre recherche, étalée dans les pages suivantes.

## CONCLUSION

Nous pouvons maintenant conclure cette recherche en rappelant tout d'abord notre démarche initiale. Nous avons premièrement identifié, grâce à notre revue de littérature, deux grands courants en ce qui concerne le traitement des droits humains dans un contexte de transition démocratique : les pragmatiques, qui considèrent cette problématique comme secondaire et même nuisible à la consolidation de la démocratie; et les légalistes, pour qui la lutte contre les abus passés de droits de la personne doit au contraire demeurer un front prépondérant et actif. Ce débat est aussi présent chez les auteurs qui traitent du cas spécifique de l'Argentine, et a donc servi comme point de départ de notre réflexion.

Nous avons par ailleurs avancé que la ligne de démarcation entre pragmatiques et légalistes ne se trouve pas seulement dans leur attitude vis-à-vis des droits humains, mais également au niveau temporel : alors que les ouvrages du premier courant ont surtout été publiés avant le nouveau millénaire, ceux qui relèvent du second sont apparus depuis la deuxième moitié des années 1990. La problématique que nous avons posée fut ainsi de tenter de déterminer si les administrations présidentielles argentines qui ont succédé au régime militaire de 1976-1983 ont connu une évolution semblable. Afin de rendre cette comparaison plus tangible, nous avons fait appel à la périodisation proposée par Thomas Wright, qui, rappelons-le, reconnaît l'existence de progressions au niveau des droits de la personne entre 1983 et 1985, suivies d'une phase de régression (1986-1995), qui a donné elle-même lieu à un renouveau de cette cause à partir de 1995. Exception faite de la première phase, la périodisation de Wright reflète assez fidèlement le débat entre pragmatiques et légalistes, ce qui explique pourquoi nous avons choisi de concentrer notre attention sur cet auteur, en tentant de déterminer si sa périodisation se confirme.

Dans un premier temps, nous nous sommes intéressé aux mesures législatives et aux stratégies institutionnelles mises en place par les administrations des présidents Raúl Alfonsín (décembre 1983 – juillet 1989), Carlos Menem (juillet 1989 – décembre 1999) et Néstor Kirchner (mai 2003 – décembre 2007). Cette étude nous a mené à apporter un premier bémol aux trois étapes de Wright en ce qui concerne la dernière d'entre elles (1995-2007). L'atténuation en question émane du fait que, bien que les organisations de droits humains (auxquelles nous nous sommes référé par l'acronyme HRNGOs) ont sans contredit connu un nouveau souffle lors de la deuxième moitié des années 1990, celui-ci n'a pas mené à ce que l'État réinvestisse la question des droits de la personne de façon immédiate. En effet, il a fallu attendre l'arrivée de Kirchner, en mai 2003, pour que ce front de bataille soit adopté comme cause officielle.

Une seconde nuance à apporter aux idées de Wright nous vient des résultats du deuxième volet de cette recherche, qui a puisé dans la méthodologie de l'analyse du discours, et plus précisément dans les théories de l'énonciation telles que conceptualisées notamment par Dominique Maingueneau. Lors de l'application de ce prisme méthodologique aux discours relevant de la première période (1983-1985), nous avons pu constater qu'Alfonsín exprimait déjà des réserves à l'endroit de la poursuite des transgresseurs des droits humains depuis le début de son mandat. S'il est impossible de ne pas tenir compte des mesures que son administration a mises en place lors de ses deux premières années au pouvoir, qui visaient la punition des principaux coupables d'abus, nous ne pouvons pas non plus passer sous silence le fait que le président Alfonsín a choisi de demeurer très prudent dans la poursuite d'une politique plus systématique de traduction en justice. De la même façon, le chef d'État s'est toujours montré réticent à s'associer aux HRNGOs du fait de ce qu'il considérait être leur potentiel déstabilisateur.

Alors que l'analyse du discours nous a mené, comme nous venons de le voir, à nuancer les conclusions de Wright par rapport à l'étape 1983-1985, cette même méthodologie a confirmé les idées de l'auteur pour ce qui est de la deuxième phase de sa périodisation, comprise entre 1986 et 1995. En d'autres mots, ces années ont effectivement été témoin de politiques « régressives » en ce qui concerne les abus passés de droits de la personne.

Pour ce qui est du troisième intervalle (1995-2007), l'analyse discursive nous a conduit à apporter des mises en garde qui cadrent parfaitement avec celles décelées lors de l'analyse des mesures législatives et institutionnelles, à savoir que, malgré la revitalisation des HRNGOs à partir de la deuxième moitié des années 1990, les véritables avancées au niveau de l'État ne sont survenues qu'avec Kirchner, en 2003. Nous avons par ailleurs pu déterminer que ce président a aussi conduit à un rapprochement sans précédent avec les HRNGOs.

Tout ceci nous conduit à aborder la périodisation de Wright par une confirmation que nous qualifions de fortement nuancée. En effet, la description de l'étape 1986-1995 comme un moment de « réaffirmation de l'impunité »<sup>161</sup> s'avère exacte, mais les catégorisations des deux autres périodes ne le sont pas tout à fait, en vertu des raisons étalées plus haut. Cette recherche nous mène donc à nuancer la périodisation étudiée, et nous croyons que notre relativisation de cette parcelle des connaissances de la science politique constitue notre apport à la discipline.

Revenant sur Wright, nous ne croyons toutefois pas pouvoir affirmer qu'il est complètement faux de parler de 1983-1985 comme une phase d' « ascension de la vérité et de la justice »<sup>162</sup> ou de 1995-2007 comme une période de « relance de l'élan pour la justice. »<sup>163</sup> C'est pourquoi nous parlons d'une confirmation fortement nuancée, qui vient remettre en question

---

<sup>161</sup> Traduction libre: « *Reassertion of Impunity* » (Wright 2007, 153).

<sup>162</sup> Traduction libre: « *Ascendancy of truth and justice* » (Wright 2007, 142).

<sup>163</sup> Traduction libre: « *Revival of the Momentum for Justice* » (Wright 2007, 160).

notre hypothèse de travail, en vertu de laquelle nous nous attendions à ce que la périodisation de Wright se voit réaffirmée sans réserves majeures.

En ce qui concerne l'évolution du débat entre pragmatiques et légalistes, nous pouvons affirmer que les administrations présidentielles argentines ont connu un cheminement assez semblable à cette querelle académique, passant d'un paradigme plutôt adverse aux droits de la personne à une prépondérance assez marquée de cette cause. Nous nous devons quand même de signaler que le débat universitaire a précédé les présidents argentins à ce niveau : alors que le pragmatisme a graduellement été évincé en faveur du légalisme pendant la deuxième moitié des années 1990, la cause des droits humains n'a été pleinement adoptée par un président argentin que lors de la venue de Kirchner, en mai 2003. Malgré cela, nous pouvons affirmer que cette séparation dans le temps n'invalide pas les parallèles que nous avons mis en lumière.

En guise d'ouverture, nous croyons que les rapprochements identifiés entre la recherche académique et les politiques d'administrations présidentielles mènent à des nouvelles questions concernant les relations entre pouvoir et savoir. Ce sujet, qui constitue d'ailleurs un des leitmotifs de l'œuvre du philosophe français Michel Foucault (Mathieu 2005), peut en effet être envisagé comme une nouvelle piste de recherche pour des réflexions futures.

## ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

L'objectif de cette section supplémentaire est de clarifier les notions de base du deuxième volet de notre analyse, soit celui qui s'inspire de l'analyse du discours, afin que le lecteur puisse comprendre comment ces outils nous ont permis de découper et décrypter nos objets d'étude. Pour cette raison, nous éviterons de faire appel à des exemples autres que ceux qui ont déjà été recensés, et nous limiterons donc à des extraits des *Discursos de inicio de las sesiones legislativas ordinarias anuales* qui figurent dans le corps de la démonstration.

Avant de passer aux exemples pratiques, toutefois, nous rappellerons brièvement deux concepts généraux. Le premier d'entre eux est celui d'*énoncé*, terme qui se réfère aux articulations discursives effectuées par un énonciateur (voir ci-dessous). Une distinction très importante doit par ailleurs être faite entre énoncés *ritualisés* et *non-ritualisés*, en ce que les premiers répondent à un « encadrement institutionnel contraignant, une forte restriction thématique, une grande stabilité des formules » (Maingueneau 1991, 19), alors que les seconds sont régis par des règles beaucoup moins strictes et moins nombreuses.

L'*archive* désigne quant à elle un ensemble d'énoncés qui font référence à un même sujet, ou qui partagent les mêmes conditions d'énonciation (Maingueneau 1991, 22). Dans notre cas, notre archive est composée de textes, les *Discursos* présidentiels argentins, qui répondent en effet à des conjonctures communes. Celles-ci font également en sorte que tous les discours étudiés relèvent de la catégorie des énoncés ritualisés, car il s'agit de discours prononcés par une figure éminente de l'univers politique national, à titre officiel et dans un contexte à solennité bien définie.

Nous commençons alors notre mise en pratique des idées de l'analyse du discours à partir de l'extrait suivant :

Nous avons la certitude de vivre à présent une **instance très singulière** de l'Argentine. Parmi les immenses cônes d'ombre que projettent le problème de la dette, la douleur de l'exclusion et l'appauvrissement, on peut concrètement apercevoir un sentier [qui nous mènera vers] le changement profond, de concrétion d'un projet national.

Changement profond signifiera laisser derrière l'Argentine qui a recouvert d'impunité les **génocidaires**, voleurs et corrompus pendant qu'elle condamnait des millions de nos compatriotes à la misère et à la marginalité.<sup>164</sup>

Au premier abord, nous pouvons constater que l'*énonciateur* de ce morceau est le président argentin Néstor Kirchner. Ceci est manifeste du fait que la définition même d'énonciateur indique que celui-ci incarne « l'instance productrice de l'énoncé » (Charaudeau et Maingueneau 2002, 225). De plus, le caractère ritualisé de cette énonciation fait en sorte que le chef d'État ne peut être interrompu ou questionné (comme il serait le cas, par exemple, lors d'une conférence de presse).

C'est ici qu'entre en jeu la notion de *co-énonciateur*. Celle-ci décrit ce qu'on appelle communément le destinataire, mais en y ajoutant une dimension très importante : le co-énonciateur se retrouve aussi dans le discours, notamment par le biais des termes qui font partie de son propre univers symbolique. Dans l'exemple ci-dessus, l'utilisation du terme « génocidaires » renvoie aux organisations des droits humains, car ce sont elles qui ont conçu et propagé l'utilisation de ce terme pour faire référence aux abus commis pendant la dictature de 1976-1983.

Le co-énonciateur, loin d'être un simple destinataire, est alors aussi présent dans la parole de l'énonciateur, grâce aux renvois que ce dernier fait à l'univers symbolique propre aux instances auxquelles il souhaite s'adresser. Celles-ci deviennent ainsi des *co-énonciatrices*, des parties productrices de l'énoncé, presque au même titre que l'énonciateur lui-même. À ce

---

<sup>164</sup> Traduction libre: « *Tenemos la certeza de estar viviendo una instancia muy singular de la Argentina. Entre los inmensos conos de sombra que proyectan el problema de la deuda, el dolor de la exclusión y el empobrecimiento, se percibe concretamente un sendero para el cambio profundo, de concreción de un proyecto de Nación. Cambio profundo significará dejar atrás la Argentina que cobijó en impunidad a genocidas, ladrones y corruptos mientras condenaba a la miseria y a la marginalidad a millones de nuestros compatriotas* » (Kirchner 2004, 8).

chapitre, Dominique Maingueneau (1991, 122) affirme que « l'acte d'énonciation [...] n'est pas tant l'expression des pensées d'un sujet qu'une interaction constamment habitée par la présence du co-énonciateur. »

C'est ici que l'*hétérogénéité*, notion-sœur de la polyphonie d'Oswald Ducrot (1984, 203-6) et du dialogisme de Mikhaïl Bakhtine (Irvine 2012), prend tout son sens. Si nous revenons encore une fois à Maingueneau (1991, 127), l'hétérogénéité décrit « la rencontre dans la même unité discursive d'éléments rapportables à des sources d'énonciation différentes. » L'hétérogénéité fournit donc le cadre qui permet aux co-énonciateurs d' « habiter » l'énonciation, tel que nous l'avons mis en lumière dans nos chapitres 3, 4 et 5, et aussi dans l'extrait ci-dessus.

Cette citation nous permet par ailleurs d'aborder la *deixis*, autre concept de l'analyse du discours auquel nous avons fait appel. Cette notion sert à décrire l'attribution de rôles, fonctions et positionnements à chacune des instances évoquées par l'énonciation (qui peuvent être des personnes, des objets, des événements, des moments historiques, etc.). Précisément, le passage ci-dessus permet d'entrevoir la volonté du président Kirchner de bâtir sa présidence comme un moment charnière de l'histoire argentine (« instance très singulière »). Il s'agit donc d'une deixis d'exceptionnalité que le chef d'État tente de créer, ce qu'il partage d'ailleurs, tel que nous l'avons vu dans les quatrième et cinquième chapitres, avec ses prédécesseurs.

Finalement, nous retrouvons le *paraphrasage*, que Maingueneau (1991, 147) définit comme « une tentative pour contrôler en des points névralgiques la polysémie ouverte par la langue et l'interdiscours. Feignant de dire différemment la “même chose”, de restituer une équivalence préexistante, la paraphrase ouvre en réalité la béance qu'elle prétend résorber, elle définit un réseau d'écarts dont la figure dessine l'identité d'une archive. » Dans son étude de la

transition et consolidation démocratique chilienne, Marie-Christine Doran (2006, 286-7) affirme de son côté que le paraphrasage

permet de capter le sens [d'un terme] tout en limitant toutes les autres possibilités de définition qui pourraient lui être attribuées. En analyse du discours, le paraphrasage révèle l'affirmation de la maîtrise et de l'autorité de l'énonciateur qui vient déterminer explicitement le sens d'un terme qui n'est pas celui donné par la langue mais celui auquel confère légitimité la place d'énonciation, dans ce cas-ci, celle du président de la république.

Dans le cas de notre étude, nous avons fait appel à ce complexe mécanisme oratoire notamment afin de discuter du traitement que le président Raúl Alfonsín offre de la réaction populaire au *Levantamiento de Semana Santa* (Révolte [des armées] de la semaine de Pâques). Rappelons ici que cette rébellion a été perçue, lors de son éclatement en avril 1987, comme une grande menace à la démocratie. Une grande partie de la société s'est alors mobilisée en sa défense (McSherry 1997, 214), et Alfonsín met l'accent sur le caractère collectif de cette manifestation sociale (« ce fut **l'ensemble de la société** qui a affirmé la démocratie »<sup>165</sup>). L'unité nationale est ainsi exaltée, pour se voir par la suite dépeinte comme une composante *sine que non* du maintien de la démocratie :

est une **condition indispensable** au processus de démocratisation l'existence d'un **accord politique de base**, d'un véritable pacte de garanties en vertu duquel, au-delà des légitimes différences de point de vue, l'ensemble de forces qui composent l'arc de la société politique se compromettent au respect et à la défense complète des règles et institutions démocratiques.<sup>166</sup>

En terminant, nous pouvons donc affirmer qu'il s'agit d'un processus de paraphrasage exercé sur la signification attribuée à un *événement*, plutôt que d'un *terme* (voir citation ci-dessus), mais dont les processus et paramètres de base demeurent inchangés.

<sup>165</sup>Traduction libre: « [...] fue la sociedad toda la que afirmó la democracia [...] » (Alfonsín 1987, 128).

<sup>166</sup>Traduction libre: « [...] es requisito indispensable para el proceso de democratización la existencia de un acuerdo político básico, de un verdadero pacto de garantías en el que, más allá de las legítimas diferencias de punto de vista, el conjunto de fuerzas que componen el arco de la sociedad política se comprometieran al respeto y la defensa irrestrictas de las reglas e instituciones democráticas » (Alfonsín 1987, 144).

## BIBLIOGRAPHIE

### Discours analysés

- Alfonsín, Raúl (1984). « Discurso del señor presidente de la Nación, Dr. Raúl Alfonsín, a la honorable asamblea legislativa, 1° de mayo de 1984 ». Tel que transcrit par J. Emilio Graglia et Nelson Gustavo Specchia (2009), dir., *Camino al bicentenario: Los programas presidenciales en 25 años de democracia argentina*. Córdoba: EDUCC.
- Alfonsín, Raúl (1985). « Discurso del señor presidente de la Nación, Dr. Raúl Alfonsín, a la honorable asamblea legislativa, 1° de mayo de 1985 ». Tel que transcrit par J. Emilio Graglia et Nelson Gustavo Specchia (2009), dir., *Camino al bicentenario: Los programas presidenciales en 25 años de democracia argentina*. Córdoba: EDUCC.
- Alfonsín, Raúl (1987). « Discurso del señor presidente de la Nación, Dr. Raúl Alfonsín, a la honorable asamblea legislativa, 1° de mayo de 1987 ». Tel que transcrit par J. Emilio Graglia et Nelson Gustavo Specchia (2009), dir., *Camino al bicentenario: Los programas presidenciales en 25 años de democracia argentina*. Córdoba: EDUCC.
- Kirchner, Néstor Carlos (2004). « Discurso del señor presidente de la Nación, Dr. Néstor Carlos Kirchner, a la honorable asamblea legislativa, 1° de marzo de 2004 ». Tel que transcrit par J. Emilio Graglia et Nelson Gustavo Specchia (2009), dir., *Camino al bicentenario: Los programas presidenciales en 25 años de democracia argentina*. Córdoba: EDUCC.
- Kirchner, Néstor Carlos (2005). « Discurso del señor presidente de la Nación, Dr. Néstor Carlos Kirchner, a la honorable asamblea legislativa, 1° de marzo de 2005 ». Tel que transcrit par J. Emilio Graglia et Nelson Gustavo Specchia (2009), dir., *Camino al bicentenario: Los programas presidenciales en 25 años de democracia argentina*. Córdoba: EDUCC.
- Kirchner, Néstor Carlos (2007). « Discurso del señor presidente de la Nación, Dr. Néstor Carlos Kirchner, a la honorable asamblea legislativa, 1° de marzo de 2007 ». Tel que transcrit par J. Emilio Graglia et Nelson Gustavo Specchia (2009), dir., *Camino al bicentenario: Los programas presidenciales en 25 años de democracia argentina*. Córdoba: EDUCC.
- Menem, Carlos Saúl (1991). « Discurso del señor presidente de la Nación, Dr. Carlos Saúl Menem, a la honorable asamblea legislativa, 1° de mayo de 1991 ». Tel que transcrit par J. Emilio Graglia et Nelson Gustavo Specchia (2009), dir., *Camino al bicentenario: Los programas presidenciales en 25 años de democracia argentina*. Córdoba: EDUCC.
- Menem, Carlos Saúl (1994). « Discurso del señor presidente de la Nación, Dr. Carlos Saúl Menem, a la honorable asamblea legislativa, 1° de mayo de 1994 ». Tel que transcrit par J. Emilio Graglia et Nelson Gustavo Specchia (2009), dir., *Camino al bicentenario: Los programas presidenciales en 25 años de democracia argentina*. Córdoba: EDUCC.
- Menem, Carlos Saúl (1997). « Discurso del señor presidente de la Nación, Dr. Carlos Saúl Menem, a la honorable asamblea legislativa, 1° de marzo de 1997 ». Tel que transcrit par J.

Emilio Graglia et Nelson Gustavo Specchia (2009), dir., *Camino al bicentenario: Los programas presidenciales en 25 años de democracia argentina*. Córdoba: EDUCC.

\* \* \*

Agüero, Felipe (1997). « Toward Civilian Supremacy in South America ». Dans Larry Diamond, Marc F. Plattner, Yun-han Chu et Hung-mao Tien, dir., *Consolidating the Third Wave of Democracies: Themes and Perspectives*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 177-206.

Bass, Gary Johnathan (2000). *Stay the Hand on Vengeance: The Politics of War Crimes Tribunals*. Princeton: Princeton University Press.

Bassiouni, M. Cherif (2002). « Accountability for Violations of International Humanitarian Law and Other Serious Violations of Human Rights ». Dans M. Cherif Bassiouni, dir. *Post-Conflict Justice*. Ardsley: Transnational Publishers, 3-54.

Bickford, Louis (2000). « Human Rights Archives and Research on Historical Memory: Argentina, Chile, and Uruguay ». *Latin American Research Review* 35 (2): 160-182.

Bonner, Michelle D. (2005). « Defining Rights in Democratization: The Argentine Government and Human Rights Organizations, 1983-2003 ». *Latin American Politics and Society* 47 (4): 55-76.

Bowen, Gordon L. (2010). *Argentina: From Dictatorship to Democracy to Chaos*. En ligne: <http://www.mbc.edu/faculty/gbowen/argentina.htm> (page consultée le 14 janvier 2012).

Brysk, Alison (1994). *The Politics of Human Rights in Argentina: Protest, Change, and Democratization*. Stanford: Stanford University Press.

Cañadas, Alejandro (2010). « Does spatial clustering help explaining differences in the inequality of income distribution? Evidence from Argentina ». *Ensayos de Política Económica* 4: 3-26.

Cardenas, Sonia (2010). *Human rights in Latin America: A politics of terror and hope*. Philadelphie: University of Pennsylvania Press.

Castro, Jorge (2001). « Política y economía en la Argentina de los años 90: La política económica de una sociedad en conflicto ». *Visiting Resource Professor Paper*, Teresa Lozano Long Institute of Latin American Studies (LLILAS). Université du Texas à Austin. En ligne: <http://lanic.utexas.edu/project/etext/llilas/vrp/castro.pdf> (page consultée le 10 juin 2012).

Cavarozzi, Marcelo (2006). *Autoritarismo y democracia (1955-2006)*. Buenos Aires: Ariel.

Charaudeau, Patrick, et Dominique Maingueneau (2002). *Dictionnaire de l'analyse de discours*. Paris: du Seuil.

- Cobban, Helena (2006). « Think Again: International Courts » *Foreign Policy* 153 (mars/avril): 22–28.
- CONADEP – Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas (1984). *Nunca más*. En ligne: <http://www.desaparecidos.org/nuncamas/web/investig/articulo/nuncamas/nmas0001.htm> (page consultée le 6 janvier 2012).
- Dabène, Olivier (2000). « L'état de la démocratie en Amérique latine ». Dans Christophe Jaffrelot, dir., *Démocraties d'ailleurs*. Paris: Éditions Karthala, 399-421.
- Dabène, Olivier (2006). *L'Amérique latine à l'époque contemporaine*. Paris: Armand Colin.
- Dabène, Olivier (2008). « Enclaves autoritaires en démocratie : perspectives latino-américaines ». Dans Olivier Dabène, Vincent Geisser et Gilles Massardier, dir., *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI<sup>e</sup> siècle. Convergences Nord/Sud*. Paris: La Découverte, 89-112.
- Dandan, Alejandra (2012). « “Una práctica sistemática y generalizada” ». *Página/12* (Buenos Aires), 6 juillet. En ligne: <http://www.pagina12.com.ar/diario/elpais/1-198062-2012-07-06.html> (page consultée le 7 juillet 2012).
- Doran, Marie-Christine (2005). « Réformes institutionnelles et espaces politiques à la lumière du cas de l'Argentine ». Dans Bonnie Campbell, dir., *Qu'allons-nous faire des pauvres? Réformes institutionnelles et espaces politiques ou les pièges de la gouvernance pour les pauvres*. Paris: L'Harmattan, 113-138.
- Doran, Marie-Christine (2006). « Processus démocratique et légitimité: de la stabilité à la justice, le cas du Chili 1990-2005 ». Thèse de doctorat. Faculté de Droit et Science politique. Université du Québec à Montréal.
- Ducrot, Oswald (1984). *Le dire et le dit*. Paris: Minuit.
- Epstein, Edward et David Pion-Berlin (2006). « The crisis of 2001 and Argentine democracy ». Dans Edward Epstein et David Pion-Berlin, dir., *Broken promises? The Argentine Crisis and Argentine Democracy*. Lanham: Lexington Books, 3-26.
- Garretón, Manuel Antonio (1989). *La posibilidad democrática en Chile*. Santiago: FLACSO.
- Goldsmith, Jack et Stephen D. Krasner (2003). « The Limits of Idealism » *Daedalus* 132 (47): 47–63.
- Grooms, Danny (1997). « An Examination of Carlos Menem's First Term as President and the Democratic Consolidation Process in Argentina ». Université du Tennessee à Knoxville,

- Senior Thesis Projects, 1993-2002*. En ligne: [http://trace.tennessee.edu/utk\\_interstp2/12](http://trace.tennessee.edu/utk_interstp2/12) (page consultée le 11 juin 2012).
- Huntington, Samuel P. (1991). *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*. Norman: University of Oklahoma Press.
- Huser, Herbert C. (2002). *Argentine Civil-Military Relations: From Alfonsín to Menem*. En ligne: [http://permanent.access.gpo.gov/websites/nduedu/www.ndu.edu/inss/books/Books\\_2002/Argentine%20Civil-Military%20Relations/01\\_toc.htm](http://permanent.access.gpo.gov/websites/nduedu/www.ndu.edu/inss/books/Books_2002/Argentine%20Civil-Military%20Relations/01_toc.htm) (page consultée le 2 mai 2012).
- Hustins, Nancy-Louise E. (2004). « *¿Paz sin justicia? Argentina's "Dirty War" and Gross Violations of Human Rights: Does Impunity Conform to International Human Rights Norms?* ». Thèse de maîtrise. Faculté de Droit. Université de la Colombie-Britannique.
- Irvine, Martin (2012). *Mikhail Bakhtin: Main Theories – Dialogism, Polyphony, Heteroglossia, Open Interpretation*. En ligne: <http://www9.georgetown.edu/faculty/irvinem/theory/bakhtin-maintheory.html> (page consultée le 20 novembre 2012).
- Jelín, Elizabeth (2006). « Les mouvements sociaux et le pouvoir judiciaire dans la lutte contre l'impunité ». *Mouvements* 47-48: 82-91.
- Levitsky, Steven (2003). « Argentina: From Crisis to Consolidation (and Back) ». Dans Jorge I. Domínguez et Michael Shifter, dir., *Constructing Democratic Governance in Latin America*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 244-268.
- Levitsky, Steven, et María Victoria Murillo (2003). « Argentina Weathers the Storm ». *Journal of Democracy* 14 (4): 152-166.
- Linz, Juan J. (1996). *The Problems of Democratic Transition and Consolidation: Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Lyons, John (1980). *Sémantique linguistique*. Paris: Larousse.
- Mangueneau, Dominique (1991). *L'analyse du discours : introduction aux lectures de l'archive*. Paris: Hachette.
- Mangueneau, Dominique (1993). « Analyse du discours et archive ». *Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté*. En ligne: [http://alufc.univ-fcomte.fr/pdfs/496/pdf\\_6.pdf](http://alufc.univ-fcomte.fr/pdfs/496/pdf_6.pdf) (page consultée le 13 avril 2012).
- Martínez, Diego (2009). « "Fueron crímenes sistemáticos y a gran escala" ». *Página/12* (Buenos Aires), 13 août. En ligne: <http://www.pagina12.com.ar/diario/elpais/1-129896-2009-08-13.html> (page consultée le 10 juillet 2012).

- Maté, Silvana Daniela (2010). « Poder político y reforma constitucional: La clase política argentina frente a la reforma constitucional de 1985 ». Communication exposée dans le cadre des *Terceras Jornadas de Filosofía Política: Justicia, equidad e igualdad*, tenues à Mar del Plata (Argentine) du 24 au 26 juin 2010. En ligne: <http://www.cefysmdp.com.ar/mesas/2010/democracia/silvinamate.doc> (page consultée le 10 juin 2012).
- Mathieu, Lilian (2005). « Savoir = pouvoir : Les enjeux de la science et de l'expertise dans les mouvements sociaux ». *Revue critique d'écologie politique* 18 (automne). En ligne: <http://ecorev.org/spip.php?article328> (page consultée le 23 novembre 2012).
- McGuire, James W. (1995). « Interim Government and Democratic Consolidation: Argentina in Comparative Perspective ». Dans Juan J. Linz et Yossi Shain, dir., *Between States: Interim Governments and Democratic Transitions*. New York: Cambridge University Press, 179-210.
- McSherry, J. Patrice (1997). *Incomplete Transition: Military Power and Democracy in Argentina*. New York: St. Martin's Press.
- Munck, Gerardo L., et Vicente Palermo (1998). « La démocratie en Amérique latine : les acteurs sociaux, la représentation et l'État ». *Sociologie et sociétés* 30 (1): 159-172.
- Nino, Carlos Santiago (1996). *Radical Evil on Trial*. New Haven: Yale University Press.
- O'Donnell, Guillermo et Philippe C. Schmitter (1986). *Transitions from Authoritarian Rule: Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Ovalles, Eduardo (2005). *Disertación sobre seguridad en la legislatura porteña*. En ligne: <http://nuevamayoria.com/ES/INVESTIGACIONES/seguridad/050706.html> (page consultée le 21 juin 2012).
- Petras, James (2003). « Argentina: 18 Months of Popular Struggle ». *Economic and Political Weekly* 38 (23): 2255-2260.
- Pion-Berlin, David (1997). *Through Corridors of Power: Institutions and Civil-Military Relations in Argentina*. University Park: Pennsylvania State University Press.
- « Prisión perpetua y cárcel común para Menéndez » (2008). *Página/12* (Buenos Aires), 24 juillet. En ligne: <http://www.pagina12.com.ar/diario/ultimas/20-108382-2008-07-24.html> (page consultée le 10 juillet 2012).
- Roniger, Luis et Mario Sznajder (1999). *The Legacy of Human Rights Violations in the Southern Cone: Argentina, Chile, and Uruguay*. Oxford: Oxford University Press.

- Scharf, Michael (1999). « The Amnesty Exception to the Jurisdiction of the International Criminal Court ». *Cornell International Law Journal* 32 (3): 507-528.
- Schvarzer, Jorge (2002). « El fracaso de la convertibilidad: Argentina en la década de los noventa ». *D+C Desarrollo y Cooperación* 3 (mai/juin). En ligne: <http://www3.giz.de/E+Z/zeitschr/ds302-7.htm> (page consultée le 24 novembre 2012).
- Sikkink, Kathryn et Carrie Booth Walling (2007). « The Impact of Human Rights Trials in Latin America ». *Journal of Peace Research* 44 (4): 427-445.
- Teitel, Ruti G. (2002). *Transitional Justice*. New York: Oxford University Press.
- Veigel, Klaus Friedrich (2009). *Dictatorship, Democracy, and Globalization: Argentina and the Cost of Paralysis, 1973-2001*. University Park: Pennsylvania State University Press.
- Vinjamuri, Leslie et Jack Snyder (2004). « Advocacy and Scholarship in the Study of International War Crime Tribunals and Transitional Justice ». *Annual Review of Political Science* 7 (mai): 345-362.
- Waisman, Carlos H. (1999). « Argentina: Capitalism and Democracy ». Dans Larry Diamond, Jonathan Hartlyn, Juan J. Linz et Seymour Martin Lipset, dir., *Democracy in Developing Countries: Latin America*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, 71-129.
- Wright, Thomas C. (2007). *State Terrorism in Latin America: Chile, Argentina, and International Human Rights*. Toronto: Rowman & Littlefield.
- Zeitler, Tomás Elías (2010). « La problemática del agro en la perspectiva de Aldo Ferrer. Una reevaluación del discurso político de "La Economía Argentina" y la práctica histórica durante la apertura nacionalista (1970-1971) ». *Mundo Agrario* 21 (deuxième semestre). En ligne: <http://www.mundoagrario.unlp.edu.ar/numeros/no-21-2do-sem-2010/la-problematica-del-agro-en-la-perspectiva-de-aldo-ferrer-una-reevaluacion-del-discurso-politico-de-la-economia-argentina-y-la-practica-historica-durante-la-apertura-nacionalista-1970-1971> (page consultée le 10 juin 2012).